

# Le Nouveau Mercure

I . Le Nouveau Mercure. 1717.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



Uu

1717

1717 - Décembre

1717

(mg. Dec. Planch. Pag. 184) \N

(7-12)

~~Coff~~  
~~Co.~~

Genl...

~~18400~~  
~~M~~

Un 5208



## AVIS AU LECTEUR.

**D**Eux de mes amis qui se devoüoient, l'un à la Chaire, l'autre au Barreau, m'engagèrent il y a quelques années, à écrire cecy: Je prétendois bien moins leur donner des avis, que m'instruire moi-même dans une Profession: Quoique ces Reflexions ayent été écrites comme elles se sont présentées à mon imagination, & qu'elles soient fort précises & fort abbregeeés, elles ne laissent pas de renfermer tout l'Art de la Déclamation. Ce petit Traité que je n'avois fait, qu'à la sollicitation de mes amis, ayant été par eux rendu public, ût le bonheur de ne pas déplaire à quelques Personnes Illustres dans la Republique des Lettres; & même on me fit l'honneur (sans m'en rien communi-

(mg. Dec. Planch. Pag. 184)

(7-12)

~~C. 1150~~  
~~ca.~~

South Ve

~~1150~~  
~~M~~

Un 5208

quer) de l'insérer dans l'Histoire  
des Ouvrages des Sçavans, au mois  
de Juin 1709. Je l'offre ici fort aug-  
menté, corrigé & en meilleur état  
qu'il n'a paru en Hollande: J'ai  
suivi pour cela les conseils de plu-  
sieurs personnes qui connoissent la  
Déclamation, & j'ai profité, autant  
qu'il m'a été possible, des lumieres  
des Auteurs de la Troupe du Roy,  
qui ont bien voulu m'honorer de  
leurs avis.





LE  
NOUVEAU  
MERCURE

---

REFLEXIONS

SUR  
L'ART DE PARLER EN PUBL'IC.



Je ne parle point ici de la composition d'un Discours, c'est un Art qui me passe. Je ne parle que de ce que les Rhéteurs nomment Prononciation, a c'est-à-dire, des Qualitez extérieures de l'Orateur, comme la

*a Pronunciatio dividitur in vocis figuram & corporis motum. Cicer. ad Her. 3. n. 20.* A iij

6 LE MERCURE

Voix, le Visage, le Geste, &c. ce que nous autres Comédiens nommons ; Art de reciter, ou simplement Recit, & ce que l'on appelle ordinairement au College, & ailleurs, Déclamation. Ce mot, Déclamateur, n'est pas pris, je crois, en bonne part : Il signifie en Rhetorique, un Orateur qui employe de grands mots enroulez, qui n'ont nulle solidité, & qui ne disent rien ; mais nous, nous nommons Déclamateur, un Acteur qui récite toujours sur un ton emphatique, ce que nous appellons, Chanter.

Les belles Voix sont quelques fois sujettes à cette sorte de récit, & donnent un peu dans le chant. Cette maniere n'étant point trop affectée, ne laisse pas quelques fois de plaire, & d'avoir ses partisans ; elle est frappante quand elle est bien ménagée, & elle n'est pas toujours vicieuse. Les Tragedies de M. de Racine ont été récitées en partie dans ce goût, c'étoit un peu à la maniere de cet Illustre Auteur,

DE JUILLET. 7

& M<sup>lle</sup> de Champmellé, a qui char-  
moit la Cour, & Paris dans Her-  
mionne, dans Berenice & dans  
Phedre, chantoit un peu, si j'ose le  
dire; mais, comme elle s'étoit ren-  
du ce Recit naturel, & que d'ail-  
leurs elle récitoit les Rôles des  
Tragedies du Celebre M. de Cor-  
neille excellemment, & dans toute  
une autre maniere, elle a passé  
avec justice pour une Comedien-  
ne achevée.

*a Qui ne connoît l'inimitable Ac-  
trice,*

*Representant ou Phedre ou Berenice,  
Chimene en pleurs, ou Camille en  
fureur. M. de la Fontaine.*

*Jamais Iphigenie en Aulide immo-  
lée,*

*N'a coûté tant de pleurs à la Grèce  
assemblée,*

*Que dans l'heureux spectacle à nos  
yeux étalé;*

*En a fait sous son nom verser la  
Champmellé. M. Despreaux.*

## LE MERCURE

Ce seroit ici une occasion bien favorable, pour parler des Actrices qui l'ont remplacée ; mais je ne parlerai dans tout ceci d'aucun Acteur de Paris : Je suis de la profession & il me seroit mal de vouloir faire des Dissertations sur le mérite de personnes, que nous regardons comme les Maîtres de l'Art. L'estime que la Cour & Paris ont eüe pour quelques Acteurs, & quelques Actrices que l'on a ü le malheur de perdre, ou qui ne sont plus dans la Troupe du Roi ; & les justes applaudissemens que reçoivent encore tous les jours ceux & celles qui leur ont succedés ; tout cela, dis-je, prouve assés que la Déclamation, ou l'Art de réciter, dans la Tragedie & dans la Comedie, a été porté sur le Théâtre de Paris à sa perfection : Les Lumieres naturelles & les Talens acquis des Acteurs, la fréquentation des personnes polies & spirituelles, les avis des Auteurs, le goût juste & délicat des Auditeurs, tout enfin

DE JUILLET. 9

contribuë à rendre les Acteurs de Paris, parfaits dans leur Art. Après cette digression, je passe à mes Réflexions.

La Déclamation est d'une si grande importance à l'Orateur, que Cicéron dit qu'il ne sçait, *a* lequel des deux il prendroit, s'il étoit forcé au choix, ou l'Art de composer excellemment un Discours, ou la belle maniere de le débiter. Ces deux qualitez forment le parfait Orateur.

L'Art de réciter, ou la Déclamation, demande un heureux naturel, dit Cicéron. *b*

*a Non facile dixerimus an pronuntiatio magis valeat, nam commoda inventiones & concinna verborum elocutiones, & artificiosa dispositiones, & diligens omnium memoria, sine pronuntiatione, non plus quam sine his rebus pronuntiatio sola valeret. Cic. ad Heren. lib. 1. n. 19.*

*b Sic sentio naturam primum ad dicendum vim afferre maximam. Cic. de Orat. lib. 4.*

10 LE MERCURE

Et Quintilien prétend que sans les dispositions naturelles, l'Art & les préceptes sont inutiles. *a*

Je conviens de cela avec ces Grands Hommes, mais cette regle feroit-elle si generale, qu'elle n'ût ses exceptions? Avec un peu d'étude & de recherche, ne pourroit-on point trouver l'Art de toucher les cœurs dans la Déclamation? Les deffauts naturels ne pourroient-ils pas être corrigez par l'exercice & l'application?

Cicéron n'étoit pas dans les commencemens, fort gracieux, il avoit,

*a Nihil præcepta atque artes valere, nisi adjuvante naturâ. Quintil.*

Cicéron & Quintilien parlent en general de tout ce qui concerne l'Orateur; mais, comme la prononciation est une qualité essentielle à l'Orateur, je raporte uniquement ces passages à mon idée, & purement à la Déclamation: Dicendum favore se ma pensée, bien que ce ne soit pas la véritable signification de ce mot.

DE JUILLET. 11

dit-il, lui-même, *a* la voix foible & quelques autres deffauts, mais l'exercice & l'application surmonterent tous ces obstacles; & il sera toujours considéré comme le plus grand de tous les Orateurs.

Demosthenes, *b* malgré une complexion très délicate, une difficulté de parler, les deffauts du corps, & le peu de soin qu'on avoit pris de cultiver son Esprit, par l'éducation; Demosthenes, dis-je, par un travail assidu, triompha de toutes ces difficultez, & parvint à un si haut point d'éloquence, que

*a Erat tunc maxima gracilitas & infirmitas corporis procerum & tenue collum, labor & laterum contentio, sed omnia vicit labor. Cic. de Claris. Orat.*

*b In Demosthene tantum studium fuisse, tantusque labor dicitur, ut primum impedimenta nature, industriâ diligentiaque superavit, cum balbus esset, &c. Cicer.*

Cicéron le propose pour modèle à tous les Orateurs. *a*

Dans l'Art de reciter, je comprends la Chaire, l'Ecole, le Barreau, les Harangues, le Ministère politique, la Lecture, la Conversation même.

Le Théâtre renferme toutes ces choses, comme je le dirai dans la suite: Et à propos de Lecture & de Conversation, je suis surpris d'entendre quelquesfois parler & lire si mal, des gens qui ont du mérite & de l'esprit *b*, cela vient de ce que n'ayans aucune disposition, ils négligent l'Art & les Préceptes qui

*a Nemo est Orator, qui se Demostheni similem esse nolit. Id.*

*b Sunt quidam aut ita linguâ hesitantes, aut ita voce absoni, aut ita vultu, motuque corporis vasti atque agrestes, ut etiam si ingeniiis atque arte valeant, tamen in Oratorum numerum venire non possint. Cic. de Orat.*

pourroient

pourroient corriger un peu leurs deffauts naturels.

Rien ne peut plaire, étant mal débité. Soit qu'on lise, soit qu'on parle, soit qu'on raconte une Aventure, soit qu'on fasse un Compliment ou un Conte plaisant, il doit y avoir un certain Art dans l'Action & dans la Voix, qui doivent toutes deux être conduites, & ménagées, selon le tems, le lieu, les personnes, &c.

Il est constant que toutes ces sortes de Declamations se trouvent au Théâtre, & j'ose dire, que les Orateurs Profanes & Sacrez mêmes, peuvent profiter beaucoup pour la Declamation, quand nos belles Pieces sont représentées par de bons Acteurs.

Tous les hommes paroissent sur la Scene, Heros, Ministres d'Etat, Gouverneurs & Confidens de Princes; tous les Caracteres y sont re-

presentez , toutes les Passions *a* y sont exprimées , la Tendresse , la Haine , la Joye , la Douleur , la Fureur , la Crainte , le Desespoir , *b* &c.

Enfin, quand un Comedien se trouve doué des Qualitez de l'Esprit, & des graces naturelles du Corps , & qu'il a avec cela l'Ame susceptible des Passions ( Talent rare , mais absolument necessaire à l'Orateur ) quand se trouve , dis-je , un tel Acteur , c'est un modèle que toutes les personnes qui parlent en pu-

*a* *Que tu sçais bien, Racine, à l'aide d'un Acteur, Emouvoir, étonner, ravir un Spectateur. M. Despreaux.*

*b* *De tous nos mouvemens, es-tu donc la Maîtresse? Tiens-tu nôtre cœur dans tes mains? Tu feins le Desespoir, la Haine, la Tendresse, Et je sens tout ce que tu feins. M. de la Motte, Ode à Mlle Duclos.*

blic, doivent imiter: Ce sont deux Comédiens qui ont fait les deux plus Grands Orateurs du Monde, *a* Satyrus forma Demosthènes, & Ciceron étudia la Declamation sous Roscius,

Je ne donnerai point à cecy tout l'ordre, & l'arrangement, qu'on pourroit donner; je jetterai sur le papier mes Reflexions, comme elles me viendront dans l'Esprit; je ne prétends pas traiter à fonds la Declamation, ce n'est, à dire vrai, qu'une ébauche, & tout ce que je dirai, ne fera bien connu que de ceux qui parlent en public.

Je dirai d'abord, que tout homme qui parle en public, ressent au commencement, une émotion qu'il est difficile de ne pas avoir; mais qu'il faut pourtant tâcher de vaincre: C'est une espece de timidité que les plus grands Orateurs, &

*a Voyez Plutarque dans la Vie de Demesth*

les plus excellens Acteurs ont peine à surmonter quelques fois, surtout quand il y a long-tems qu'ils n'ont paru, ou qu'ils recitent un Ouvrage nouveau. Quand on est connu, aimé & reçu favorablement de l'Auditoire, comme certains Orateurs, certains Acteurs, cette alteration ne se fait sentir que legerement; mais cette émotion est toujours violente dans un homme qui n'est pas connu, ou qui n'est pas fort accredité dans l'esprit du public. L'experience & l'habitude n'ôtent pas toujours cette émotion. Pour remedier à ce mal presque inevitable, il faut avant que de parler, contempler modestement ses Auditeurs, se tranquiliser, reprendre, pour ainsi dire, haleine & se donner par là le tems & les moyens de se rassûrer. Surtout ne nous frappons point trop de la pensée, que nous sommes l'objet de tout un Auditoire, & que nous allons parler devant un Peuple qui n'est as-

semblé que pour nous écouter. *a*  
 Ces reflexions intimident, & la trop  
 grande timidité est nuisible; d'un  
 autre côté, une trop grande assû-  
 rance est dangereuse. L'Auditeur  
 qui veut être respecté, la croyant  
 un effet de la presumption de l'O-  
 rateur, se revolte. Il faut éviter ces  
 deux extremitez, & garder un juste  
 milieu, pour gagner la bienveil-  
 lance de l'Auditoire, & le préve-  
 nir favorablement.

## M E M O I R E.

Pour parler en public, il faut  
 avoir la Mémoire belle, si elle est  
 incertaine & chancelante, on ne  
 peut jamais bien reciter son Ser-  
 mon, sa Harangue, son Plaidoyer,  
 son Rôle: La trop grande con-  
 tention d'esprit, causée par la

*a Magnum quidem onus est profi-  
 teri se esse omnibus silentibus unum  
 maximis de rebus audiendum. Cic.  
 de Orat.*

crainte de manquer, altère le Visage, dérange l'Action, affoiblit la Voix, & fait suer l'Orateur, & l'Auditeur; mais, quand la Mémoire est ferme & assurée, on manie son discours, on est maître de ses Tons, & de ses Gestes, & cette confiance qu'on a en sa Mémoire, donne de la liberté dans la Voix & dans l'Action; c'est une vérité connue de tous ceux qui parlent en public: Au reste, quoiqu'on dise de la Mémoire artificielle, je ne crois pas qu'il y ait des regles bien sûres. Chacun a sa maniere d'apprendre par cœur, & se fait une espece de Mémoire artificielle; mais le plus grand secret pour fortifier, ou pour acquérir de la Mémoire, c'est de la cultiver dans sa jeunesse, de l'exercer souvent, & surtout l'assujettir d'abord à apprendre fort correctement; chose absolument nécessaire, & qui étant négligée dans les commencemens, donne bien de la peine dans la suite.

## PRONONCIATION

## ET ARTICULATION.

La Prononciation doit être régulière, c'est-à-dire, selon les règles de la Langue & le bel Usage; il faut qu'elle n'ait rien d'ignoble. L'Articulation doit être coulante, nette & insinüante: Dans les endroits passionnez, il faut presser son Discours; mais il ne faut pas trop s'abandonner à son feu, & on doit prendre garde de ne pas bredouïller, comme dans les Raisonnemens: Il faut éviter le trop grand flegme; car la lenteur de parole est capable de glacer tout un Auditoire.

Je dirai en passant, que ceux qui ont l'Articulation, ou trop lente, ou trop précipitée, & même ceux qui parlent gras, peuvent répéter leurs Discours avec de petits cailloux dans la bouche, *a* en s'effor-

*a. On les met sous la Langue.*

çant de bien prononcer. Si on a la Mâchoire trop pesante, elle se rend par là légère, & si on l'a trop précipitée, ces petits cailloux modèrent l'impetuosité de la Langue, & tempèrent la vivacité du Recit. Demoisthènes, *a* qui étoit bégue, se servoit de cailloux, & j'ai vû quelques Acteurs, qui avoient quelques uns de ces deffauts, qui ont acquis par ce moyen, une Articulation, & une Prononciation assés juste.

## CONTENANCE,

## OU MOUVEMENS DU CORPS.

Ceux qui parlent en public, doivent avoir un Air, & une Contenance modeite, aisée, gracieuse & naturelle, soit assis, soit de bout ;

*a* *Quin etiam ut memoria protitum est coniectis in os calculis, summa Voce versus multos uno spiritu pronunciare consuecebat. Cicero. de Orat.*

tous les mouvemens du Corps doivent être faits avec grace , & à propos. Dans un Compliment , par exemple , un Orateur auroit mauvaise grace de s'agiter , & de marcher. L'Avocat est moins réservé là-dessus. A l'égard du Predicateur , il ne peut rendre son Caractère trop respectable ; ainsi, tous ses mouvemens ne peuvent être trop nobles ; d'ailleurs [ comme il est renfermé dans un espace de peu d'étendue ] on n'en voit que le butte : Les Prédicateurs font quelques fois assis , & quand ils parlent d'un ton familier , comme s'ils raisonnoient tête-à-tête avec quelqu'un , cette tranquillité a de la grace , & a un air plus persuasif ; leur Action pour lors est très-simple ; elle ne passe pas le coude qu'ils appuyent sur le bord de la Chaire , ils n'ont de mouvement , que dans les doigts & les poignets ; mais, quand ils veulent exciter dans le cœur des Auditeurs , certaines grandes Passions , soit Terreur ,

22 LE MERCURE

soit Pitié ; alors , ils sont debout , & donnant l'effort à leur Voix & à leur Action , tout est violent , tout est rapide , tout est vehement en eux.

LES TONS

OU A FLEXIONS DE VOIX.

La Voix de l'Orateur doit être naturellement nette , sonore , sans être trop perçante , semblable à une belle Taille de Musique , que les

*a Plusieurs personnes disent & écrivent , inflexions de voix . & je ne prétends pas les blâmer ; car on dit en Latin , vox ad inflexionem facilis , vox flexilis ; mais , comme in pourroit avoir en François un sens opposé à mon Idée , & être pris dans le même sens d'inflexibilité , j'ai cru devoir me servir de flexions de voix , d'autant plus que c'est parmi nous autres Comédiens , le Terme Nous disons d'un Acteur , qui recite d'une certaine façon , qu'il n'a point de flexions.*

Latins appellent *Tenor*, pour se prêter à toutes les flexions imaginables; c'est-à-dire, pour la rendre mâle, tendre, forte, basse, selon le Discours, mais toujours intelligible. Le Harangueur & le Ministre d'Etat n'ont pas toujours besoin d'une si grande Voix, *a* mais dans la Chaire, au Barreau, & au Théâtre, il faut quelques fois faire du bruit, pour reveiller l'Attention de l'Auditeur: Pour cela, il faut prendre sur ses Poulmons, il ne faut pas cependant crier, s'enrouer, & comme nous disons s'engouier, & c'est à quoi nous sommes quelques fois sujets au Théâtre; le feu nous emporte & [ pour me servir de nos termes ] nous épousons trop la Passion; & nôtre Période n'est pas finie, que nous sommes tout essouffez. Pour prévenir cet accident, il faut se donner

*a Subsellia grandiore & plenior vocem desiderant. Cicer. in Brut.*

24 LE MERCURE

des tems , c'est-à-dire , faire de petites pauses , présqu'insensibles , en reprenant legerement la respiration , & en souûtenant touûjours les Yeux & l'Action , pour tenir l'Auditeur en haleine , & attentif jusqu'à la fin de la Periode , sans la laisser tomber, comme font plusieurs personnes qui parlent en public. Ces aspirations étant légeres, ont touûjours grace dans le Recit , elles en font l'Ame, & c'est le plus grand Art de la Declamation ; c'est par là qu'une Période dite rapidement, presque d'un même port de voix , & finie sur un ton un peu emphatique, fait un bel effet au Théâtre, & que s'attirant un applaudissement general , l'Acteur fait faire ce que nous appellons le Brouha-ha. *a*

*a* Un Marquis dans le Misanthrope de M<sup>r</sup> de Molière dit :

. . . . . *Et faire du fracas  
A tous les beaux endroits qui méritent des has.*

D'autres

D'autres Périodes se disent encore par gradation, c'est-à-dire, en élevant de plus en plus la Voix, pour faire sentir la force de son Discours à l'Auditeur; cette dernière remarque est presque la même que la précédente, & la pratique seule en fait connoître la différence.

On ne peut jamais bien exprimer ce qu'on ne ressent pas vivement; mais cependant, il faut se posséder, il ne faut pas trop se pénétrer soi-même, ni s'abandonner (comme je crois déjà l'avoir dit) à son feu & à sa Passion; car on s'étouffe, la Voix se perd, & la Mémoire même se trouble quelques fois: Ces tems, & ces petites pauses, dont j'ai déjà parlé cy-dessus, ménagées avec art, seront d'un grand secours.

Au commencement du Discours, il faut parler modestement, un peu bas, *a* mais intelligiblement: Au

*a Exordium vehemens, & pugnax esse non debet. Cicero. de Orat. Lib. 2.*

milieu, il faut moins se ménager, & sur la fin, on peut prendre l'effort.

Rien ne fatigue plus que d'entendre un Orateur, toujours sur le même ton, ce qui s'appelle Monotonie. *a*

On doit changer de ton; mais sans observer une certaine méthode, & un certain ordre didactique, comme quelques uns, qui se font une manière de Recit qui, dans chaque Période, est toujours le même; on diroit que c'est une espee de Chanson, & un refrain qu'ils reprennent de tems-en-tems & de phrase en phrase: Rien n'est plus propre à endormir un Auditeur.

Les Expositions doivent être dites, sans grandes flexions de voix.

Les Raisonnemens doivent être naturellement variez & appuyez.

*a Ad aures nostras & Sermonis Suavitate... quid est vicissitudine & commutatione aptius? Cicer. 3. de Orat.*

Les Narrations doivent être cou-  
lées.

Les Portraits ne doivent point être trop chargez : Il n'y faut point trop faire le Comedien ; je parle surtout pour la Chaire . Quelques fois nous sommes obligez de charger un peu nos portraits sur la Scene , mais autre part , c'est un déffaut. On voyoit , par exemple , autrefois des Predicateurs , qui faisans le Portrait d'une femme mondaine , prenoient des Tons effeminez. Rien n'est plus ridicule.

On doit éviter cette Déclamation Scolastique , qui , avec des Tons & des Gestes trop étudiez , & si j'ose dire , Pedantesques , prétend exprimer jusqu'au moindre mot. *a*

Les Tons trop bas , c'est-à-dire , qui ont , je ne sçai quoi de trivial , doivent être bannis d'un Discours grave & serieux.

*a Non verba exprimens , sed uni-  
versam rem & sententiam. Ciccr.  
de Orat. lib. 3.*

Les Tons doux, tendres, & affectueux gagnent le cœur.

Les vehemens le frappent de terreur.

Les familiers s'insinüent & gagnent l'esprit.

Il faut étudier toutes les flexions de Voix convenables aux Passions, mais tous les Tons doivent être nobles & naturels.

Enfin, la Voix étant un don de la Nature, on doit appeller heureux l'Orateur qui l'a belle; mais quelle qu'elle soit, basse ou haute, mâle ou grêle, belle ou non belle; il faut la conduire naturellement, pour se faire toujours entendre, par une prononciation & une articulation nette: C'est par là que plusieurs Orateurs, & quelques Acteurs, sans beaucoup de voix, sont écoutez favorablement, & trouvent l'Art de plaire.

#### LE VISAGE ET LES YEUX.

Le Visage doit n'avoir rien de

choquant ; il faut se le rendre parlant ; mais sans grimaces : Les Passions s'y peignent d'elles mêmes , quand l'Ame est touchée. *a* Les Yeux doivent être ouverts , & les Sourcils élevez dans certains grands mouvemens , mais sans paroître égaré. Il est inutile de dire , que le Superbe éleve sa vûë , que l'Humble la baisse , que le Méprisant & le Colere tourne les yeux de côté ; car, la Nature d'elle-même dans la Passion , fait toutes ces choses & on n'a pas besoin d'avis là-dessus. Il suffira de dire , que la Vûë fixe , ferme & assurée , est une chose à laquelle doit s'attacher l'Orateur. C'est dans l'œil qu'est l'action & la force de la Déclamation. Un œil vacillant , & dont les regards ne sont ni fermes , ni arrêtés , & qui n'a nulle expres-

*a Vultus ac frons animi est janua  
 qua significat voluntatem abditam  
 ac reclusam. De Pel. Consult. no.*

30. LE MERCURE

sion , n'excite aucune Passion , & ne remuë point le cœur de l'Auditeur.

Les mouvemens du Visage sans l'œil, sont inutiles, & ne font aucune impression. L'œil doit parler dans l'Orateur, puisque les yeux sont des miroirs qui représentent ce qui se passe dans nôtre Ame : Cela est si vrai, qu'au recit d'une Avanture, nos yeux marquent & découvrent l'interêt que nôtre cœur y prend : A propos de cela, je ne puis m'empêcher de blâmer certains Acteurs, qui sur la Scene, ont un œil distrait, & qui n'écoûtent qu'à demi & froidement, celui qui leur parle de choses importantes & interessantes. Un bon Acteur attentif à tout ce qui se passe sous sa vûë, fait connoître par ses seuls mouvemens extérieurs, & surtout par ses yeux, que son Ame est touchée de ce qu'il voit, ou de ce qu'il entend, & sans parler, il touche l'Auditeur.

Le Geste doit toujours précéder d'un instant le discours, & finir avec lui. Cela se fait naturellement : L'Action doit être noble, naturelle, gracieuse, importante, animée, vive & legere, tout cela à propos: Elle ne doit point être trop étudiée, ni trop recherchée, point outrée. *a* Porter les mains plus haut que la tête, fraper des poings, ou les mains l'une dans l'autre, mettre les poings sur les côtes, montrer des doigts, les écarter, étendre les bras en croix, avoir trop de Gestes, ce qui s'appelle gesticuler, observer une certaine action reguliere d'une main à l'autre, n'agir que de la main gauche seule *b*, sont tous gestes vicieux qui

*a Gestus aberit à scenico nec vultu  
nec manu nec excursionibus nimis.  
Fab. lib. 1. cap. 2.*

*b Sinistra manus nunquam sola rectè gestum facit. Gran. lib. 6. cap. 6.*

ne seront pas supportables sur la Scene tragique, & qui ne peuvent convenir qu'à un Comique, & qui par consequent, ne peuvent être reçûs dans un Orateur grave. Je dirai pourtant que ces gestes-là étant ménagés, seroient soufferts dans des fureurs & d'autres passions vehementes; surtout dans un homme gracieux. Nous en avons plusieurs exemples au Théâtre & ailleurs; mais ces exemples ne sont pas à suivre. Un grand Orateur & un grand Acteur peuvent hazarder quelque chose, on peut les imiter, mais on ne doit les imiter que dans ce qu'ils ont de beau, de bon & de naturel. Il faut étudier toutes ces choses, mais se les rendre si familières, que l'art en soit entièrement caché, pour se rendre plus vrai, plus naturel, & plus persuasif.

*a Ubicumque Ars ostentatur,  
veritas abesse videtur. Quint. lib.  
10. cap. 4.*

Le trop d'art dans la Voix & dans l'Action, ainsi que dans la composition d'un discours, rend un Orateur sec, guindé, & pédant.

Enfin, on se souviendra qu'on ne peut, & qu'on ne doit pas même vouloir faire tout sentir dans un long Discours & dans un long Rôle. Les endroits négligez, ou pour mieux dire, moins marquez sont, comme les Ombres aux tombeaux. *a*

Ce sont icy des Regles generales, qui en détail, demanderoient un volume, & il seroit necessaire que quelque Illustre Orateur, ou quelque habile Acteur traitât cette matiere plus amplement. Je ne l'ai qu'ébauchée, & je ne me sens pas capable de faire d'avantage.

J'ose dire pourtant, que je crois avoir exposé dans ces Reflexions, les Points les plus essentiels de la Déclamation, quoique fort succinctement.

*a Quaedam etiam negligentia est diligentia. Cic. de Orat.*

## AVIS GENERAL,

Toutes les Regles de Ciceron , de Quintilien , & des Illustres Modernes qui ont pû écrire sur la Déclamation, sont inutiles à l'Orateur, s'il ne suit la premiere , qui est , de bien comprendre ce qu'il dit & de le sentir fortement soi-même , pour le rendre sensible à l'Auditeur. Quand on est touché de son discours, le Visage, la Voix & le Geste se prêtent, & se conforment aux mouvemens interieurs *a* , & pour peu qu'on ait quelques graces naturelles; avec cela seul, sans beaucoup de recherches, on peut plaire & persuader , qui est le seul but de l'Eloquence.

*a Omnis motus animi suum quemdam à naturâ habet vultum & sonum & gestum. Cic. in Orat.*

## DERNIERE REFLEXION,

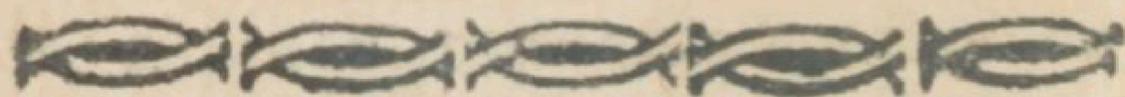
## ET CONCLUSION.

Quoique l'on nous raconte de Demosthenes, quoique Ciceron dise de lui même; je ne puis croire qu'il soit possible, sans les dispositions naturelles, de parvenir au souverain degré de la Déclamation. L'Art peut bien, en corrigeant un peu les défauts de la Nature, rendre un Orateur, & un Acteur plus que passable & au dessus du mediocre; mais les graces naturelles de l'Esprit & du Corps, fortifiées par l'Etude & l'Application, peuvent seules donner l'Excellence. L'Application peut donner la Mémoire, l'Etude peut donner l'Intelligence; mais la sensibilité de l'Ame, que nous appellons Entrailles (Partie Essentielle du Recit) & ces graces exterieures si éclatantes, & si frappantes, que nous admirons dans

36 LE MERCURE

certains Orateurs, dans certains Acteurs, & dans certaines Actrices; tout cela, dis-je, ne pouvant être acquis par aucun Art, n'est qu'un pur bienfait de la Nature. Ainsi, je finirai comme j'ai commencé, en disant avec Ciceron & Quintilien.

*Sic sentio Naturam, primum ad dicendum vim afferre maximam, & nihil Præcepta, atque Artes valere, nisi adjuvante Naturâ.*



J'ai obligation à M. le Grand des 3 premières Pieces de Vers suivantes. C'est un jeune Eleve du Parnasse, qui bien different de M<sup>rs</sup> ses Confreres, est aussi modeste, que ceux-cy sont pour la pluspart présomptueux. Il a fallu lui faire en quelque sorte violence, pour le déterminer à les abandonner au Public, Juge severe & inexorable. Que ne doit-on pas espérer de cette Muse Printaniere,  
avec

JUILLET. 37

avec de si rares Talens, & dont cependant il se défie : A-t-il raison ou non ? J'en appelle à mon Lecteur.

A M. LE DUC DE NOAILLES,

PAR M. LE GRAND.

**A**U Mont sacré des Doctes  
Pierides

Quel vain espoir conduit tant de  
Rimeurs ?

Ont-ils jâ veu dans ces sentiers  
arides

Récompenser leurs penibles labeurs ?

Fors le Laurier, qu'ont-ils en des  
neuf Sœurs ?

Point je ne vois Enfans de Po-  
lymnie

Du bon Siléne avoir trogne benie :

Ains sur leurs fronts de guirlandes  
ornez,

Je vois Soucis & Chagrins surannez ;

En vain Phébus en mes veinés  
allume

Noble désir de franchir le Lethé,

Il ne me chaut, pour revivre Posthu-  
me,

Juillet 1717.

D

38 LE MERCURE

De fabriquer maint Libelle vanté ;  
S'il faut traîner, esclave de ma plume,  
Des jours martyrs de l'Immortalité,  
Plûtôt le tems tout entier me consume:  
Je veux vivant parfois être flaté,  
Avoir Fortune, & Joye à mon côté,  
Roses d'Amour, Cœur de Gente pu-  
celle,  
Dons de Cerés & du fils de Semele.  
Mais où chercher, en ce siècle fêlé,  
Tel reconfort ? Sur le Cheval ailé ?  
Non, du Destin pour braver l'in-  
fluence,  
De Plutus seul, du Dieu de la Fi-  
nance,  
Voler il faut sous le Drapeau doré,  
De tous plaisirs c'est le pere adoré :  
Chez ses Servans on voit toute l'an-  
née  
Gibier d'Amour & Tendrons d'Hy-  
menée,  
Le Dieu du Pampre & maints gen-  
tils Harpeurs  
Avec Comus y faire les honneurs ;  
Rares n'y sont, même pour la Vinée,  
Enfans du Pinde, & polis Discen-  
teurs ;

DE JUILLET. 39

Ce n'est le tout , les Parnassides  
Sœurs

Vont, courtisans les Menins d'Opu-  
lence ,

On peut m'en croire , en ai l'Expe-  
rience ;

J'à sous Plutus suis à peine enrôlé,

Le sacré Mont me semble dévoilé ;

Sire Apollon & ses Nymphes si fieres

A moi jadis, en manteau Laceré

Viennent m'offrir leurs sçavantes

lumières ,

Ores que suis en pourpoint cha-  
marré,

Bref n'ai besoin de Semonde la ri-  
me :

Mais toutes fois, quand je vais faire  
escrime ,

J'ai pour devise écrit à l'Ecusson ,

Rimeur joyeux ; chacun a sa façon.

L'un de Venus aime à chanter l'Em-  
pire ,

L'arc & les traits de l'aveugle  
Garçon ;

L'autre plus craint, sans quartier ni  
pardon,

Contre le vice épuisse la Satyre ;

40 LE MERCURE

Pour les Vertus, Houdart monte sa  
Lyre,

Rimeur est libre, & moi facetieux;

J'aime à conter en stile gracieux

Gentils propos, Nouvelles d'alle-  
gresse;

Puis à semer en mes vers tous joyeux

Doux grains d'Encens, trieZ avec  
finesse,

Pour ne sentir le Flateur ennuyeux;

De ma Nature Enfant peu sorcier

Je suis nommé, petite est ma che-  
vance,

Dont ne fais cas d'être bon ménager:

Gentille humeur sans beaucoup d'o-  
pulence,

Fait ma liesse au monde passager:

Suffit mon sort, trop je crains de  
changer;

Je crains, que dis-je? Oseroit la  
Fortune

Me faire niche & s'attaquer à moi?

Non, non, du Sort point ne crains la  
rancune;

Par toi, NOAILLE, étayé dans  
l'emploi,

Je sers Phébus, il me répond de toi.

## SUR L'AMOUR,

PAR LE MEME.

*N'a guere, Amour, tenté par ma  
jeunesse,*

*S'en vint me voir, bien sçavoit mon  
adresse:*

*Moi tout naïf, ignorant sa façon,  
Ne me doutois que fut ce faux Gar-  
çon;*

*D'un foible enfant il avoit l'air ti-  
mide,*

*Ses doux regards céloient son cœur  
perfide,*

*Son ris, sa voix, son parler ingénû  
Faisoient aimer le petit Inconnu;*

*Sa douce haleine avoit odeur de Rose,  
Voire en sa joie ell sembloit éclose:*

*Sur son dos nû, vermeil & coloré,  
Flotoit épars maint long cheveu do-  
ré;*

*Rien ne portoit sur son épaule ailée,  
Hors mainte fleche en sa trouffe mê-  
lée,*

*De sa main dextre il tenoit un fallot,  
De l'autre, un arc avec un javelot :*

42 LE MERCURE

Sous ce harnois digne du fi d'Alc-  
mene ,

Le regardant , quelle Mere inhu-  
maine ,

Dis-je ! O mon fils , te permet de  
courir

Ainsi par voze ? Ah ! tu te vas ferir  
Avec ton arc & cette lourde lance ;

Autre Joujou convient à ton enfance,  
Comme oses-tu dans le tems des Fri-  
mats

Risquer au vent tes membres deli-  
cats ?

Voi , bel Enfant , comment de la  
Scythie ,

Accourt icy le mari d'Oritie :

Tôt, prens ma robe & point ne sor-  
tiras ,

Viens dans mon sein chauffer tes pe-  
tits bras :

Amour m'écoute , & cachant sa  
surprise ,

D'abord saurit à mon air de franchi-  
se ;

Puis tout à coup de depot rougissant ,  
Eh quoi ! dit-il , en âge adolescent ,

Est-on encore ignorant de mon Etre ?

DE JUILLET. 43

*A tes dépens tu l'apprendras peut-être :*

*Or, connois-moi, simple & jeune garçon,*

*Comme à la Mort, l'homme me doit rançon;*

*Amour je suis, sur les rivages sombres,*

*J'à trop connu du noir Tiran des Ombres,*

*De Jupiter, du vainqueur de Python,*

*Voire en la Mer, le frere de Pluton*

*De mes feux brûle au sein des Nereïdes :*

*Les Conquerans, les Poltrons, les Alcides,*

*Jeunes & vieux, j'asservis à mes loix;*

*Doux par caprice aux Bergers plus qu'aux Roix,*

*Tout l'Univers cede à mon haut courage;*

*Toi, dès à donc fais en l'apprentissage:*

*Ainsi parla, puis de son arc vainqueur,*

*Il tire un dard droit au fond de mon cœur;*

*La flamme y prend, l'Enfant se met à rire...*

## 44 LE MERCURE

*T'ai-je fait mal? Parle, tu n'as qu'à  
dire,*

*Remedesai, foi d'enfant de Cipris,*

*Tu gueriras par un regard d'Iris:*

*Leger je pars, je la vois & je l'aime,*

*Pour un baiser l'eut aimée Amour  
même,*

*Mais, ô combien le Traître m'a deçû!*

*Certes, d'Iris à souhaits j'ai reçu*

*Douceurs sans nombre, & plus que  
de coutume,*

*Amour encor me brûle & me con-  
sume.*

## EPIGRAMME,

A M. D. F.

*Mordant mes doigts au metier de  
la Rime,*

*Vint Appollon pour me solacier,*

*En me disant; si tu veux faire es-  
crime,*

*A nôtre fils il faut t'associer;*

*Lors, dis-je en moi, pour me forti-  
fier,*

*Quel est ce fils? N'est-ce point FON-  
TENELLE?*

DE JUILLET. 45

Tôt je le prens pour guide & pour  
modelle ;  
Puis , à Phébus vais montrer mes  
écrits ,  
Oh ! Oh ! dit-il, en lisant mon Li-  
belle ,  
As tu déjà pris leçon de mon fils ?

## LE PANTHEON BACHIQUE

*Sur l' Air.*

Ton humeur est Catherene.  
Plus aigre qu'un citron vard , &c.

De tous les Dieux que la Fable  
Consacre en son Pantheon ,  
Il n'en est qu'un véritable ,  
Seul digne d'un si grand nom ;  
C'est Bachus que je veux dire ,  
Car des autres Immortels ,  
Je crois qu'un Buveur peut rire ,  
Jusqu'aux pieds de leurs Autels.

Jupin toujours redoutable ,  
Tonne incessamment sur nous ,  
Bachus toujours favorable ,  
Met à profit son courroux ;

46 LE MERCURE

Car, tandis que sur la Terre  
Ce Fanfaron gronde en vain,  
Bachus aux feux du tonnerre,  
Fait meurir nôtre raisin.

Neptune a pour son partage  
L'espace immense des Eaux,  
Bachus a pour appanage  
Les Vignes de nos Côteaux :  
Si le Trident formidable  
Fait taire les Vents mutins,  
Mieux encor le Thyrsé aimable  
Calme les plus noirs chagrins.

Pluton avec Proserpine  
Regne sur les sombres Bords,  
Je crois qu'ils font triste mine,  
L'Ennui dévore les Morts.  
Dans cette Cour infernale,  
Cher Bachus, sois mon soutien,  
Sauve-moi d'être Tantale,  
Du reste je ne crains rien.

Mars criant partout victoire,  
Decide dans les Combats;  
Les Victimes de la gloire  
Suivent en foule ses pas ;  
Dans le Temple de Mémoire,

Le Guerrier croit être bien,  
Le nom du Pere Gregoire,  
Dutera plus que le sien.

Les Rimeurs avec emphase.  
Vantent le Dieu d'Helicon,  
Ils paroissent en extase,  
Quand sa Lyre forme un son :  
Pensent-ils par leurs sornettes,  
M' enrôler sous Apollon ;  
Le Vin fait plus de Poètes  
Que l' Eau du sacré Valon.

Dans cette Vieille Quérelle :  
De l' Amour avec Bachus,  
J'appelle du parallele,  
Voicy mes moyens d'abus :  
L' Amour par un doux Peut-être  
Abuse un cœur qu'il soumet,  
Bachus n'est fourbe ni traître,  
Il tient tout ce qu'il promet.

Minerve qui se fit prude,  
Après l' Arrêt de Paris,  
Par la Science & l' Etude,  
Cherche à regler nos Esprits :  
Tous ces grands Dons de sagesse  
Sont un dangereux poison ;

43 LE MERCURE

Un jour passé dans l'yvresse  
Vaut un siècle de raison.

Eh quoi ! Vulcain se presente  
Avec la belle Venus ,  
Il faudra donc que je chante  
Le Grand Patron des C . . . .  
Ce Cyclope à face noire ,  
Sans marquer tant de regrets ,  
Auroit bien mieux fait de boire ,  
Que de fabriquer des Rets.

Plutus dans un Antre sombre ,  
Dévoré de mille soins ,  
Parmi des trésors sans nombre  
Se trouve encor des besoins :  
Crois-tu , Plutus , qu'en esclave ,  
J'aïlle languir sous ta loi ,  
Bachus a rempli ma cave ,  
Je suis plus riche que toi.

.. Momus toujours prêt à rire ,  
Veut être mis en son lieu ,  
S'il aimoit moins la Satire ,  
Ce seroit un joli Dieu :  
Je les veux placer à Table ,  
Bachus le trouvera bon ,  
Pour rendre un repas aimable ,

DE JUILLET. 49

*Il faut du moins un Bouffon.*

*Laissons les Dieux , les Déeses ,  
Nos discours sont superflus ,  
Par pitié, pour leurs foiblesses ,  
Chers Amis , n'en parlons plus :  
De Bachus & de sa Gloire  
Faisons retentir ces lieux ;  
C'est Bachus qui donne à boire ,  
C'est donc le plus grand des Dieux.*

AUTRE, SUR L'AIR,

*Belle & charmante Brune ,  
Pour qui je meurs , &c.*

*Les peines de mon ame ,  
Vous les sçavez ,  
Soulagez-les , Madame ,  
Vous le pouvez ;  
Ah ! je suis trop heureux , vous y  
révez.*



Juillet 1717.

B

## MADRIGAL

Sur un Nœud d'Epée donné  
par une Dame.

*Amour voyant les beaux Yeux qui  
m'ont pris,  
Fut si charmé, qu'il courut à Cithére,  
Prit la Ceinture de sa Mere,  
Et vint l'offrir à mon Iris.  
En deux parts elle l'a coupée,  
Avec l'une elle a façonné  
Ce beau Nœud qu'elle m'a donné,  
Pour l'attacher à mon Epée:  
Iris donnez-moi l'autre bout,  
A ma Canne il est nécessaire;  
Quel Usage en pouvez-vous  
faire?  
Il ne vous manque rien pour plai-  
re;  
Pour plaire, j'ai besoin de tout.*

## BOUQUET.

*Damon, c'est aujourd'hui qu'on cé-  
lebre ta Fête . . .*

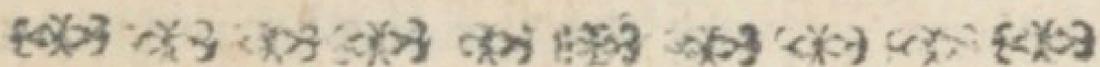
DE JUILLET. 50

*Ma Muse, taisez-vous; vous n'êtes  
qu'une bête.*

*N'est-ce pas un grand abus,  
Qu'une Fête en Vers prônée?  
C'est dire aux Gens, chaque année,  
Qu'ils en ont une de plus.*

*Calcul toujours triste à faire;  
Il nous condamne à soustraire,  
En nous faisant ajouter.*

*Damon, je ne te convie  
Qu'aux doux plaisirs de la vie:  
C'est ce qu'on prend sans compter.*



JOURNAL DE HONGRIE,

OU

RELATION

*De l'ouverture de la Campagne faite  
par l'Armée de l'Empereur,  
sous le commandement du Prince  
Eugene de Savoye.*

Du Camp de Visnitza en Servie le 21 Juin 1717.

**S**A Majesté Imperiale, après les  
sucez de la Campagne passée,  
ayant mis toute son attention à

pour suivre ses avantages contre l'Ennemi commun du Nom Chrétien ; a entretenu des garnisons dans des postes avancez pendant l'hiver. & a ordonné toutes les dispositions possibles, tant pour recruter & augmenter son armée, que pour la pourvoir d'Artillerie, d'Attirails de guerre, de Ponts, de Vaisseaux de transport, & de Magasins de Vivres ; afin d'être en état de faire cet Eté des entreprises plus éclatantes contre les Infidèles. Les Régimens Imperiaux qui étoient en quartier en deçà du Tibisque, en Transilvanie & dans le Bannat de Temeswar, eurent ordre de s'assembler au commencement de Mai, sous le commandement du Comte de Merci General de la Cavalerie ; tandis que le reste de l'Armée devoit se rendre le douze, au Camp de Futack, afin d'y avoir les troupes nécessaires, prêtes selon l'exigence des opérations.

Ces dispositions faites, le Prin-

ce Eugene partit par eau de Vienne le treize Mai, & arriva le 21. au Camp de Futack; mais, comme la plûpart des Regimens n'y étoient pas encore, non plus que l'Artillerie, S. A. jugea qu'il étoit convenable au Service de Sa Majesté Imperiale, de s'aboucher à Pantzova avec le Comte de Merci, pour concerter avec lui, & reconnoître de ce côté-là le Danube & les environs. A son retour au Camp, les Regimens qui manquoient, arriverent successivement, avec lesquels le Prince résolut de commencer les opérations, à dessein de profiter du tems, & de la situation des Ennemis, par le passage de la Save, ou par celui du Danube: Après avoir mûrement examiné les Circonstances, il fut arrêté, que l'on tenteroit le passage du Danube. On commença pour cette expédition de faire tous les préparatifs nécessaires sur ce Fleuve; les barques furent envoyées plus bas dans

## 54 LE MERCURE.

le Donawitz : Le Comman-  
deur Schvvendiman reçût aussi  
ordre de s'avancer avec les vais-  
seaux de guerre près de Salancke-  
men, pour exécuter ce que le Com-  
te de Merci ordonneroit. On di-  
stribua les Troupes en divers Cam-  
pemens dans le Bannat, de maniere  
qu'elles pouvoient s'assembler,  
sans donner de l'ombrage aux  
Turcs.

Le 9. Juin, l'Armée se mit en  
marche près de Peter-Varadin,  
& campa la nuit à Kobila. On ne  
pût avoir aucun avis certain de la  
situation des Ennemis ; mais sui-  
vant ceux qu'on reçût de la fron-  
tiere, leur armée ne pouvoit être  
jointe de quelque tems, puisque  
le Grand Visir étoit encore occupé  
à la former près d'Andrinople.

Le 10. on s'avança au pont de  
communication, construit à Vil-  
lova sur le grand Marais : Le Com-  
te de Merci y vint sur le midi,  
pour informer S. A. le Prince Eu-  
gene des dispositions qu'il avoit

faites, & recevoir ses ordres. Les Lettres que ce General avoit reçûës de Vipalanca marquoient, que divers Batimens ennemis montoient le Danube à force de rames, d'Orsova vers Belgrade, & que quoiqu'on ne leur laissât pas le passage libre par le feu, & les canonades du Fort de Vipalanca, il n'étoit pas cependant possible, à cause de la largeur de la riviere, de leur empêcher le passage, particulièrement de nuit.

Le 11. on passa sur les ponts de Villova, du Tibisque & de la Begue avec assez de fatigue, à cause des défilez & de la grande chaleur qu'il faisoit; on se campa à Czige.

Le 12. le General de bataille Baron de Diesbach fut détaché avec trois bataillons & 200. chevaux vers l'embouchure du Donavvitz, pour soutenir par terre les deux vaisseaux de guerre qui y étoient à l'ancre, & pour couvrir la communication; on fit élever pour cet

effet une Redoute sur le Danube : Les autres trois vaisseaux de guerre étoient déjà entrez dans le Donavvitz avec quelques Saiques , & avec les aprêts qu'on avoit faits à Peter-Varadin.

Le 13. on passa le Temes , & on marcha à Oppova , où le General Comte de Merci avoit embarqué son Infanterie destinée pour le passage ; qu'il fit avancer avec les vaisseaux de guerre & les Saiques , ainsi que les pontons & les barques de transport du Donavvitz dans le Temes : Afin que ces batimens ne fussent empêchez par le pont de Pantzova , on en défit une partie , & on arracha les pieux du fond de l'eau.

Le 14. comme l'Armée de terre se campa à une lieuë au dessus de Pantzova , on y fit avancer le tout par eau , afin de tenter le lendemain le passage à une lieuë & demie de ce poste. On distribua pour cet effet , le pain pour quelques jours , avec les munitions néces-

fares , aux 27. Bataillons , aux 24. compagnies de Grenadiers , sous le commandement du Comte de Merci , aux troupes du Lieutenant General Comte Broune de Camus , & à celles des Generaux de bataille Vobeser , Vvallis , & Odvier.

Le 15. à la pointe du jour , nonobstant que les Ennemis s'étoient fait voir partout pendant la nuit , sur les éminences où ils avoient allumé beaucoup de feux , pour faire voir qu'ils étoient alertes , le mouvement des Nôtres se fit en la maniere suivante. Les trois vaisseaux de guerre , avec les Oranizzes & les Saiques prirent le devant ; un des vaisseaux se posta au-dessus des trois Isles devant l'embouchure du Temes , où tout devoit déboucher pour le couvrir , & les deux autres vaisseaux avec les Oranizzes & les Saiques descendirent plus bas au-dessous , vis-à-vis du village de Vvuntsch , à la droite & à la gauche de l'en-

droit où on devoit jeter le pont , pour le garantir contre les entreprises des Ennemis , tant du côté de Belgrade , que de celui d'Orfova , de même que l'Infanterie en flanc. Sur cela , un Sergent Major , & sept compagnies de Grenadiers suivirent , avec un General de bataille , un Lieutenant Colonel , un Sergent Major , & dix compagnies de Grenadiers ; ensuite , six petites pièces de campagne , pour s'en servir à la tête , & où il feroit nécessaire , après avoir reconnu le terrain : Le reste de l'Infanterie , les Pontons , & après eux quelques Saïques qui les couvroient , & qui se posterent au-dessus du Pont qu'on devoit construire , succéderent. Les quatre Régimens de Dragons de Savoye , Vvirtemberg , Vvhelen , & Schonborn furent placez sur le territoire de Pantzova jusqu'au Danube , sur le bord de laquelle riviere on planta quelques pièces de canon , & on y tint bon nombre de fascines prêtes.

S. A. le Prince Eugene voulant se trouver avec les Generaux au passage du trajet, laissa ordre dans le Camp à toute l'Infanterie de s'avancer, pour être à portée de suivre le premier transport commandé en Chef par le Comte de Merci, qui réussit sans la moindre opposition; quoique l'Ennemi voltigeât partout sur les éminences. Les barques furent d'abord renvoyées de l'autre côté, sur lesquelles s'embarquerent les compagnies de Grenadiers, & les Bataillons de l'Infanterie qui étoient à portée, avec le Feldt-maréchal Comte de Heister, le Prince Alexandre de Vvirtemberg, & le General de l'artillerie Comte de Regal. On continua de transporter l'Infanterie jusqu'à ce qu'on la jugeât suffisante pour s'opposer aux entreprises des Ennemis; ce qui parut d'autant plus facile que le terrain étoit avantageux, & qu'il y avoit un Marais en front. On transporta aussi quelque Cavalerie &

60 LE MERCURE

Hussars , pour s'en servir selon les occurrences. On fit avancer après cela les Barques du Pont que l'on joignit , & le Pont étant formé de 84 barques , on y fit passer le reste de l'Infanterie.

Le 16 avant le jour , les Régimens de Dragons qui étoient entre Pantzova & le Danube , & le reste du Corps du Comte de Merci suivirent avec l'Artillerie & la Cavalerie du Corps posté au dessus de Pantzova qui arriva assés tard. Le Camp fut formé sur la hauteur de Visnitza à une lieuë & demie au dessous de Belgrade , & le General de bataille Comte d'Odvier fut laissé avec six bataillons & quelque Cavalerie de celle qui avoit passé près du Pont du Danube , pour le couvrir.

Le 17. le bagage commença à passer le pont : Comme il a fallu pénétrer par des défilés , le reste n'arriva en ce Camp que ce jour-là. L'Ennemi s'est fait voir par terre & par eau assez près de Visnitza

DE JUILLET. 61

nitza ; mais il s'est retiré précipitamment , voyant que nous avions placé quatre pièces de canon sur une hauteur.

Le 18. au matin , le Prince Eugene , accompagné du Prince Alexandre de Vvirtemberg, des Comtes Palfy , Heister & de quelques autres Officiers Generaux , alla reconnoître le Terrain situé entre la Save & le Danube , pour y faire camper l'Armée le plus avantageusement qu'il seroit possible : Comme ce Prince se retiroit avec sa Troupe , composée de six Regimens de Cavalerie , & de toutes les Compagnies de Grenadiers & Carabiniers à Cheval ; deux mille Chevaux sortis de Belgrade , étant tombez sur son Arriere-Garde , en furent reçûs si vivement , qu'ils prirent le parti de se retirer avec quelque perte. Après cette expedition , la marche de toute l'Armée fut ordonnée pour le lendemain.

Le 19. les mêmes Regimens & Compagnies de la veille , avec les

*Juillet 1717.*

F

82 LE MERCURE

Marêchaux des Logis, & les Fourriers, ûrent l'Avant-Garde. L'Armée les suivoit sur quatre Colonnes. L'Ennemi ayant observé ce mouvement, fit descendre cinquante, tant Saïques, que demi Galères armées, vers Visnizza; elles firent d'abord un feu terrible de Canon pendant quelque tems sur nôtre Cavalerie & nos Bagages, mais avec peu d'effet; parce qu'on avoit û la précaution de dresser sur les Bords du Danube quelques Batteries, qui les forcèrent de se retirer promptement sous le Canon de Vvasseltad, autrement *la Ville d'Eau*. Durant cette marche, le Comte de Nadafti, General de la Cavalerie, & M. Ahumada, Lieutenant General & Marêchal des Logis, avoient été laissez, le premier avec six Regimens de Cavalerie, & le second avec quatre Bataillons, pour couvrir nôtre Pont sur le Danube. Entre 9. & 10. heures du matin, on déboucha dans la Plaine, quoique l'Ennemi

DE JUILLET. 63

fut sorti avec un gros Corps de Cavalerie & d'Infanterie jusqu'à la Palanque. Nôtre Aîle gauche s'avança sur la Save, où elle fut exposée aux Canonades des Saïques & Fregattes des Infideles, pendant qu'on plaçoit quelques pieces de Canon, pour les faire retirer; on en usa de même avec succes à la Droite qui s'étendoit au Danube. Après que tout le Camp fut formé, & la Ville investie, depuis la premiere Riviere, jusqu'à l'autre, tout le reste du Bagage arriva le soir. On donna ordre de rompre le Pont de Pantzova, pour le faire remonter plus haut, & de faire avancer les deux Vaisseaux de Guerre, qui étoient au Confluent de la Temes, pour couvrir la communication.

Le 21. on commença à travailler aux Lignes de Circonvallation & de Contrevallation: L'Ennemi a fait un feu continuel, depuis 9. heures du matin, jusqu'au soir. Pendant cette manœuvre, le Com-

te de Hauben Lieutenant General, maréchal de Camp, a voit û ordre de se transporter avec ses Troupes & ses Ponts de Batteaux sur la Save, pour y jeter aussi un Pont de communication, & bloquer de ce côté-là Belgrade, ce qu'il a executé heureusement.

P. S. Les avis de Petri-Varadin portent, que les Turcs ayant appris que nôtre Armée avoit passé le Danube, ont abandonnés le Fort de Kupinova sur la Save, après l'avoir brûlé: Nous avons passé le Danube, sans perdre un seul homme: Toute l'Artillerie de Campagne, destinée pour l'Armée Ottomane & pour l'Armement de leurs Vaisseaux, se trouve renfermée dans Belgrade. Nous nous sommes emparez sans resistance d'une Mosquée du Faux-Bourg extérieur, & les Turcs ont du depuis abandonnés le Faux-Bourg qui étoit sans retranchement; le Glacis & les Ouvrages extérieurs sont minez & contre-minez partout: Leur Ar-

DE JUILLET. 65  
mée doit arriver le 4. à la Hauteur  
de celle des Imperiaux.

## ETAT DES TROUPES

*Qui composent l'Armée de S. M. I.*

### CUIRASSIERS.

*Noms des Regimens.*

Carafra	1000.
Neuvbourg	950.
Hanover	1000.
D'Armstatt	1000.
Gondrecourt	900.
Jean Palfy	1000.
Prince de Portugal	1000.
Falkentein	950.
Montecuculi	950.
Mercy	1000.
Croix	980.
Viard	980.
Hohenkoltein	1000.
Gronsfeld	900.
Lobkovitz	1000.
Emanuël de Savoye	900.
Martigny	1000.

66 LE MERCURE

Hauton		900.
Stemville		980.
Sultzbach		1000.
Cordva	} Espagnols }	900.
Moras		1000.
Vargues		950.
Total des Cuirassiers qui font 23.		
Regimens , & hommes		22260.

DRAGONS.

*Noms des Regimens.*

Eugene	1000.
Battée	1000.
Vvirtemberg.	1000.
Althaten	980.
Jeoger	950.
Galbes	950.
Vveten	1000.
Hauben	1000.
Rabutin	1000.
Barecth	1000.
Saint Amour	900.
Schonborn	1000.

Total des Dragons qui font 12,  
Regimens , & hommes 11780.

DE JUILLET. 67

HUSSARS.

Erbegini	600.
Nadaſti	700.
Spleni	600.
Baborſai	670.
Eſterhari	630.
Regimens de Huſſars & Hommes	cing, 3220.

INFANTERIE.

*Noms des Regimens.*

Heiſter	2400.
Guido de Staremborg	2300.
Nicolas Palfy	2350.
Gefchivind	2360.
Vieux Vvirtemberg	2250.
Nevvbourg	2300.
Regal	2300.
Loffelholtz	2350.
Daun le jeune	2300.
Beveren	2350.
Bonneval	2300.
Aremberg	2280.
Vieux Lorraine	2300.

68 LE MERCURE

Nouveau Lorraine		2300.
Baden Dourlach		2300.
Nouveau Vvirtemberg		2350.
Vallis le Jeune		2300.
Livvngstein		2350.
Vraulsom		2300.
Daun le Vieux		2350.
Ottocar Staremborg		2400.
Max. Staremborg		2380.
Harrach		2350.
Vvirtemberg		2300.
Firmond		2350.
Droane		2300.
Hessen-Cassel		2300.
Auspach		2300.
Mezel		2300.
Bagni		2300.
Hersberstein		2500.
Holstein		2400.
Suking		2380.
Vvilseck		2350.
Faber	} Napolitains }	1500.
Marali		1500.
Ahumada		1500.
Alcandel		1500.
Total des Regimens d'Infante-		
rie 38. & Hommes		85370.

DE JUILLET. 69

TOTAL GENERAL.

23. Regimens de Cuirassiers 22260.  
12. Regimens de Dragons 11780.  
5. Regimens de Houffars 3220.  
38. Regimens d'Infanterie 85370.  
Sur les 10. Galeres il y en a 2000.  
*Total du Tout , 124630.*



SUITE DU JOURNAL

*De ce qui s'est passé à Rome ,  
depuis le premier Juin , jusqu'au  
premier Juillet , touchant l'ar-  
rivée du Chevalier de Saint  
Georges.*

**L** Es Cardinaux qui sont dans  
cette Capitale , ont presque  
tous rendus visite au Chevalier  
de Saint Georges , qualifié ici de  
*Roy d'Angleterre*. Attendu *l'inco-  
gnito* , ils sont introduits par l'Es-  
cafier secret , & viennent tous en  
habit court , de même que les  
Prélats. On ne s'entretient ici que  
des Présents magnifiques faits à S.

M. Le Cardinal Barberin, qui est de la Famille du Pape Urbain VIII. s'est tout à fait distingué, en régaland ce Prince d'un Service d'or de ce défunt Pontif. Il consiste en douze grands Plats, deux douzaines d'Assiettes, autant de Cuilleres & de Fourchettes, avec 4. Salieres de la même matière. Le Cardinal Dada Parain de S. M. & qui étoit Nonce à Londres, dans le tems de la fuite du *Roy Jacques*, lui a fait accepter deux Originaux des fameux *Ludovico & Annibal Caracci*. La Princesse Piombino l'a aussi gracieusé d'une belle Tabatiere d'or garnie de Diamans, que la feuë Reine d'Espagne lui avoit donnée. Ce Prince s'est excusé de recevoir les 7. Chevaux de carosse magnifiquement parés, & de la plus belle race du Pais, que le jeune Conêtable *Colone* lui destinoit. Le Cardinal Gualtierio défraye S. M. mais côme elle a peu de suite, cette dépense ne sera pas si considérable.

Le Roy continuë à sortir, matin

& soir, & s'occupe à visiter les Eglises & autres Curiosités de Rome; il est toujours accompagné du Cardinal Gualtierio, & souvent des Neveux du S. Pere. Il y a aujourd'hui huit jours qu'il vit le Vatican, où le Pape avoit fait préparer une Collation assez bien ordonnée: Il ne toucha à rien; sa Suite n'en fit pas de même. Le Mercredy, il alla à la Chancellerie voir la Procession de Saint Laurent *in Damaso*, dont le Cardinal Ottoboni fait les honneurs. Cette Eminence, qu'on peut dire s'entendre à merveilles à donner des fêtes, assembla chez lui les Princesses Piombino Mere & filles, & fit préparer une Collation superbe. A propos de ce Cardinal, l'on assure qu'il touchera ses revenus sequestrés par les Vénitiens, & voici comment. L'Ambassadeur de cette République aiant sollicité le S. Pere de donner une somme pour la guerre, il en a obtenu quarante mille écus; & on a permis à ces messieurs de prendre en payement les biens

féquestrés du Cardinal, dont ils ne pouvoient faire usage; la pluspart étans des revenus Ecclesiastiques; & le Pape de son côté rembourcera le Cardinal. Je reviens à la Procession, elle n'a jamais été ni plus nombreuse ni mieux ordonnée. Il y avoit 22 Cardinaux & presque toute la Prelature. Entre la Sortie & la Rentrée de la Procession qui fait un assés grand tour, les Dames proposèrent au Roy une reprise d'Homme, le Prince ne fut pas édifié de la proposition; on le fut au contraire beaucoup du refus qu'il en fit.

Vendredy quatriéme au soir, Don Alessandro Albani partit en poste pour Urbain, à dessein d'y prendre les degrés, voulant sans doute être docteur de son pais; & pour Compagnon de Voyage le Pape lui a donné son premier Medecin *M<sup>r</sup> Lancisi*.

La Dona Therese épouse de Don Carlo Albani est très contente de la visite que lui a rendu le Roi d'Angleterre

d'Angleterre ; il joua chez elle une reprise d'Hombre , le Cardinal Albani s'y trouva , elle n'est pas la seule qui ait eû cet honneur : Le Prince l'a fait pareillement à la Princesse Piombino ; cette Dame avoit fait préparer quantité de rafraichissemens , & une Musique pour laquelle l'on avoit fait choix des plus belles voix & des meilleurs Instrumens de Rome : Les Cardinaux Ottoboni & Aquaviva étoient de la feste , & en faisoient les honneurs.

La Connétable Colone s'attend bien , que le Roy lui fera la même grace. Cette Princesse est nereuse & magnifique, & surpassera les autres dans les divertissemens qu'elle préparera à Sa Majesté ; il paroît qu'elle prend goût à Rome ; l'on ne croit pas en effet qu'elle retourne à Péfaro ; le séjour en étant très ennuyeux.

Samedy cinquième , le Roy ût une seconde Audiance du Pape ; ils sont si contents l'un de l'autre

qu'ils ne se peuvent séparer ; la conversation dura plus de deux heures. Le Roy demanda à être introduit sans Cérémonie ; il passa donc comme la première fois par le Jardin & par l'escalier secret ; mais la Prélature n'alla pas au-devant de lui, il y avoit seulement deux ou trois Prélats de la Chambre pour fraier le chemin.

Le S. Pere, à ce qu'on assure, rendra visite au Roy ; c'est une distinction qu'on n'observe qu'à l'égard des Têtes Couronnées. Malgré l'*incognito*, il y a bien du Roial dans la manière dont on le traite ; on ne lui parle que par *Sire & Majesté* : Il soutient son rang dans les visites que lui rendent les Cardinaux, les Prélats & autres Seigneurs de cette Cour. Quelques Prélats & Seigneurs des plus qualifiés ont l'honneur de manger avec le Roy, quand ils se trouvent aux heures des repas. Samedi, M<sup>r</sup> l'Abbé de Gamaches Auditeur de Rotte pour la France, eût l'honneur de dîner avec S. M. & de l'accompagner

DE JUILLET. 75

toute la matinée dans son Carosse avec le Cardinal Gualtierio & le jeune Connétable. Ce Prince ne parle que *François*, & cette Langue est si fort à la mode en ce pais, qu'elle est presque entendüe de tout le monde.

Après le dîné du Roy, dont le Cardinal Barberini étoit Convive; cette Eminence a conduit Sa Majesté pour voir son Palais C'est sans contredit le plus beau de Rome; l'on y voit quantité de Figures & de Tableaux des premiers Maîtres de la premiere & seconde Antiquité. La vieille Princesse Barberini mere du Cardinal, descendoit l'escalier à l'arrivée du Roy, qui lui a donné la main pour remonter; & après une courte visite à la Princesse, il a parcouru tout le Palais, & sur les loüanges particulieres qu'il donna à un de ses Tableaux on le détacha sur le champ & il fut porté pour le Roy chez le Cardinal Gualtierio.

Le Secrétaire du feu Cardinal

Grimani, Ministre ici pour l'Empereur, & depuis, son Viceroy à Naples où il est mort, a été écartelé dans cette dernière Ville. Voici l'histoire; il y a environ un an que le Comte de Galas Ambassadeur de Sa Majesté Impériale, fit enlever & conduire en poste ce Secrétaire jusqu'à Naples avec une escorte de 10 ou 12 Cavaliers; alors on ne sçavoit que penser de cet enlevement; presentement la mèche est éventée, & l'on prétend qu'il n'a été condamné à un supplice si cruel, que pour avoir été atteint & convaincu d'avoir empoisonné le Cardinal Grimani son Maître: Il est vrai que sa mort fut prompte & inopinée; reste à sçavoir par quels motifs cela se fit alors & par quelle voye on la découvrit; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il étoit le Confident de ce Ministre & qu'il avoit tout perdu, en le perdant, avant depuis vécu très mal à son aise.

M<sup>r</sup> Molines Grand Inquisiteur

d'Espagne, en passant par Milan, y a été arrêté par les Impériaux qui l'ont dépouillé de cinq ou six mille pistolles qu'il avoit amassées pour son viatique; & cela sous prétexte qu'il n'avoit point de Passports. Sur le minuit, ils se transportèrent où il logeoit & l'ayant enlevé ils le conduisirent au Château. Le Pape en ayant eu avis, dépêcha sur le champ un Courier à Vienne, se plaignant fort qu'on eût ainsi violé le droit des gens & le sien propre; car le S. Pere prétend que la qualité de Grand Inquisiteur le faisant relever immédiatement du Saint Siège, il n'avoit pas besoin de Passports. Comme il est très vieux & très infirme, il est à craindre qu'il ne finisse ces jours dans cette prison. Au reste l'on désapprouve fort cette entreprise contre un Sujet du Roy d'Espagne, dans un tems surtout où ce Prince, à la sollicitation du Pape, a accordé une suspension d'armes à l'Empereur.

dant qu'il soutient la guerre contre les Infidèles.

La Fête donnée Mercredy 9<sup>me</sup> au Roy d'Angleterre, par Madame la Connétable Colone, a de beaucoup surpassé toutes les autres. Après une courte visite faite dans la Salle d'Audiance, on passa dans la Gallerie du Palais qui ne cède en rien à celle de Versailles, à la longueur près. A l'un des bouts étoit une foule de Musiciens & d'Instrumens choisis. Tant que cette Simphonie dura, on ne cessa de présenter des rafraichissemens d'un goût exquis, de toute espèce & avec une profusion Royale. Ceux qui étoient destinez pour le Roy, lui furent présentés par le jeune Connétable & son frere. Le Roy ayant refusé de les recevoir de la main de l'Aîné, le Cadet par ordre de sa mere, les présenta un genouil en terre. Ce cérémonial Anglois plût fort à toute la Compagnie, & fut reçu du Roy de la maniere du monde la plus

polie. Madame la Connétable, sous prétexte de faire voir quelque Curiosité singuliere au Prince qui vouloit reconduire la Connétable dans son Appartement, le fit passer par une espèce de Gallerie de plein pied à la cour, au bout de laquelle l'on fit trouver le Carosse du Roy; & par ce moyen, elle conduisit le Roy jusques dans son Carosse. Le jeune Connétable le suivit jusqu'au Palais Gualtierio, & se trouva à la descente du Carosse pour faire sa Cour au Roy.

Le lendemain matin Jeudi 10. Fête de Sainte Marguerite Reine d'Ecosse, le Pape dit une Messe basse dans l'Eglise des Ecossois, où le Roy se rendit. Il entendit la Messe dans une Tribune. Don Carlo Albani lui presenta une Tablette de la part du Pape, qui contient, à ce qu'on assure, une Cédule de vingt mille écus. Le Pape ne voulut être cortégé que des trois Cardinaux, Albani, Sacripanti & Gualtierio. Après la Messe, le S.

Pere se promena assés long-tems dans le Monastere avec le Roy ; après quoi , chacun se retira chez soi.

Le Vendredy 11. le Roy visita différentes Eglises , & le soir , il alla à la *Villa Pamphile*. C'est une Maison de Plaisance qui appartient au Prince de ce Nom. Elle est hors des Portes de Rome , & sans contredit la plus-belle & la mieux entretenüe de ce Pais.

Samedy 12. après dîné , le Roy alla chez le Pape pour la troisiéme fois , ils resterent à causer tête à tête , pendant prés de deux heures ; & la conversation finie , le Roy descendit dans les Jardins de *Monte-Cavalio* , où il se promena jusqu'au soir , avec les Seigneurs de sa suite.

Dimanche 13, le Roy sortit à son ordinaire , soir & matin , pour voir les Eglises & autres Curiosités de cette Ville.

Lundi 14. le Pape tint Confession. Le Roy fut curieux de le

voir ; & pour cela , on lui prépara une place commode dans la *Bouffole* qui est à droite du Pape. Il ne s'est rien passé de particulier dans ce Consistoire.

Le Mardi sur les cinq ou six heures après midi , le Roy montera en carosse pour aller coucher à *Castel - Gandolphe*. Le Cardinal Albani s'y trouvera pour le recevoir , & pour faire les honneurs de la Fête que le S. Pere y donnera au Roi.

Soixante & trois, tant Instrumens que Musiciens, ont ordre de s'y rendre. On prépare un Feu d'Artifice sur le Lac de Castel ; il semble qu'on n'oublie rien pour divertir S. M. Britannique ; Elle ira chasser dans le Parque du Prince Chigi , qui est voisin de Castel. Chemin faisant , le Roy verra *Albane* , *Frescati* & *Marine*. Ce dernier Canton appartient au Connétable, où l'on assure qu'il regalera le Prince splendidement.

Le Château de Péfaro est dé-

## 82 LE MERCURE

meublé, le Roy ne devant pas y retourner. L'on croit qu'il auroit assez de penchant pour rester à Rome. Il est toujours sûr qu'après la Saint Pierre, S. M. ira passer l'Eté à Urbain.

Le même jour quinze, le Cardinal Neveu & son frere Don Carlo Albani, vinrent prendre le Roy après le Diné; il monta dans le Carosse de cette Eminence, gardant toujours la Droite. Le premier Carosse étoit suivi de deux autres à six Chevaux, pour les Seigneurs de la suite du Roy. Plusieurs Seigneurs particuliers suivoient dans leurs Equipages; ce qui composoit un Cortège des plus nombreux.

Le Roy arriva à *Castel* à demie heure de nuit, au bruit de toute l'Artillerie du Château: Il étoit illuminé, & pareillement toutes les Maisons des Particuliers, sans en excepter celles des Religieux & Religieuses; ce qui faisoit un effet très-agréable, & d'autant plus

DE JUILLET. 83

beau, que la Nuit étoit affés obscure.

L'on avoit préparé sur le Lac de Castel, une Girandolle en face du Palais; & le circuit du Lac qui est de quatre mille, étoit entièrement illuminé, depuis la superficie de l'eau, jusqu'à la hauteur du Bassin; ce qui formoit un Amphitéâtre de lumière, & une nouveauté de Spectacle très-curieux à voir. Comme la Girandolle faisoit son effet de bas en haut, on ne l'a pas trouvée aussi belle, que celle qu'on tira sur le Château Saint-Ange, à la Saint Pierre, & le jour de l'Incoronation du Pape. Voilà le premier Régal, & pour ainsi dire, le salut qu'on fit au Roy à son arrivée: Cela fut suivi d'un Repas très-bien ordonné, & magnifiquement servi. Le Roy avoit une Table seule pour lui & les Seigneurs de sa Cour; outre cela, dix ou douze dans differens Appartemens du Château, pour les Prélats, les Dames & les Seigneurs qui

## 84 LE MERCURE

s'étoient rendus à la Fête.

Le lendemain 16. le Roy se promena à *Gensane*, à *Albane* & à *Larice*, Cantons délicieux, & dans la plus belle & la plus heureuse situation du Monde. Au retour de la Promenade, il y ût une Symphonie prodigieuse par la quantité de Voix & d'Instrumens. On y exécuta une Cantate composée exprés, & allegorique à l'Etat présent du Prince : L'Invention & la Composition en font également estimées ; & quoi qu'il y ût près de quarantevingt Musiciens, tant Voix, qu'Instrumens, il n'y ût aucune confusion.

Le Jeudi 17. le Roi monta en Carosse à sept heures du matin, & se rendit à *Frescati*, avec tous les Seigneurs de sa Suite. Il alla voir *Mondragon* Maison de Plaisance du Prince *Borghese* & *Belleder* autre Maison de Plaisance appartenant au Prince *Famphile*. Aucun de ces Princes ne s'y trouva, pour en faire les honneurs : Mais ce qui distingua

## DE JUILLET. 85

distingua le Prince Borghese par-dessus l'autre, ce fut l'attention qu'il ût de faire faire ses excuses au Roy, & de faire préparer pour lui & pour sa Suite une *Rinfresque* superbement servie. Le Roy partit de Frascati sur les 11. heures, pour aller à *Marino*, dont le Connétable Colone est Seigneur; il avoit fait préparer dans son Palais un magnifique dîné pour le Roy: Attention particuliere, & qui fait honneur à Madame la Connétable; il n'y avoit qu'un seul couvert pour S. M.; mais le Prince demanda qu'on en mit quatorze, ce qui fut fait. Madame la Connétable, sa Belle-Sœur, la Princesse Saint Martin, les Neveux du Pape, le Cardinal & Don Carlo, M<sup>r</sup> le Connétable, & les Premiers Seigneurs de la Cour du Roy occupoient les Places, & remplissoient le nombre des Couverts. La Musique ût ordre de se rendre à Marine, & divertit agréablement les Convives. Après le dîné, le

Jullet 1717.

H

Connétable donna au Roy le divertissement de la Course des Barbes, que Sa Majesté vit du haut d'un Balcon, préparé à cet effet & très-galamment orné. Sur le soir, le Roy invita la Connétable, son Fils & la Princesse Saint Martin, à souper à Castel, où il retourna ayant mis les Dames dans son Carrosse. Le Roy fit encore inviter au soupé la *Dona Bernardina*, Belle-Sœur du Pape, laquelle étoit à Castel; c'est une Dame d'Esprit, & qui parle bien François: Le Roy qui ne parle point ici d'autre Langue, prit plaisir à s'entretenir avec elle. Avant le soupé, il y eût un Feu d'artifice au milieu de la Place de Castel & en face du Château; c'est le plus beau que l'on ait vû depuis plusieurs années; la composition en étoit très-ingenieuse, toute allegorique, & il fut executé au grand contentement de tous les Spectateurs qui y étoient en grand nombre; il dura long-tems, car l'artifice n'y avoit pas été épargné:

L'on peut dire aussi, à l'honneur du Pape & de ses Neveux, que jamais Fête n'a été mieux ordonnée, ni plus magnifique en tout point; on en fait monter les frais à plus de deux mille pistoles.

Le Vendredi, le Roy revint à Rome. Le Cardinal Gualtierio n'a point accompagné le Roy dans cette Villegiature, s'étant trouvé un peu indisposé: Cette Eminence mérite les Loüanges du public, par l'attention qu'elle a de faire rendre au Roy, malgré *l'incognito*, les honneurs dûs à sa Naissance. Il est le premier à en donner l'exemple; & jamais il ne monte dans le Carosse du Roy, ni aucun autre, soit Cardinal, Prince ou Seigneur, sans que le Roy ne les appelle ou ne leur fasse signe de monter. Il a la bonté de faire cette grace à ceux qu'il veut distinguer, & plus d'une fois il l'a faite à M<sup>r</sup> l'Abbé de Gamaches Auditeur, qui a aussi û l'honneur de manger plusieurs fois avec Sa Majesté.

88 LE MERCURE

Dimanche après le dîné, le Roy fit l'honneur à la Duchesse de *Fiano* de lui rendre Visite: Plusieurs Princes & Princesses de cette Cour s'y rendirent pour la faire au Roy. Il y avoit musique, Table de Jeu & Abondance de rafraichissemens: M<sup>r</sup> le Cardinal Ottoboni Beau-Frere de cette Duchesse, fit les honneurs de cette Fête avec les Princes Ottoboni ses Oncles.

M<sup>r</sup> Falconieri Auditeur de Rotte, est enfin déclaré Gouverneur.

Le Cardinal Scotti exercera la Préfecture de la Signature vacante par la mort du Cardinal Spada, par *interim* & sans aucuns émolumens; ils sont destinez pour la subsistance des Moines Siciliens: On en compte ici plus de deux mille: Tout récemment est venue de Sicile une Colonie de cinquante Jesuites. Le Comte de Galas Ambassadeur de l'Empereur, arriva hier au soir en cette Ville.

Depuis que le Roy d'Angleterre est de retour de sa villegiature

de Castello, il a visité les Princesses *Piombino*, *Fiano*, *Justiniani*, & *Carboniani*, *Madame la Connétable*, &c. Il y a long-tems que la Musique Romaine ne s'est autant exercée, car toutes ces Fêtes ne vont point sans une Symphonie fort nombreuse; & en ce fait les Italiens sont passez Maîtres. Outre les Liqueurs glacées qu'on présente à la Compagnie, l'Usage est d'avoir des Tables dressées & bien servies pour la Livrée, & c'est là que les Valets Italiens font merveille.

Le 24. le Pape tint Chapelle à Saint Jean, le Roy y assista dans une Tribune préparée exprès.

Le 29, Fête de Saint Pierre & Saint Paul, le Saint Pere a officié Pontificalement à Saint Pierre, où l'on avoit pareillement préparé une Tribune pour le Roy. Le Pape a composé & prononcé une Homelie: Il a trouvé moyen en parlant sur la Fête du jour, d'y faire quelque application heureuse sur le Roy;

## LE MERCURE

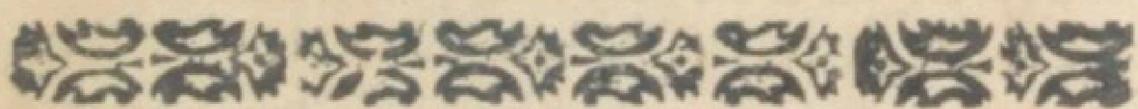
C'est u e suite des attentions & des égards qu'il a û pour lui, depuis son séjour à Rome.

Hier au soir, le Roy alla au Vatican pour voir tirer la Girandole; le Cardinal Albani en faisoit les honneurs; ordinairement c'est à l'ordre du Pape & au bruit du Canon que s'allume l'Artifice; mais cette année, la chose s'est passée autrement, le Saint Pere ayant ordonné que tout se fit sous le bon plaisir de S. M : Il en a été de même aujourd'hui.

La Nuit du 27. au 28. le Cardinal del Giudice arriva ici, on ne dit encore rien de ses Negociations à la Cour du Roy de Sicile.

Don Alessandro Albani est aussi de retour d'Urbain, le voilà donc Docteur dans son País.





## JOURNAL DE PARIS.

**L**E 26 Juin, Madame de Vantadour accompagnée de Madame la Maréchale de Bezons, présenta le matin au Roy M<sup>de</sup> la Marquise de Tresnel, cy-devant M<sup>lle</sup> le Blanc.

Le 27. M. le Duc de Noailles ayant dirigé un nouveau Systême des Finances, demanda à M<sup>gr</sup> le Duc Regent des Commissaires pour examiner son Projet dont on espere de très grands avantages. Ce Prince a nommé M. le Chancelier, M. le Maréchal de Villeroy, M. le Duc de S. Simon, M. le Duc de la Force, M. le Maréchal de Bezons, M. l'Archevêque de Bordeaux. M. le Marquis d'Effiat, & M. Pelletier de Souzy. L'Assemblée se tiendra chez M. le Chancelier.

Le Procés entre la Grande Chapelle du Roy & les Feiillants pour chanter Vespres, les Dimanches & Fêtes dans la Chapelle de S. M. fut terminé la veille. Mgr le Regent ayant trouvé à propos de suivre l'usage observé pendant les Minorités de Louis XIII. & de Louis XIV. en a exclu les Religieux, & a chargé la Grande Chapelle de ce Service.

Le 28. S. A. R. choisit un Conseiller de chaque Conseil de regence, excepté de celui de Marine, pour former le Conseil qui doit juger le Different des Princes sur le rapport de M. de S. Contest.

Le même jour, sur l'avis que Mgr le Régent reçût de la mort de M. le Comte de Peyre, premier Lieutenant Général de Languedoc; S. A. R. conféra ce poste important de 25000 liv. de rentes à M. le Marquis de Canillac Conseiller de la regence dans les affaires du Dedans du Royaume; mais le lendemain 30, on fut informé que M. le Com-

DE JUILLET. 93

te de Peyre n'étoit pas mort & qu'il y avoit même, esperance qu'il pouroit revenir de sa maladie.

Le 30. Les Assemblées de Sorbonne qui se tiennent tous les premiers jours du mois, ce qu'on appelle *Prima mensis*, & qui avoient été interrompuës depuis le jour que les 4. Evêques apporterent leur Appel en Sorbonne, ont recommencé le premier de ce mois. M. Qui-not Ancien Syndic y présida ; on confirma à la pluralité de 117 voix contre sept, tout ce qui a été fait pendant le Syndicat de feu M. Ravecher. La Lettre que ce dernier avoit écrite à la Faculté, & la profession de Foi qu'il y avoit ajoutée en mourant, ont été enregistrées dans les registres de la Faculté. Quelques uns des 7. Opposans ayant voulu protester contre la délibération de la Sorbonne, les protestations ont été déclarées nulles. Les vingt-deux Docteurs qui avoient été exclus des Assemblées de la Faculté & qui es-  
oient d'y rentrer dans cette conjon-

ture, n'ont pû cependant l'obtenir: malgré les pressantes sollicitations des Prélats Acceptans.

Le même jour, le Parlement se rendit à dix heures & demie du matin au Louvre, pour recevoir les Ordres de S. M. touchant la protestation des Princes Legitimez: La Députation étoit composée de M. le Premier President, de tous les Presidents à Mortier, excepté M. de Bailleul, de sept Conseillers de la Grand-Chambre, d'un Conseiller de chaque Chambre des Enquêtes & Requêtes, & des Gens du Roy. Le Parlement fut conduit chez le Roy par M. le Marquis de la Vrilliere Secrétaire d'Etat, par M. de Dreux Grand Maître des Cérémonies & par M. Desgranges Maître des Cérémonies. Le Roy étoit assis dans un Fauteuil auprès de la cheminée de son Cabinet, ayant à sa droite M<sup>gr</sup> le Duc d'Orleans, avec les Princes du Sang; & à sa gauche M. le Chancelier. Le Cabinet étoit rempli de toute la

DE JUILLET. 95

Cour. M. le Premier Président rendit compte au Royde ce qui s'étoit passé au Parlement, le jour que les Princes Legitimez apporterent leur Protestation, de ce qui y avoit été délibéré & de la résolution qui fut prise de demander une Audiance au Roy pour recevoir les ordres: Après qu'il ût fini son discours qui fut fort approuvé, il presenta la protestation à S. M. qui assûra le Parlement de son affection, & répondit ensuite par la bouche de M. le Chancelier, qu'il recevoit avec plaisir les marques de soumission du Parlement, qu'il étoit fort content de la sagesse avec laquelle il s'étoit conduit dans cette affaire & qu'il feroit sçavoir sa volonté à cette Compagnie au premier jour; les Députez sortirent du Louvre dans le même ordre qu'ils y étoient entrés.

A trois heures & demie après midi, le Conseil de Regence s'assembla extraordinairement, les Princes du Sang, les Princes Legitimez

& les Ducs n'y ayant point été admis : Il étoit composé de M<sup>gr</sup> le Duc Regent, de M<sup>r</sup> le Chancelier, de M<sup>r</sup> le Maréchal d'Huxelles, de M<sup>r</sup> le Maréchal de Bezons, de l'Ancien Evêque de Troye, de M<sup>r</sup> de Beringhen, de l'Archevêque de Bordeaux Président du Conseil de Conscience, de M<sup>r</sup> Pelletier de Souzy, de M<sup>r</sup> le Marquis de Torcy, de M<sup>r</sup> le Marquis de Biron, de M<sup>r</sup> le Marquis d'Effiat, de M<sup>r</sup> le Marquis de la Vrilliere, de M. Amelot, de M<sup>r</sup> de Nointel, de M<sup>r</sup> d'Argenson, de M<sup>r</sup> de la Bourdonnaye, & de M<sup>r</sup> de Saint Contest Rapporteur, qui ouvrit le premier son Opinion. Ce Conseil dura jusqu'à six heures & demie, on en indiqua ensuite un pour le lendemain à neuf heures.

Le 1. de ce mois, à neuf heures du matin, il s'est tenu un Conseil de Regence, formé des dix-sept Personnes, dont on vient de faire mention : Après deux heures de Conseil, on y a déterminé la Question

tion, & l'Affaire y a été décidée. M<sup>gr</sup> le Duc d'Orleans, sur la Requisition de M<sup>r</sup> le Chancelier, promit à la Tête du Conseil, de garder le Secret, & prit le Serment des seize Opinans, qu'ils ne s'en ouvriraient à qui que ce soit, jusqu'à ce que le Roy s'en fût expliqué.

Le 3. le Conseil de Regence, s'est rendu au Palais Royal; on y a réglé plus particulièrement la forme du Jugement de l'affaire des Princes, qui sera un Secret, jusqu'à ce que l'Edit soit porté au Parlement, pour y être enregistré. M<sup>r</sup> le Chancelier, après avoir formé cet Edit, en a fait lecture à Messieurs du Conseil, qui y ont tous reconnus leur Opinion, il a été signé à dix heures.

Le 5 le Parlement s'assembla, pour recevoir par les Gens du Roi, l'Ordre d'envoier au Louvre des Deputez; ils y allerent à midi, & furent reçûs & conduits à l'Audiance du Roi avec les mêmes Cérémonies

Juillet 1717. I

que le 30. du mois dernier: Après le Compliment de M<sup>r</sup> le 1<sup>r</sup> Président qui fut très-court; M<sup>r</sup> le Chancelier répondit pour S. M. qu'elle avoit examiné avec beaucoup de soin les Requêtes des Princes du Sang & des Princes Legitimez; qu'elle s'étoit faite instruire de toutes les raisons qui avoient été expliquées dans les Mémoires présentez de part & d'autre; qu'elle avoit cru devoir décider cette affaire; & que son Jugement étoit expliqué dans l'Edit qu'elle remettroit entre les mains du Procureur General, dans lequel elle faisoit connoître sa volonté, par rapport aux protestations que les Princes Legitimez, avoient présentées au Parlement. M<sup>r</sup> le Chancelier loüa beaucoup la Sageffe, avec laquelle M<sup>r</sup> le premier Président s'étoit conduit dans cette affaire, & l'assûra, comme la premiere fois, que le Roi s'en souviendroit dans toutes les occasions.

Le lendemain 6. jour de la Députation, le Parlement étant assemblé,

Mr le premier Président rendit compte à la Compagnie de la réponse du Roi, & de la maniere avec laquelle les Deputez avoient été reçûs; ensuite Mr de Lamoignon premier Avocat General apporta l'Edit, & après avoir parlé sur l'Enregistrement de cet Edit, avec autant de Sageffe que d'Eloquence, il donna ses Conclusions qui ont été suivies. Dès qu'il fut retiré, Mr le premier Président demanda l'avis à chacun de Messieurs du Parlement: Mr le Nain qui en est Doyen opina le premier, & fut d'avis d'enregistrer l'Edit; il fut suivi par tous les Conseillers de la Grand-Chambre, à l'exception de Mr Brayer, qui, après avoir long-tems opiné, conclut à nommer des Commissaires pour examiner l'Edit, avant de l'enregistrer; cet avis fut appuyé par plusieurs Présidens & Conseillers des Enquêtes, au nombre de soixante & quinze Voix; mais celui de Mr le Nain l'ayant emporté de près de quarante Voix, l'E-

dit passa & fut enregistré : On remit au Jeudi à le publier à la Grande Audiance ; parceque l'heure à laquelle elle se tient, étoit passée.

Il fut donc publié Jeudi 8. l'Audiance tenant.

### EDIT DU ROY.

*Qui revoque & annulle l'Edit du mois de Juillet 1714, & la Déclaration, du 23 May 1715.*

**L** OUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous presens & à venir, SALUT. Le feu Roy nôtre très-honoré Seigneur & Bifaieul a ordonné par son Edit de Juillet 1714. que si dans la suite des tems, tous les Princes Legitimes de l'Auguste Maison de Bourbon venoient à manquer, en sorte qu'il n'en restât pas un seul pour estre heritier de nôtre Couronne, elle feroit en ce cas dévoluë & déférée de plein droit à Louis-Auguste de Bourbon Duc du Maine, & à Louis-Alexandre de Bourbon Com-

te de Toulouse ses enfans legitimez, & à leurs enfans & descendants mâles à perpetuité, nez & à naître en legitime mariage, gardant entre eux l'ordre de succession, & préférant toujours la branche aînée à la cadette, les déclarant, audit cas seulement de manquement de tous les Princes Legitimes de nôtre Sang, capables de succeder à la Couronne de France, exclusivement à tous autres : Voulant aussi que feldits Fils Legitimez le Duc du Maine, & ses Enfans & Descendants mâles, & pareillement le Comte de Toulouse, & Enfans & Descendants mâles à perpetuité, nez en legitime Mariage, ûssent entrée & séance en nôtre Cour de Parlement, au même âge que les Princes de nôtre Sang, encoire qu'ils n'ûssent point de Pairie, sans être obligez d'y prêter Serment, & qu'ils y jouïssent des mêmes honneurs qui sont rendus aux Princes de nôtre Sang; qu'ils fussent en tous lieux & en toutes occasions

regardez & traitez comme les Princes de nôtre Sang, après néanmoins tous lesdits Princes, & avant tous les autres Princes des Maisons Souveraines, & tous autres Seigneurs de quelque Dignité qu'ils puissent être. Voulant enfin que cette prérogative d'entrée & séance au Parlement, & de jouir par eux & par leurs descendans, tant dans les Cérémonies qui se faisoient & se feroient en sa présence & des Rois ses successeurs, qu'en tous autres lieux, des mêmes rangs, honneurs & préférences dûës à tous les Princes de son Sang Royal, après néanmoins tous lesdits Princes fût attachée à leurs Personnes & à celles de leurs descendans à perpétuité, à cause de l'honneur & avantage qu'ils ont d'être issus de lui, dérogeant à ses Edits des mois de Mai 1694. & Mai 1711. en ce qu'ils pouvoient être contraires audit Edit du mois de Juillet 1714, Depuis cet Edit enregistré en nôtre Cour de Parlement à Paris le 2. Août.

de l'année 1714. quelques unes des  
Chambres de nôtre dite Cour ayant  
fait difficulté de recevoir les Requê-  
tes de nosdits Oncles avec la qualité  
de Princes du Sang, & de la leur  
donner dans les Jugemens où ils  
étoient Parties; le feu Roi nôtre  
trés-honoré Seigneur & Bisayeul,  
ordonna par sa Déclaration du 23.  
Mai 1715. que dans nôtre Cour de  
Parlement & partout ailleurs, il ne  
seroit fait aucune différence entre  
les Princes du Sang Royal, & ses-  
dits Fils Legitimez & leurs descen-  
dans en Legitime Mariage; & en  
consequence qu'ils prendroient la  
qualité de Princes du Sang, & qu'elle  
leur seroit donnée en tous Actes ju-  
diciaires & tous autres quelconques,  
& que, soit pour le Rang, la séan-  
ce, & generalement pour toutes  
sortes de prérogatives, les Princes  
de nôtre Sang, & sesdits Fils &  
leurs descendans seroient traitez  
également, après néanmoins la  
dernier des Princes de nôtre Sang,  
conformément à l'Edit du mois de

Juillet 1714, qui seroit exécuté selon sa forme & teneur. Mais la Mort Nous ayant enlevé le feu Roi nôtre très-honoré Seigneur & Bisayeul trois mois après cette Declaration, nos très-chers & très amez Cousins le Duc de Bourbon, le Comte de Charollois, & le Prince de Con-ty, Princes de nôtre Sang, Nous ont très-humblement supplié de revoquer l'Edit du mois de Juillet 1714. & la Declaration du 23. Mai 1715. à l'effet de quoi, ils Nous ont présenté une Requête & differens Mémoires, & nos très chers & très-amez Oncles le Duc du Maine & le Comte de Toulouse ayant aussi exposé leurs raisons par plusieurs Mémoires, ils Nous ont présenté une Requête, par laquelle ils Nous ont supplié, ou de renvoyer la Requête des Princes de nôtre Sang, à nôtre Majorité, ou si Nous jugions à propos de la décider pendant nôtre Minorité, de ne rien prononcer sur la question de la succession à la Couronne, avant que

les Etats du Royaume, juridique-  
ment assemblez, ayent délibéré sur  
l'interêt que la Nation peut avoir  
aux dispositions de l'Edit du mois  
de Juillet 1714. & s'il lui est utile  
ou avantageux d'en demander la  
revocation. Cette Requête a été  
suivie d'une Protestation passée par-  
devant Notaire, qui tend aux mê-  
mes fins, & dont nos très-chers &  
très-amez Oncles le Duc du Maine  
& le Comte de Toulouse ont de-  
mandé que le Dépôt fût fait au  
Greffe de nôtre Cour de Parlement  
à Paris, auquel ils ont présenté une  
Requête à cet effet. Mais nôtre-  
dite Cour toujours attentive à con-  
server les regles & l'ordre public,  
& à Nous donner des marques de  
son respect & de son zèle pour nô-  
tre Authorité, a jugé avec sa Pru-  
dence ordinaire, qu'elle ne pou-  
voit prendre d'autre parti sur cette  
Requête, que de Nous en rendre  
compte, pour recevoir les ordres  
qu'il Nous plairoit de lui donner:  
Ainsi, Nous voyons avec déplaisir,

que la disposition que le Roi nôtre très-honoré Seigneur & Bisayeul avoit faite, comme il le declare lui-même par son Edit du mois de Juillet 1714. pour prévenir les malheurs & les troubles qui pourroient arriver un jour dans ce royaume, si tous les Princes de son Sang royal venoient à manquer, est devenue, contre ses intentions, le sujet d'une division présente entre les Princes de nôtre Sang, & les Princes Legitimez, dont les suites commencent à se faire sentir, & que le bien de l'Etat exige qu'on arrête dans sa naissance. Nous espérons, que Dieu, qui conserve la Maison de France depuis tant de siècles, & qui lui a donné dans tous les tems des marques si éclatantes de sa protection, ne lui sera pas moins favorable à l'avenir, & que la faisant durer autant que la Monarchie, il détournera par sa bonté le malheur qui avoit été l'objet de la prévoyance du feu Roi : Mais, si la Nation Françoisé éprouvoit ja-

mais ce malheur , ce seroit à la Nation même qu'il appartiendroit de le réparer par la sagesse de son choix ; & puisque les Loix fondamentales de nôtre royaume Nous mettent dans une heureuse impuissance d'aliener le Domaine de nôtre Couronne , Nous faisons gloire de reconnoître qu'il Nous est encore moins libre de disposer de nôtre Couronne même : Nous sçavons qu'elle n'est à Nous , que pour le bien & pour le salut de l'Etat , & que par consequent l'Etat seul auroit droit d'en disposer dans un triste événement , que nos Peuples ne prévoient qu'avec peine , & dont Nous sentons que la seule idée les afflige. Nous croyons donc devoir à une Nation si fidèlement & si inviolablement attachée à la Maison de ses Rois, la justice de ne pas prévenir le choix qu'elle auroit à faire, si ce malheur arrivoit , & c'est par cette raison qu'il Nous à paru inutile de la consulter en cette occasion , où Nous n'agissons que

408 LE MERCURE

pour elle, en révoquant une disposition sur laquelle elle n'a pas été consultée, nôtre intention étant de la conserver dans tous ses droits, en prévénant même ses vœux, comme Nous nous ferions toujours crus obligez de le faire pour le maintien de l'ordre public, indépendamment des représentations que Nous avons reçûës de la part des Princes de nôtre Sang. Mais, après avoir mis ainsi l'interêt & la Loi de l'Etat en sûreté ; & après avoir déclaré que Nous ne reconnoissons point d'autres Princes de nôtre sang, que ceux qui étant issus des Rois par une filiation légitime, peuvent eux-mêmes devenir Rois, Nous croyons aussi pouvoir donner une attention favorable à la possession dans laquelle nos très-chers & très-amez Oncles le Duc du Maine & le Comte de Toulouse sont de recevoir, dans nôtre Cour de Parlement, les nouveaux honneurs dont ils y ont joiüy depuis l'Edit du mois de

de

de Juillet 1714. & dont il Nous a paru qu'on devoit leur envier d'autant moins la continuation pendant leur vie, que la grace que nous leur accordons, est fondée sur un motif qui leur est si propre & si singulier, que dans la suite des tems il ne pourra pas être tiré à conséquence: C'est par cette considération, que nous suivons avec plaisir les mouvemens de nôtre affection pour des Princes qui en sont si dignes par leurs Qualités personnelles, & par leur attachement pour Nous. A CES CAUSES & autres bonnes & grandes considérations, à ce Nous mouvants, de l'avis de nôtre très cher & très amé Oncle le Duc d'Orleans Regent, & de plusieurs Grands & Notables Personnages de nôtre Royaume, & de nôtre certaine science, pleine Puissance & autorité Royale, Nous avons révoqué & annullé, & par le présent Edit perpétuel & irrévocable, révocons & annullons ledit Edit du

*Jullet 1717.*

K,

mois de Juillet 1714. & ladite Déclaration du 23 Mai 1715. Ordonnons neantmoins que nos très chers & très amez Oncles le Duc du Maine & le Comte de Toulouze continuënt de recevoir les honneurs dont ils ont jouïy en nôtre Cour du Parlement depuis l'Edit du mois de Juillet, 1714. & ce en considération de leur possession, & sans tirer à conséquence; comme aussi sans qu'ils puissent se dire & qualifier Princes de nôtre Sang, ni que ladite qualité puisse leur être donnée en quelques Jugemens & Actes que ce puisse être, Nous reservans d'expliquer nos intentions sur l'entrée & séance en nôtre Cour de Parlement, de nos très chers & très amez Cousins le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, & sur les honneurs dont ils y pourront jouïr: Voulons au surplus que toutes protestations contraires aux présentes, soient & demeurent nulles & comme non avenues, ainsi que Nous les a.

DE JUILLET III

Nullons par le présent Edit. S I  
 DONNONS EN MANDEMENT  
 à nos amez & feaux Conseillers,  
 les Gens tenans nôtre Cour de Par-  
 lement, Chambre des Comptes  
 & Cour des Aydes à Paris, que  
 nôtre présent Edit, ils aient à  
 faire lire, publier & enregistrer,  
 & le contenu en icelui, garder &  
 observer selon la forme & teneur,  
 C A R tel est nôtre plaisir. Et  
 afin que ce soit chose ferme & sta-  
 ble à toûjours, Nous y avons fait  
 mettre nôtre Scel. D O N N E' à Pa-  
 ris au mois de Juillet, l'an de  
 grace mil sept cens dix-sept, &  
 de nôtre Regne le deuxiême.  
 Signé, L O U I S ; & plus bas  
 par le Roi, LE DUC D'ORLEANS  
 Regent présent. P H E L Y P E A U X.  
*Visa* D'AGUESSEAU. Et scellé  
 du grand Sceau de cire verte, en  
 lacs de soie rouge & verte.

Le même jour 6, M A D A M E  
 revint de Saint Cloud à Paris, pour  
 assister à la Répresentation de  
 Geta ; elle ût la consolation de

trouver M<sup>gr</sup> le Duc de Chartres en meilleur santé; ce Prince aiant û la fièvre, causée par une indigestion.

Le 10. le Commissaire Cailly, & les sieurs Champy, le Couvreur & le Roux accusés de malversations, furent arrêtés par ordre du Parlement.

Les Grands Officiers de la Couronne, M. le Grand Chambellan, & Messieurs les premiers Gentils-hommes de la Chambre, ayant voulu empêcher M<sup>gr</sup> le Comte d'Eu de donner la Chemise & la Serviette au Roi; M<sup>gr</sup> le Duc du Maine représenta à S. A. R. un Brevet du feu Roi de 1711. par lequel ces honneurs lui étoient accordés, comme aux Princes ses enfans, & à sa postérité. Sur cet exposé, M<sup>gr</sup> le Duc Regent n'a rien voulu innover, & a conservé à M. le Duc du Maine & aux siens les mêmes honneurs dont ils jouissoient auparavant.

Le Roi qui est en parfaite

santé, passe une partie des après midi sur la Terrasse qui regne le long de son Appartement, où on a mis une espèce de petite Ménagerie, à laquelle il s'amuse avec quelques jeunes Seigneurs de la Cour, que M. le Maréchal de Villeroy envoie chercher. Le Prince de Bouillon & les deux fils de M<sup>r</sup> le Duc de Luxembourg voyent le Roi très assidûment. S. M. après avoir soupé chez Madame la Duchesse de Vantadour, s'est divertie jusqu'à 9 heures à faire tirer un grand nombre de fufées, de petards, & d'autres petits artifices.

M. le Duc de Duras va commander en Guiene, en qualité de Maréchal de Camp, avec M. de Bonaz Brigadier sous lui. M. de Quelus part aussi pour le Languedoc & les Cevenes.

Le Courier qui alloit à Rome, a été dévalizé & fort maltraité par quatre Cavaliers masqués, près du Pont Beauvoisin. Ils ont enlevé tous les Papiers qui

114 LE MERCURE  
étoient dans sa Male.

Le 14. M. le Cardinal de Rohan partit pour Strasbourg, avec la permission de M<sup>sr</sup> le Regent.

Le 15. M. de Gontault Doïen de Nôtre - Dame, nouvellement élu à la place de feu M. de Prescigni, aiant remis sa Place de Chantre à M. le Cardinal de Noailles, ce Prélat l'a conférée à M. d'Orsanne, Official, & Secretaire du Conseil de Conscience; & comme la Fonction d'Archidiaque est incompatible avec la Chantrierie, cet Archidiaconné a été donné à M. Goulard, Grand-Vicaire & Pénitencier: M. Oufel a été pourvû de la Pénitencerie, & M. de Lufancy Chanoine de Meaux a été nommé au Canonat vacant.

M. de Menars Président à Mortier, en mariant M<sup>lle</sup> sa fille avec M. Dugué Bagnols, consentit dans le Contrat de Mariage, que M. son Gendre prendroit dans la succession la Charge de Président à Mortier, pour la somme de

DE JUILLET. 115

500000 livres, à laquelle elle étoit pour lors fixée, renonçant au pouvoir d'en disposer en faveur d'aucun autre que de M. Dugué Bagnols: Depuis ce tems-là, la fixation aiant été levée, M. le Président de Menars persuadé que la clause du Contrat ne pouvoit plus avoir lieu, a disposé de sa Charge en faveur de M. de Maupeou sur le pied de 771000 livres offrant néanmoins la préférence pour le même prix à M. du Gué Bagnols. Ce dernier aiant formé opposition au Sceau, M<sup>gr</sup> le Regent a nommé des Commissaires pour l'examen de cette Contestation: Ce Prince a décidé sur le rapport, que M. Dugué seroit obligé de donner main-levée de son opposition moyennant 80000 livres que M. de Menars lui remettra, & qui appartiendront aux Enfans qu'il a de son mariage avec M<sup>lle</sup> de Menars. Il sera permis à M<sup>r</sup> le Président de Menars de disposer du reste du prix de la Charge;

116 LE MERCURE  
& de s'en défaire en faveur de  
M. de Maupeou.



LETTRES CURIEUSES

*A Angers, le premier Juillet 1717.*

**L**E soin avec lequel le nouveau  
Mercure se fait depuis peu,  
& le choix des matieres qui y en-  
trent, semblent exiger des hon-  
nêtes gens qu'ils fassent part à  
l'Auteur, des Evenemens singu-  
liers qui viennent à leur connois-  
sance. Vous me ferez donc plaisir  
de lui communiquer le Fait sui-  
vant dont j'ai été témoin, &  
que j'ai examiné avec attention.

*Passant par DAON, Bourg si-  
tué entre Château-Gontier & Cré,  
sur le chemin d'Angers; j'y ai vu  
une petite fille âgée de 10. ans,  
à qui la Crise d'une fièvre a fait  
sortir au bout de chaque doigt des  
mains & des pieds, des Excroissan-  
ces de la Nature, des Os & des Cor-*

nes : Elles ont dix à douze pouces de longueur ; celles des mains sont droites , mais celles des pieds sont tant soit peu tortuës. De sorte que ses pieds ne ressemblent pas mal à ceux de Daphné & des sœurs de Phaëton, tels que les Peintres les représentent dans le moment qu'ils deviennent Racine d'Arbre : Le dedans des mains de cet pauvre enfant , est paré d'une matière pierreuse & écaillée. Sur le côté , elle a une autre excroissance pierreuse & écaillée de même nature que celle de ses pieds & de ses mains & grosse comme le poingt.

Il vous souvient sans doute , M. que le Journal des Sçavans de M. Denis du premier Aoust 1672 , rapporte l'Excroissance ou la Corne qui étoit venue sous la Jointure de la Jambe d'un Homme , pour y avoir négligé une playe pendant 3. ans , & qu'à cette occasion , il rapporte après Schenkius , qu'à Palerme une fille poussa des Cornes semblables à celles d'un Veau. L'Affaire dont

\* Mr Payle République. des Let. Juillet 1686.

il est ici question, est de la même nature, mais elle va bien plus loin; en voici l'Histoire.

Une fille née de parens assés pauvres à Vwaterford en Irlande, poussa des Cornes peu après sa naissance, semblables à celles des Beliers, non pas à la tête, mais aux jointures de bras, des pieds, des mains & des doigts, & dans les parties les plus charnuës, comme les fesses; & ce qui est de plus considerable: On les vit sortir en grande quantité de ses tetons, lorsqu'elle eut neuf ans, qui est le tems où nôtre société l'a vûë. Le Corps de cet enfant est aride & consumé, trop sec, & trop chaud; la couleur des Cornes est cendrée, mêlée de jaune, la substance ferme, sans puanteur: on les a voulu ronger ou arracher au commencement; mais elles sont revenues aussitôt, beaucoup plus grosses qu'auparavant. Cette Histoire n'a point de rapport avec celle du Gentilhomme Italien, dont le même Journal fait mention; qui

fut incommodé d'une excroissance d'ongles aux mains & aux pieds, comme des Griffes; car, ce sont de véritables Cornes de Bellier, par tous les endroits qu'on marque dans la figure.

On est fort en peine de sçavoir la nature de la Matière qui produit & qui entretient ces Cornes & ces Excroissances: Les uns veulent que ce soit le suc nerveux; les autres, la sérosité du sang: Mais, malgré l'expérience que le Journal des Sçavans raporte pour la dernière, je prendrai la liberté de vous faire voir d'autres pensées là-dessus, lesquelles, pour mieux établir, je prendrai la chose d'un peu loin.

Je m'imagine donc, qu'à la Conception de cette fille, il s'est trouvé dans la Matière dont son corps a été formé, plus de ces Parties visqueuses, & beaucoup moins d'aqueuses pour les dilayer, qu'il n'en falloit.

Or, la Ramification, tant pour la conformation des vaisseaux, que pour la sécrétion des humeurs, s'é-

## 210 LE MERCURE

sant faite proportionnement à cela, le Chyle qui s'est fait ensuite, a été plus visqueux, à cause de la constitution des vaisseaux, glandules & pores faits par des parties d'une semblable figure. Mais, comme il y a aussi dans ce même Chyle, beaucoup de parties volatiles & spiritueuses, il n'y a point de doute qu'elles ne se soient conglobées avec les autres; car, ces deux sortes de parties ayant des Rameaux flexibles, & les spiritueuses pouvans pénétrer d'abord les Pores des visqueuses, il faut qu'en se fermentant ensemble, elles s'unissent exactement. Les Molecules qu'elles ont formées, ont pu s'avancer d'abord vers les doigts des pieds & des mains; parceque la Matière qui devoit faire les ongles, leur avoit déjà frayé le passage, & s'étant jointes avec elles, elles ont formé des Cornes, au lieu d'ongles, tant à cause de leur quantité, qu'à cause de leur figure & mouvement, qui ont dilaté les Pores, jusqu'à la proportion convenable. Après cela, partout

partout où elles ont trouvé des pores  
 approchans , elles y ont fait une mê-  
 me production , & ces pores n'ont pu  
 leur manquer , parce qu'y ayant û  
 dès le commencement , selon ma sup-  
 position , beaucoup de parties vis-  
 queuses , les chemins propres ont  
 été tracez , & les Tubes convena-  
 bles appropriez. Voilà , Monsieur ,  
 à peu près mon opinion , touchant  
 cette affaire-ci : Si je n'ai pas frappé  
 au but , au moins donnerai-je oc-  
 casion à ceux qui voyent plus clair  
 là-dédans que moi , de nous la dé-  
 veloper plus distinctement. Je suis  
 &c.



A L... le 10. Juillet 1717.

Il faut que je vous communique, M.  
 une Nouvelle qui , je crois , mérite  
 d'avoir part dans votre Mercure.

Messieurs les Chanoines de Saint . .  
 ont fait réparer dans leur Eglise une  
 Chaëlle , dediée aux Ames déte-  
 nuës dans les Flames du Purgatoire ;

Juillet 1717.

L

le Sculpteur qui en a fait la représentation en bas relief, a placé directement au milieu de ses Figures l'Effigie du Pere Prieur du Couvent des . . . . tellement ressemblant, qu'il n'y a u. personne qui s'y soit mépris: Le Pere s'y étant reconnu lui-même, en a été porter ses plaintes à Messieurs les Chanoines, qui ont fait venir le Sculpteur, pour l'obliger à délivrer le Pere, des Flames du Purgatoire; mais s'en étant excusé, sous prétexte qu'il ne pouvoit pas toucher à son Ouvrage, sans le gâter, le R. P. peu content de cette défaite, crut qu'il y alloit de son honneur de s'en plaindre à M. l'Archevêque. Le Sculpteur interrogé par Monseigneur, si cette Ressemblance étoit un effet du hazard, ou de sa volonté, répond que le hazard n'y avoit aucune part. Sur cela le R. P. demande justice à Sa Grandeur, & prétend en avoir une Reparation digne de l'Offense: M. l'Archevêque ne voulant point condamner l'Accusé, sans entendre ses

raisons, lui ordonne de se défendre, ce qu'il fit en ces termes.

Monseigneur, le Carême passé, le Pere . . . . préchant à Saint . . . . dit, que ceux qui retiendroient le Bien d'autrui, seroient détenus dans les Flames du Purgatoire, jusqu'à ce qu'ils ûssent payé leurs dettes: Il y a, Monseigneur, plus de deux ans, qu'il me doit 300. livres, dont je ne puis rien tirer, c'est ce qui m'a déterminé à l'y mettre & à l'y laisser; à moins que Vôte Grandeur n'en ordonne autrement: L'Archevêque trouvant la réponse du Sculpteur fondée sur l'équité, condamna le Moine, honteux & confus, à rester en Purgatoire jusqu'à ce qu'il ût acquité entièrement son Créancier. Je suis,

Monsieur,

Vôte affectionné Serviteur,  
Le Chevalier de Lorme.



*A Paris le . . .*

1717.

Madame de Châteautiers disoit avant hier au regent chez MADAME, combien Madame la Duchesse de Vantadour se loüoit de lui: *Je fais, lui dit le Régent, tous les plaisirs que je puis, & je ne laisse pas de faire beaucoup de Mécontents; M. l'Abbé de Saint Pierre, qui étoit présent, dit, que Titus étoit dans le même cas: Je sçai l'Histoire de Titus, aussibien que vous, dit le Regent, & je n'ai vû nulle part, que personne se soit jamais plaint de cet Empereur. Madame la DUCHESSE arriva, & l'affaire de Titus en demeura là; Mais le lendemain M. l'Abbé de Saint Pierre écrivit à Madame de Châteautiers le Billet suivant.*

*Titus aimé des Bons, fut hai des Injustes.*

Ne conviendrez-vous pas, Madame, que la plupart des hommes ignorent le nombre & la grandeur de leurs déffauts, le nombre & la grandeur des bonnes qualitez des autres; qu'ils ignorent une partie de ce qu'ils doivent, & qu'ils demandent plus qu'il ne leur est dû.

Or, il est impossible que cette ignorance si commune, ne fasse dans le Monde une quantité prodigieuse de personnes injustes, c'est la Nature de l'homme; Et comme la Nature est la même dans tous les Pais & dans tous les Tems, pourriez-vous douter, Madame, qu'il n'yût autant de Gens injustes à Rome du tems de Titus, qu'il y en a présentement à Paris.

Ne conviendrez-vous pas encore, Madame, qu'il est impossible de contenter tous les jours beaucoup d'Injustes, sans faire tous les jours beaucoup d'Injustices; & qu'il est de même impossible de faire justice, en leur faisant rendre ce

qu'ils refusent, ou en leur refusant ce qu'ils demandent, sans les rendre mécontents.

Je soutiens donc toujours, Madame, que si Titus a été aussi bon & aussi juste qu'on le dit, il est impossible qu'il n'ait été hai de tous les Injustes qui avoient à faire à lui. Or, je vous supplie, Madame, ai-je besoin du témoignage des Historiens, pour prouver une chose qui ne peut pas avoir été autrement ? Ai-je besoin du témoignage de Suetone, pour persuader que Titus étoit quelques fois trompé par ses Ministres ? Je dirai plus : Titus seroit fort mal loué, si l'on pouvoit dire de lui, qu'il fût aimé des Injustes ; cette louange n'appartient qu'à Neron : Le mécontentement des Injustes fait la gloire d'un bon Prince : Ainsi, je serois fort affligé, si le Regent ne faisoit pas un assés grand nombre de mécontents ; & j'espere bien que la Posterité dira un jour de lui, ce que je vous disois hier de Titus.

*Philippe aimé des Bons, fut hai des  
Injustes.*

27. Fevrier 1717.



F A B L E

*Sur la Grossesse de S. A. S.*

M A D A M E

LA PRINCESSE DE CONTY,

P A R M. F U S E L I E R.

*H*ier Mercure annonça dans les  
Cieux,  
Qu'une Princesse aussi sage que  
belle,  
Qui compte autant de Heros que  
d'Ayeux;  
Alloit encor à la Tige immortelle  
De sa Maison, donner Branche  
nouvelle :

Dans ce Kécit, ses Traits victo-  
rieux,

Soûris, Regards, Graces enchan-  
teresses

Il n'oublia : Du pouvoir de ses Yeux  
Dans ce moment, s'entretinrent les  
Dieux;

Et ce moment ennuya les Déeses.

Mars seul pensif, dans son Casque  
enfoncé,

Du Rejetton par Mercure annoncé,  
Jà dans un coin méditoit la culture,  
Minerve aussi : Ce glorieux emploi,  
S'écria Mars, n'est réservé qu'à moi;  
CONTIS chez Mars ont tous pris  
Nourriture.

Qu'on n'ait souci de quel Sexe vien-  
dra

Le Noble Enfant : A tout on pour-  
voira.

Si Fille vient, faite sera pour plaire,  
Je lui promets toute sorte d'Appas,  
Graces, je croi, ne lui manque-  
ront pas :

J'ai du crédit à la Cour de Cithére..

Les Adonis vous Supplantent parfois  
Interrompt la Parrône d'Athenes,

En souriant ; mais revenons aux  
Droits

Que prétendez ; ce sont Chimeres  
vaines.

N'avancez plus que **CONTIS**  
sous vos Loix

Se sont formez un cœur de gloire  
avide ;

Les vrais Héros ne suivent que ma  
Voix ,

Mars les entraîne , & Minerve les  
guide.

A ce discours qui bleissoit sa fierté,  
Le Dieu de Thraceût , peut-être ,  
éclatté ;

Mais Jupiter, par sa seule présence,

De son courroux réprima la licence :

Près de son Roy l'Olimpe s'assembla ;

Il fit un geste, & l'Univers trembla.

Les Contestans lui dirent leur af-  
faire ,

Mars montra moins de droit que de  
colere.

Sage Minerve , & vous Dieu des  
Combats ,

Dit Jupiter, cessez de vains Débats ;

Je sçai le point qui fait vôtre dis-  
pute :

*Or, aprenez qu'entre vous se discute*

*Cas important où n'avez intérêt ;*

*Que de CONTI naisse Garçon ou Fille ,*

*Pour les former, le Modèle est tout prêt ,*

*Pas ne faudra sortir de la Famille.*



Je me flate que M. le Chevalier de Saint Jory ne trouvera pas mauvais que je révèle ici, qu'il est l'Auteur de la piece suivante : Sa modestie en pourra souffrir, mais je suis persuadé que quand il s'agit de piquer le goût du Lecteur, un Ecrivain périodique doit prendre un peu sur son compte certaines hardiesses, sans lesquelles un Livre comme le mien, ne pourroit subsister long-tems. Il seroit à souhaiter qu'on me fournit souvent de pareils sujets d'excuse, je me chargerois volontiers des reproches, pourvû qu'il en revint de bonnes pièces au Public.

DE JUILLET 131

A MADEMOISELLE

DE LU,

*Sur une Eglogue qu'elle a faite.*

FABLE ALLEGORIQUE.

*Un jour à la Table des Dieux,  
On lût des Vers d'une Muse nou-  
velle.*

*Ils parurent si beaux à la Tronpe  
Immortelle,*

*Qu'on jugea qu'au Parnasse on ne ri-  
moit pas mieux.*

*Trop heureux, disoit-on, & trop  
digne d'envie,*

*Le Berger qu'en ces Vers daigne  
chanter Silvie?*

*Mais d'un Ouvrage si parfait,*

*D'où vient que l'Auteur &  
l'Objet,*

*Sous des noms empruntez se  
cachent?*

*Je veux bien, dit l'Amour, qu'ils  
sçachent,*

*Que l'Amour l'ût signé, si l'Amour  
l'avoit fait:*

*Pour les punir, perçons ce Mistere  
agréable.*

*Alors les coudes sur la Table,  
Chacun à reflechir de son mieux, tra-  
vailla.*

*C'est celui-cy, c'est celle-là :  
On prend parti de la Voix & du  
Geste,*

*La dispute s'allume, on s'obstine, on  
conteste,*

*Tel qui vouloit dire oui, maligne-  
ment dit non,*

*De ce nombre fut Apollon.*

*Enfin, de LU, l'Amour tout en  
colere,*

*Demande à parier que les Vers sont  
de Vous.*

*Apollon soutient le contraire ;*

*Tout Rimeur est un peu jaloux,*

*Je n'en connois point de sincere.*

*La Querelle s'échauffe, on élève la  
Voix ;*

*On gage, on met au jeu la Lyre &  
le Carquois,*

*L'Amour gagna, Clio vous les avoit  
vû faire. On*

DE JUILLET. 133

On sçait que le Dieu de Cythere  
N'est pas un modeste Vainqueur:

Allez, dit-il, d'un ton mo-  
queur,

Allez, bel Apollon, réprendre chez  
Admete

La panetiere & la boulete,  
Vous voilà sans emploi dans le sacré  
Valon.

J'y suis ce que j'étois, répondit A-  
pollon ;

Quoique ma Lyre t'appartiennne,  
J'irai men train, de LU me prêtera  
la sienne.

Mais si l'Amour perdoit son Car-  
quois & ses Traits,

Errant à l'avanture, il vivroit  
desormais,

Et sans Amis, & sans Empire.

L'Amour un peu surpris, lui dit  
d'un ton plus doux,

Je pourrois à de LU recourir, com-  
me vous,

Elle a des yeux qui valent bien  
sa Lyre.



La Fable suivante est d'un Auteur incertain. On soupçonne cependant, qu'elle est de la composition du Pere-Benoît Jesuite, à qui on attribue également la petite Pièce en Vers, qui est insérée à la p. 174. du Mercure de Juin, sur les dernières Fables que M. de la Motte récita à l'Académie Française.

Ces 2. seuls Morceaux sont suffisans, pour faire juger, que si ce Pere tournoit son génie du côté de la Poësie, il seroit en état de ne point envier les Talents de nos meilleurs Poëtes.

L E

MERITE ET LA FORTUNE

F A B L E.

**L**E Mérite, Cadet de fort bonne Maison,  
 Et l'Infante Fortune, opulente héritière,  
 Par les liens d'Hymen furent unis,  
 dit-on,

DE JUILLET. 135

*Au bon vieux Temps c'étoit-là la  
manière*

*Entr'eux point de débat , point de  
dissension ;*

*Il n'étoit bruit partout que de leur  
union.*

*Jamais on ne voyoit Fortune sans  
Mérite ;*

*Mérite sans Fortune étoit cas sur-  
prenant :*

*C'étoit même , chose illicite.*

*La mode hélas ! n'en est plus  
maintenant ,*

*Tantpis ; car , après tout , l'Hymen  
étoit sortable ,*

*L'Epoux étoit bien-fait , insinuant ,  
aimable ;*

*L'Epouse avoit de grands traits  
Et du comptant : Que faut-il  
davantage ?*

*COMPTANT lui seul , tient lieu  
des plus beaux traits ,  
Au demeurant l'humeur un peu  
volage ,*

*C'étoit le seul défaut dont on pût le  
taxer ;*

*Mais Mérite fin personnage*

*Mij*

Mieux que tout autre avoit sçû  
la fixer.

Pour un Cadet, une telle Al-  
liance

Devoit sans doute avoir de  
grands appas ;

Si de tout bien la jouissance

A la longue n'ennuyoit pas.

Chez ce Couple charmant, accou-  
roient à toute heure

Gens de toute Condition :

L'Interêt joint à l'Inclination

Les attiroit à leur demeure ,

D'où l'on ne sortoit point sans  
admiration.

Mérite, ~~beau~~ Diseur enchantoit tout  
le monde ;

C'étoit lui qu'on louoit, Fortune  
n'étoit rien.

Cependant c'étoit de son bien ,

Qu'il faisoit largesse à la ronde ;

Largesse à qui, tout bien compté ,

Il devoit le bonheur de se voir tant  
vanté.

Devenu fier de cette préférence ,

Il crut Fortune indigne de son  
cœur.

DE JUILLET. 137

Pour elle , plus d'égard , de soin , de  
déférence ,

C'étoit mépris , c'étoit hauteur ;  
Même ne regardoit souvent la pau-  
vre Infante ,

Que comme il auroit fait sa très  
humble servante.

Qu'on juge , si ce trait dût bien fort  
la piquer.

Elle étoit femme , elle étoit me-  
prisée ,

Pour moins l'on pourroit se cho-  
quer ;

Elle en fut si scandalisée ,

Que sur le champ , sans dire-à-  
dieu ,

Elle délogea du dit lieu :

Vous jugez bien qu'elle trouva re-  
traite ,

Gens d'affaires tous des pre-  
miers

La recueillirent volontiers ;

J'oublois qu'en partant , elle fit mai-  
son nette ,

Laisant au Mérite pour bien ,

Ou peu de chose , ou même rien.

Ce coup ne le toucha que de la bonne  
sorte ;

M iij

Qui y perdoit il ? un assez foible  
 appuy ;  
 Sans elle il comptoit bien de retenir  
 chez lui  
 des Courtisans la flatense Cohorte :  
 Il se trompa ; fors quelques vrais  
 amis ,  
 Tout, jusqu'aux gens de bien, désér-  
 ta le Logis ;  
 Du côté de Fortune & des fots &  
 des sages,  
 On vit tourner tous les hommages.  
 Ce n'est pas tout, il se voit à son tour  
 Reduit à lui faire sa Cour :  
 Cette Vengeance a pour elle des  
 Charmes ,  
 On sçait assés que pareil Incident  
 Pour tout Vindicatif est un morceau  
 friand :  
 Mérite de dèp t en verse maintes  
 larmes ,  
 Mais ses s'ûpirs sont superflus :  
 A la porte on le laisse à loisir se mor-  
 fondre ;  
 Pour achever même de le confon-  
 dre ,  
 Il voit le Crime admis , & lui seul  
 en fait l'excuse .

DE JUILLET. 159

*Vous noterez, par parenthese,  
Que choses sont encore en cet état,  
Fortune fait toujours la fiere & la  
mauvaise;*

*Merite cependant en est mal à son  
aise,*

*Entre eux ne pourroit-on faire un  
bon concordat?*

*Belle reunion à faire :*

*Mais las ! Apartient-il à de simples  
Mortels,*

*De la tenter ? Qui concluroit  
l'Affaire,*

*Je lui dresserois des Autels.*



ARTICLE DES SPECTACLES,

OU REFLXIONS SUR SEMIRAMIS.

**O**N joua le mois d'Avril der-  
nier, sur le Théâtre de la  
Comedie Françoise, *la Mort de  
Semiramis*, Tragedie de M. de  
Crebillon : Le Public lui fit un  
accüeil assés favorable ; cependant  
l'Auteur jugea à propos de la faire  
disparoître, après sept représenta-

tions. On répandit dans le Monde qu'il avoit obtenu des Comédiens, qu'elle fût conservée pour l'Hyver prochain. Comme je me suis interdit le droit de porter Jugement des pieces de Théâtre, tant que les Auteurs ont part aux Emolumens des représentations, je resistai pour lors à la tentation d'en donner un petit examen critique.

M. de Crebillon vient de faire imprimer cette Tragedie; la voilà donc dévoluë au Public: Ainsi, je ne puis me dispenser d'en parler dans le Mercure; je n'ai pas assez de tems, pour l'examiner à tous égards; elle me tombe dans les mains à la fin du mois, & lorsque je suis prêt à finir mon Livre. Il faudra m'en tenir à donner un Extrait qui rétrace l'idée de la Piece, à ceux qui l'ont vûë au Théâtre, & qui en fasse desirer la Lecture à ceux qui ne la connoissent pas encore. Je prendrai, peut-être, chemin faisant, la liberté de hazarder quelques Remarques critiques;

mais cela se fera avec tous les égards dûs à un Auteur du mérite de M. de Crebillon.

## ACTE I.

Ninus Roi des Assiriens fit une Loi, par laquelle il défera le Trône après sa mort à Semiramis son Epouse, quoiqu'ilût d'elle un fils nommé Ninias.

Semiramis impatiente de regner,  
fit assassiner son Mari.

*Tu sçais quel prix suivit le don  
du Diadème,  
Ninus fut égorgé sans secours,  
sans amis,  
Au pied du même Trône, où  
Ninus fut assis.*

Belus frere de Semiramis conçût le dessein de venger la mort de Ninus, & de faire restituer le Trône au jeune Ninias.

*Je veux venger Ninus & couronner son fils;*

*Voilà ce qui m'a fait soulever  
tant d'amis,  
Et d'une Sœur enfin, qui souille  
icy ma gloire,  
Je ne veux plus laisser qu'une  
triste mémoire.*

Semiramis craignant que Ninias ne vengeat un jour la mort de son Pere, médita sa perte : Belus sauva ce jeune Prince, en l'écartant de la Cour ; il l'envoya dans le fond de l'Asie, sous la conduite d'un nommé Mermecide, homme de courage.

*Je m'étois aperçu que sa cruelle  
Mere  
Craignoit devoir en lui croître  
un vengeur severe ;  
J'engageai Mermecide à sau-  
ver de la Cour  
Ce gage malheureux d'un trop  
funeste amour.*

Belus calma les inquiétudes de Semiramis par la fausse nouvelle de la mort de Ninias.

DE JUILLET. 143

*C* pendant , pour tromper une  
*Mere* cruelle ,

*De la mort de son fils je se-*  
*may la nouvelle.*

*On la crût . . . . .*

Belus avoit une fille nommée  
*Tenesis*, du même âge que *Ninias*,  
ils avoient l'un & l'autre à peine  
5. ans , Belus fit conduire sa fille  
dans un désert où *Mermecide* éle-  
voit *Ninias* , & maria en secret  
ces deux enfans.

*L'un & l'autre touchoient à*  
*peine au premier lustre ;*  
*Avec tant de mystere , on les*  
*unit tous deux ,*  
*Que tout jusqu'à leur nom ,*  
*fut un secret pour eux.*

Belus hâta ce mariage , afin qu'il  
devint pour lui une nouvelle rai-  
son de punir *Semiramis*.

*Pour rendre encor mon cœur*  
*par un lien si doux ,*  
*Plus avide du sang qu'exigeoit*

Quand ce mariage ût été célébré, on ramena Tenefis à Babilone, où elle fut chérie de Semiramis ; Mermecide continua d'élever le jeune Ninias dans son désert sous le nom de Mérodate & comme son propre fils, en attendant qu'il fut en état de soutenir le nom de Ninias & d'en défendre les droits.

A peine le jeune Mérodate ût atteint 15. ans, que trompant la vigilance de son pere, il s'échapa & courut le monde, le pauvre Mermecide le chercha en vain pendant 10. années.

*Depuis dix ans en vain Mermecide a couru*

*Après ce fils si cher tout à coup disparu.*

Une si longue disparition fait craindre à Belus que Ninias ne soit mort.

*Depuis dix ans entiers qu'une :*  
*fuite*

*fuite imprudente  
 Le dérobe à mes vœux &  
 trompe mon attente ,  
 Je commence en effet à douter  
 à mon tour  
 S'il vit & si je dois compter  
 sur son retour.*

Il y a 20 ans que Bélus a marié sa fille à Ténésis avec Ninias ; les Epoux n'avoient alors que 5. ans. Il y a dix ans que Ninias a échappé à Mermecide , si le Prince n'est pas mort comme on le soupçonne, il doit avoir 25 ans.

*Là , dans un Bois aux Dieux con-  
 sacré dès long tems ,  
 J'unis par de saints Nœuds, ces  
 Augustes Enfans ;  
 Depuis vingt-ans mes yeux  
 n'ont point revû le Prince ;  
 Depuis dix ans en vain Mer-  
 mecide a couru &c.*

Il est bon de remarquer que Bé-  
 lus n'a point troublé les 20. pre-  
 mières années du Regne de Semi-  
 ramis : Il n'a commencé à exciter  
 les Peuples à la révolte, que depuis  
 Juillet 1717. N

745 LE MERCURE

la disparition de Ninias.

*Tu sçais , pour occuper une  
odieuse sœur ,  
Tout ce que j'ai tenté dans ma  
ma juste fureur :  
Par combien de détours armé  
contre sa vie ,  
J'ai de fois en dix ans soulevé  
l'Assyrie.*

Semiramis a triomphé de tous les Périls , par le secours d'un jeune héros , nommé *Agenor* , à qui elle a donné le Commandement de ses Armées.

*Semiramis triomphe , Agenor  
est vainqueur ,  
Rien n'a pû soutenir sa funeste  
valeur.*

Il y a dix ans , comme nous avons remarqué , que Bélus excite différentes Révoltes contre la Reine sa sœur ; il a trouvé néanmoins le secret de ne lui être point suspect ; elle croit au contraire , lui être comptable de ses succès ; elle lui a confié les Murs de Babi-

lone, elle a partagé avec lui l'Au-  
torité Souveraine; c'est ainsi qu'elle  
lui parle, Acte 1<sup>er</sup>. Scene 4<sup>e</sup>.

*Vous, de qui la vertu soutenant le  
devoir,*

*Contre mes Ennemis fut toujours  
mon espoir,*

*A qui j'ai confié les Murs de  
Babilone,*

*Ou plutôt partagé le poids de ma  
Couronne.*

*Mon frere . . .*

Il est vrai que dans la même  
scene, *Semiramis* commence à lui  
marquer quelque défiance, & se  
plaint de ce qu'on instruit les Re-  
bels de tous ses desseins; à quoi  
*Bélus* répond.

*Suis-je de vos secrets le seul Dé-  
positaire?*

*Et sur quoi fondez-vous un soup-  
çon téméraire;*

*Sur quelle Conjecture ou sur  
quelle Action?*

*Vous sçavez que mon cœur est  
sans ambition.*

Semiramis n'insiste plus ; le seul des-aveu de Bélus la justifie dans son esprit.

J'ai peine à comprendre , comment M. de Crebillon nous désigne Bélus pour un personnage vertueux ; il ne perd pas une occasion de porter jugement en sa faveur dans sa Pièce. Difficilement puis-je me persuader qu'il entre dans l'ordre des devoirs de Bélus , de faire assassiner sa sœur ; elle est coupable du meurtre de Ninus , mais ce n'est pas à lui de punir le crime d'une sœur à qui les Dieux semblent avoir fait grace.

*Idole d'une Cour sans honneur &  
sans foi ,*

*Voilà ce que le Ciel protège  
contre moi ;*

*Loin de me séconder dans mon  
juste transport ,*

*Avec Semiramis ; tout semble  
ici d'accord.*

Quoi donc ! le seul Bélus refusera de faire grace à Semiramis ; elle partage avec lui la souveraine

Puissance, & ce perfide ne veut user de son autorité que pour faire assassiner la Reine sa sœur.

M. de Crebillon ne veut pas qu'on impute les desseins de Bélus aux conseils de l'ambition : Il n'a d'autre vûë que celle de restituer à Ninias le Trône de son pere ; mais, il y a dix ans qu'on n'a aucunes nouvelles de Ninias ; Belus même, comme nous avons vû, commence à croire qu'il est mort. C'est alors qu'il se hâte de vouloir répandre le sang de la Reine : Il y a ici, ou de l'ambition, ou du fanatisme. Continuois.

*Semiramis* détrompée des soupçons qu'elle avoit conçûs contre Bélus, se ménage un entretien secret avec Ténésis ; elle lui révele l'extrême passion qu'elle a conçûë pour Agenor : Elle avoüe la honte attachée au choix d'un Epoux qui n'a point de Rois pour Ayeux : Elle a orné son front d'un Diadème pour le rendre moins indigne d'elle.

*Des Medes auourd'hui je l'ai  
déclaré Roy, N iij.*

*Mais je l'éleve encor pour l'ap-  
procher de moy.*

Semiramis craint que le jeune  
Héros ne réponde point à sa pas-  
sion.

*Pour toucher ce Heros , mes bien-  
faits superflus  
Echaufent ta valeur , & ne font  
rien de plus ;  
De tant d'Amour , hélas , foible  
réconnoissance !  
Ses exploits font encor toute ma  
récompense.*

Après avoir fait ces confidences  
à Ténésis, la Reine exige d'elle  
deux choses : L'une qu'elle serve  
son Amour auprès d'Agénor; l'autre  
qu'elle fasse agréer à Bélus le parti  
qu'elle a pris d'épouser ce Héros.

*Peins-lui si bien le feu qui dévore  
mon cœur ,  
Qu'à son tour ce Heros recon-  
noisse un Vainqueur ;  
Et si son cœur pour moi n'avoit  
rien à lui dire ,*

DE JUILLET. 151

*Tente du moins son cœur par  
l'offre d'un Empire :*

*Il faut faire approuver mon  
Amour à mon Frere.*

Ténéfis aime en secret Agenor ,  
mais fidèle à la foi qu'elle a jurée à  
un Inconnu , à l'âge de cinq ans ,  
elle prend le parti de servir la pas-  
sion de la Reine.

*Tenesis , pour te faire un gene-  
reux effort ,*

*Songe que tu n'es plus maîtresse  
de ton sort.*

A C T E II.

La Princesse s'acquitte de la com-  
mission de la Reine auprès d'Age-  
nor. Agenor refuse de répondre à  
la passion de Semiramis , & fait une  
déclaration d'Amour à Ténéfis mê-  
me. La fidelle Epouse rejette avec  
mépris les vœux d'Agenor , l'A-  
mant méprisé la quitte , en disant  
ces paroles.

*Qu'entends-je ? quel mépris ? ah  
c'en est trop, I rai ? ,*

*Vous n'abuserez plus d'un Amour  
qui vous flate.*

Agenor est dans la même situation que Ténéfis ; il a été marié dans son enfance ; il se reproche l'oubli de ses Sermens.

*J'ai transporté mes Dieux dans  
le fatal séjour ,  
Pour n'y sacrifier qu'au seul Dieu  
de l'Amour ;  
Mais que j'en fus puni ? que l'Hi-  
men, cher Mirame,  
Se venge avec rigueur d'une  
coupable flamme !  
Dieux cruels ? falloit-il prendre  
tant de vengeance ,  
De l'oubli d'un Serment juré  
dans mon enfance.*

Bélus instruit par Ténéfis du dessein que Semiramis a formé d'épouser Agenor, prend le parti d'empêcher ce Mariage : Il vient trouver Agenor ; pour lui déclarer qu'il s'oppose aux Projets insensés de la Reine.

*Je ne connois que trop ses Projets  
insensés.*

DE JUILLET. 153

Agenor répond que si ses vœux  
le portoient du côté de Semiramis,  
il s'embarrasseroit peu du consen-  
tement de Bélus, mais, qu'il adore  
Ténéfis.

*Et si jamais l'Amour m'entraî-  
noit vers la Reine ,  
Je consulterois peu ni Belus ni sa  
haine ;  
Dans des liens plus doux mon  
cœur est retenu ,  
Vôtre fille, Seigneur, est celle que  
j'adore ,  
Et que , sans ses mépris , j'adore-  
rois encore.*

Agenor répond.

*On vante peu le sang dont j'ai re-  
çû la vie ,  
Mais je n'en connois point à qui  
je porte envie ;  
D'aucun soin sur ce point , mon  
cœur n'est combattu ,  
Le Destin m'a fait naître au sein  
de la Vertu ;  
C'est elle qui prit soin d'élever  
mon enfance ,*

154 LE MERCURE

*Et ma gloire a depuis passé mon  
esperance :*

*Quiconque peut avoir un cœur  
tel que le mien ,*

*Ne connoit point de Sang plus  
noble que le sien ;*

*Et quand j'ai recherché vôtre  
auguste Alliance ,*

*J'ai compté vos vertus , & non  
vôtre Naissance .*

Agenor finit l'entretien par ces  
mots :

*Seigneur ; à Tenesis je reservois  
ma foy ,*

*Parce que mon Amour l'a cru  
digne de moy*

*J'ai voulu vous l'offrir , dans la  
crainte peut être ,*

*De me voir obligé de vous donner  
un Maître ;*

*La Reine m'offre icy l'Empire  
avec sa main ,*

*Puisque vous m'y forcez , ce sera  
dés demain .*

Semiramis vient d'apprendre  
que Bélus est le Chef secret de la

DE JUILLET. 155

derniere Conspiration ; l'un des  
Confederez nommé Megabize , a  
tout revelé.

*On me trahit, Seigneur, & le  
Traître est mon frere,  
Il en veut à vous même, à mon  
Trône, à mes jours,  
Si de tant de Complots vous n'ar-  
rêtés le cours.*

Agenor employe genereusement  
ici ses bons offices en faveur de  
Bélus, il rassûre Semiramis & sus-  
pend sa vengeance, après quoi il  
veut lui parler de son entretien  
avec Ténésis.

*La Princesse a daigné dans un  
long entretien,*

Semiramis l'interrompt par ces pa-  
roles.

*He quoi? vous l'avez vûë & ne  
m'en dites rien,  
On sçait tout, cependant on gar-  
de le silence,  
On se trouble, on soupire, & mê-  
me en ma présence :*

*Quels regards ? quel accueüil ? &  
qu'est-ce que je voi ?*

*Sans doute on vous aura préve-  
nu contre moi.*

*Ah Seigneur ! pardonnez ces  
pleurs à mes allarmes ,*

*Et n'accusez que vous de mes  
premieres Larmes.*

Dans le tems qu'Agenor com-  
mence à parler à Semiramis de ce  
qui l'intereffe si fort, elle l'inter-  
rompt pour lui reprocher qu'il ne  
lui en dit rien. Semiramis ne fait  
pas attention que l'ayant occupé el-  
le-même du recit de la Conspira-  
tion tramée par Bélus, il n'étoit  
pas possible qu'Agenor lui parlât  
plûtôt de son Amour; je ne sçai  
pourquoi la Reine impute à mépris  
& à froideur, les soupirs & le trou-  
ble d'Agenor; il seroit plus natu-  
rel qu'elle attribüât ces signes à  
l'Amour timide & respectueux. Que  
veut-elle dire par ces mots.

*Sans doute on vous aura prévenue  
contre moy.*

**Agenor**

Agenor peut-il ignorer son crime ? Mais enfin , n'est-elle pas icy extrêmement avilie ; je m'en raporte à M. de Crebillon : Semiramis assûrément devoit parler avec plus de dignité.

Agenor dissipe les inquietudes de la Reine par ces paroles galantes.

*Quand on est, comme vous, si ressemblante aux Dieux,  
Dans le cœur des Mortels on devoit lire mieux :*

*Que n'en doit point attendre une Reine si belle ?*

*Quel cœur à ses desirs pourroit être rebele ?*

Nos deux Amans, après avoir un peu conversé sur ce ton, se séparent, & l'Acte finit par les Vers suivans, que Semiramis adresse à Agenor.

*Venez par un Hymen si cher à mes souhaits,*

*Du perfide Belus confondre les Projets,*

*Juillet 1717.*



158 LEMERCURE

*Par ces nœuds dont je cours hâ-  
ter l'Auguste Fête,  
Venez de l'Univers m'annoncer  
la Conquête.*

*Helas ! Je l'ai privé du plus  
grand de ses Rois,  
Mais je lui rends en vous plus  
que je ne lui dois.*

ACTE III.

Mermecide , après avoir en vain  
cherché Ninias en differens Cli-  
mats , est venu à Babilone rendre  
compte à Bélus des courses inutiles  
qu'il a faites depuis dix ans. Bé-  
lus l'informe de l'Etat present de  
la Cour ; il lui apprend qu'un jeu-  
ne Guerrier , nommé Agenor , a  
fait échouer plusieurs Conspira-  
tions tramées contre la Reine , &  
qu'elle vient d'être informée , que  
son Frere est le Chef secret de ces  
Conspirations.

¶ Mermecide a été annoncé dans  
le premier Acte , comme vertueux  
& courageux.

*Tu dois avoir connu ce fameux  
Mermecide,  
Sa farouche Vertu, son courage  
intrépide.*

Quel Conseil cet homme de bien  
donnera-t-il à Belus ? Écoutons.

*Je sens par vos périls réchauffer  
mon audace,  
Prononcez son Arrêt, condam-  
nez votre sœur ;  
J'immole avant la nuit, elle &  
son Deffenseur ;  
Il semble qu'avec nous le Sort  
d'intelligence,  
Livre à tous vos desseins le Guer-  
rier sans deffence.*

Bélus adopte la moitié du  
généreux conseil de Mermecide ;  
il consent qu'on assassine sa sœur ;  
mais, il demande grace pour A-  
genor.

*Perdons ma sœur, pour lui, con-  
sens à l'épargner ;  
Loin de le perdre, il faut tâ-  
cher de le gagner :*  
O ij

*Je sçais un sûr moyen de l'armer  
pour moi-même,  
Que te dirai-je enfin? c'est Té-  
nesis qu'il aime,*

Mermecide semble regretter la  
Victime qu'on lui enlève, il ex-  
pose à Bélus que Ténésis appar-  
tient à Ninias, & qu'il ne peut plus  
en disposer en faveur d'Agenor.

*Mais, pour en disposer, Sei-  
gneur est-elle à vous?*

*Ninias engagé dans des liens si  
doux,*

*En a gardé, peut-être, une tendre  
memoire.*

Voilà un peut-être qui n'est pas  
ici sans raison; Mermecide n'a  
pas grand tort de douter un peu,  
si des Epoux de 5 ans, qui ne se sont  
vûs qu'un moment, auront con-  
servé l'un pour l'autre, un souve-  
nir bien tendre.

Je ne sçai pourquoi Bélus n'a  
pas recours à quelque nullité ou  
moyen d'abus contre ce vieux Ma-  
riage que lui propose Mermecide,

cela le sortoit tout d'un coup d'affaire. Le bon homme avoüe que sa fille appartient à Ninias, mais, que s'agissant pour ce même Ninias d'un Trône, qu'il ne peut acquerir que par la perte d'une Epouse; on ne doit pas balancer à faire pour lui ce sacrifice.

*A son premier Hymen arrachons  
Ténésis,*

*Si je veux d'un second priver  
Semiramis;*

*Ninias n'auroit plus qu'une es-  
pérance vaine,*

*Si jamais Agenor s'unissoit à la  
Reine.*

*Enfin, puisque le Sort m'y con-  
traint aujourd'hui.*

*Il faut, sans murmurer descendre  
jusqu'à lui,*

*En de honteux liens engager ma  
Famille*

*Aux Vœux d'un Inconnu sacri-  
fier ma fille.*

Le parti que prend ici Bélus, le sauve de tous soupçons d'ambition & d'intérêt; il veut enlever

à sa sœur une Couronne , dont il partage l'éclat avec elle ; d'une Couronne dont il est héritier en excluant Ninias : Il veut donc faire monter au Trône d'Assyrie le même Ninias , en se dévouillant de l'honneur de son Alliance ; il en doit coûter la vie à la Reine sa sœur , Teneſis ſa fille , va être ſacrifiée à un Inconnu ; mais , on ne ſçauroit acheter trop cher l'honneur d'une ſi grande Révolution. Au reſte , Bélus qui craint avec tant de fondement que Ninias ne ſoit mort ; Belus dis-je , ne voit-il pas que ſi Ninias eſt mort en effet , il aura avancé bien des frais dont on ne lui tiendra pas grand compte , & qui ne lui feront pas beaucoup d'honneur.

Voilà donc Bélus réſolu de ramener à lui , ſ'il eſt poſſible , le vaillant Agenor par l'Hymenée de ſa fille : Il revient trouver ce Guerrier , lui fait confidence du deſſein qu'il a conçu , de faire aſſaſſiner Semiramis ; & pour lui faire agréer cet aſſaſſinat , il lui offre Teneſis en Mariage.

DE JUILLET. 163

*De mon indigne sœur la mort  
est assurée,*

*Malgré les Dieux & vous,  
mon courroux l'a jurée;*

*Oüy, Seigneur, & ce jour  
terminera les siens,*

*Deviendra le plus grand, ou le  
dernier des miens.*

*Les Conjurez sont prêts, leur  
Troupe audacieuse,*

*Portoit jusque sur vous une main  
furiense,*

*Si je n'usse arrêté leurs complots  
inhumains,*

Après avoir bonnement révélé à Agenor tous ses desseins, Bélus lui propose de renoncer à l'Hymen de la Reine en faveur de Ténésis.

*Abandonnez la sœur, je vous  
répond du frere,*

*Dites-moi ? Ténésis vous est-  
elle encor chere ?*

Agenor répond.

*Cruelle n'achevez pas, j'entre-  
vois vos desseins,*

*Offrez à d'autres vœux vos Pré-*

*sents inhumains ,  
Laissez-moi ma Vertu , la vô-  
tre trop farouche ,  
A mon cœur affligé , n'offre rien  
qui le touche.*

Il me paroît que Bélus est bien imprudent de ne pas s'assûrer de la foy d'Agenor , avant de lui confier des secrets si importants ; comment peut-il se flater de faire réussir ses projets , puis qu' Agenor qui en est instruit peut les faire échouer.

Je sai bon gré à Agenor de ne point prendre conseil de sa passion pour Ténésis , & de demeurer fidèle à la Reine. Mais je ne lui pardonne pas le jugement qu'il prononce en faveur de Belus ; il ne doit point qualifier d'homme vertueux, un frere perfide qui médite d'assassiner sa sœur , assassinat pour lequel il devroit avoir d'autant plus d'horreur , que ne sçachant rien des desseins qu'on a en faveur de Ninias , il ne doit supposer à l'assassin d'autres vûës que celles.

DE JUILLET. 165

de s'emparer lui-même du Trône

Agenor prend des mesures pour garantir la Reine contre les entreprises de Bélus, il redouble la Garde du Palais, Ténésis allarmée du peril qui menace son pere, lui propose d'agréer qu'elle tente de fléchir Agenor en sa faveur.

*Agenor a pour moy témoigné  
quelque ardeur,*

*Que n'aura point peut-être étouffé  
ma rigueur;*

*Ainsi que son pouvoir, sa va-  
leur est extrême,*

*Que ne fera-t-il point pour  
plaire à ce qu'il aime?*

Bélus répond.

*Agenor ! ah ma fille ! il n'y  
a plus à penser,*

*L'Insolent ! à quel point il vient  
de m'offenser :*

*Ténésis, si c'est là vôtre unique  
esperance,*

*Vous me verrés bien-tôt immolé  
sans défense.*

Je ne vois pas bien pourquoy Bélus appelle Agenor *Insolent*, il ne lui est rien échappé dans le dernier entretien qui le rende digne de cette Epithete.

En vain Ténéfis insiste, & veut faire espérer à son pere qu'elle fléchira Agenor. Bélus ne l'écoute plus, & lui ordonne de fuir du Palais.

*Ma fille, il n'est plus tems, sa  
perte est résolüe;*

*Plus que les miens ici, ses jours  
sont en danger,*

*De ses lâches Refus, son sang va  
me venger:*

*Adieu, de ce Palais où bientôt le  
carnage*

*va n'offrir à vos yeux qu'une ef-  
froyable image;*

*Fuiez, dérobez-vous de ce fu-  
neste lieu,*

*Où je vous dis, peut-être, un è-  
ternel adieu.*

Je suis étonné d'entendre dire ici à Bélus que les jours d'Agenor sont en plus grand danger que les siens propres. Il n'y a qu'un mo-

DE JUILLET. 167

ment que j'ai entendu dire au même Bélus, que bientôt on le verroit immolé sans défense.

*Vous me verrez bientôt immolé  
sans deffense.*

ACTE IV.

Malgré le Conseil de Bélus,  
Ténéfis s'est déterminée à voir  
Agenor.

*Non, non, malgré Bélus il faut  
que je le voye;*

*De leur Hymen du moins je veux  
troubler la joye,*

*M'offrir à leurs yeux, l'œil ar-  
dent de couroux,*

*Les immoler tous deux à mes  
transports jaloux.*

*. . . . . Un repentir peut - être  
A mes pieds, malgré lui, raménera  
le Traître :*

*Pour mon pere du moins, implo-  
rons son secours,*

*Lui seul peut m'assurer de si prè-  
cieux jours.*

Ténéfis vient donc trouver Agenor au 4<sup>e</sup>. Acte. Voyons si elle lui parle du ton qui convient aux sentimens qu'elle vient de montrer.

*Ne fuyez point , Seigneur : Un  
cœur si genereux ,*

*Ne doit pas éviter l'abord des  
malheureux ?*

*Helas ! Je ne viens point pour  
troubler par mes larmes ,*

*Un Hymen qui pour vous , doit  
avoir tant de charmes :*

*Vous ne me verrez point contrai-  
re à vos desirs ,*

*A des transports si doux mêler  
mes déplaisirs.*

*Je viens , Seigneur , je viens  
tremblante pour un Pere ,*

*Confier à vos soins une Tête si  
chere ,*

*Embrasser vos genoux, & d'un si  
ferme appui ,*

*Implorer le secours , moins pour  
moi que pour lui.*

LaPrincesse fait ensuite l'aveu de sa passion pour Agenor , & lui dit  
les

et les raisons qui l'ont forcée à la combattre.

*Je ne vous nierai pas, Seigneur,  
que je vous aime,  
Je trouve à vous le dire une douceur  
extreme ;  
Et l'Amour n'a pas cru des-honorer  
mon cœur,  
En y faisant pour vous naître une  
vive ardeur:  
Mais hélas ! cet aveu si doux en  
apparence,  
N'en doit pas plus, Seigneur, flatter  
vôtre esperance :  
Je ne sçai point former de parjures  
liens,  
Quoiqu'un âge bien tendre ait  
vû serrer les miens ;  
Il n'en est pas moins vrai qu'un  
funeste hymenée,  
Aux Loix d'un autre Eoux  
sôûmet ma destinée.*

Agenor éprouve le même sort.  
O Que dans sa plus tendre enfance, sa  
joÿ fut engagée à une personne dont  
li il ne sçait pas même le nom ; que  
Juillet 1717. P

170 LE MERCURE  
ce Mariage fût célébré dans un  
bois près de Synope.

*Près de Synope, O Ciel, qu'a-  
vez-vous proferé ?*

*Ne fut-ce point, Seigneur, près  
d'un Antre terrible,*

*Des Decrets du Destin Inter-  
prette invisible ?*

AGENOR répond :

*C'est là pour la première & la  
dernière fois,*

*Que je vis la beauté qu'on soumit  
à mes Loix.*

*Du Pirope éclatant sa Tête étoit  
ornée,*

*Sans pompe cependant elle fut  
amenée.*

*Un Mortel vénérable & dont  
l'auguste aspect*

*Inspiroit à la fois la crainte & le  
respect,*

*Conduisoit à l'Autel cette jeune  
Merveille;*

*Age peu différent, suite toute  
pareille;*

*Un Prêtre, deux Viellards, nul  
Esclave après eux,*

*De la Pourpre des Rois on nous  
orna tous deux,*

DE JUILLET. 173

T E N E S I S.

*Mais, Seigneur, à l'Autel ne vit-  
on point vos meres.*

A G E N O R.

*L'un & l'autre avec nous, n'avions  
que nos peres.*

T E N E S I S.

*Achevez.*

A G E N O R.

*J'ai tout dit.*

T E N E S I S.

*Helas, c'étoit donc vous ?*

A G E N O R.

*Quoi, Madame ?*

T E N E S I S.

*Ah, Seigneur, vous êtes mon Epoux.*

A G E N O R.

*Moi vôtre Epoux, qui, moi, le fils  
de Mermecide ?*

Pij

## T E N E S I S .

*Ah , Seigneur , ce nom seul de nôtre  
Hymen decide ,  
Bélus m'en a parlé cent fois avec  
transport ;  
D'un fils qu'il a perdu , plaignant  
toujours le sort ;  
De celui des Humains , ce fils doit  
être Arbitre.*

## A G E N O R .

*Mon cœur est moins touché d'un si  
superbe Titre ,  
Que d'un bien . . .*

## T E N E S I S .

*Terminons des transports superflus ,  
Adieu , Seigneur , adieu , je cours  
chercher Bélus ,  
Les momens nous sont chers , il faut  
que je vous laisse.*

Agenor demeure seul sur la Scène. On vient l'avertir qu'un Inconnu demande à lui parler.

*Seigneur , un Etranger qui se cache avec soin ,*

*Demande à vous parler un moment  
sans témoin.*

Le prétendu Etranger abordant, Agenor lui présente une Lettre de la part de Bélus : Pendant qu'Agenor la lit, l'Etranger tire un poignard, & comme il en va frapper Agenor, Agenor pare le coup, & reconnoît Mermecide; Mermecide reconnoît Ninias.

Agenor.

*Mais, qu'est ce que je vois ? Grands  
Dieux, c'est Mermecide ?*

Mermecide,

*Ciel, que vois-je à mon tour ! Mero-  
date mon fils.*

Tandis que Ninias & Mermecide éclatent en démonstrations de tendresse, Semiramis arrive sur la Scene, après avoir dit quelques mots à Agenor; elle jette les yeux sur le vieillard qui est à côté d'Agenor & reconnoît Mermecide.

*... Mais que vois-je avec vous ?  
Mon Ennemi, Seigneur, & le plus  
grand de tous !*

*Ah Traître ! enfin le Ciel te liv-  
vre à ma vengeance.*

Agenor demande quel est le cri-  
me de cet Etranger.

*De quels crimes s'est donc noirci  
cet Etranger ?*

*.....*  
*Cet Etranger m'est cher , j'ose  
même aujourd'hui ,  
Ici, comme de moi, vous répondre  
de lui.*

La Reine veut sçavoir quel in-  
terrêt attache Agénor au sort de  
Mermecide.

*Quel si grand interrêt prenez-  
vous à ses jours.*

Agénor répond

*Voulez-vous qu'à vos coups j'ab-  
bandonne mon pere ?*

Mermecide prend la parole.

*Non , je ne le suis pas , mais voilà  
vôtre mere.*

*Ma mere . . . . s'écrie Agenor.*

Semiramis.

*Lui mon fils ? Grands Dieux ,  
qu'ai-je entendu ?*

La Reine s'abandonne à toutes les fureurs de sa passion incestueuse , elle veut d'abord méconnoître un fils dans Agenor.

*Non , tu n'es point mon fils , en  
vain cet Imposteur  
Prétend de mon amour démentir  
la fureur ;  
Si tu l'estois , déjà la voix de la  
Nature ,  
Eût détruit de l'amour la pre-  
miere imposture.*

Ensuite , elle lui parle comme à son fils.

*Va te joindre à Bélus , cœur in-  
grat & perfide ,  
Rend-toi digne de moi par un noir  
parricide ,  
Viens toi-même chercher -dans  
mon malheureux flanc ,  
Les traces de Ninus & le sceau-*

de son sang.

Mais, soit fils, soit amant, n'attend de moi, Barbare,

Que les mêmes horreurs que ton cœur me prépare :

Comme fils, n'attend rien d'un cœur ambitieux,

Comme Amant, encor moins d'un amour furieux.

Je périrai, le Front orné du Diadème,

Et s'il faut te ceder, tu périras toi-même.

.....  
Garde-toi cependant d'une Amante outragée,

Garde-toi d'une mere à ta perte engagée ;

Adieu, fuis sans tarder de ces funestes lieux,

Respectes-y au moins, Mere, Amante, ou les Dieux.

Ninias prend le parti de l'obéissance ; il se détermine à fuir de Bablone.

Ouy, je vais vous prouver par mon obéissance,

*Combien le nom de Mere a sur  
moi de puissance :*

*Puisse à vôtre grand cœur , ce  
nom qui m'est si doux ,*

*N'inspirer que des soins qui soient  
dignes de vous.*

Il me paroît que M. de Crebillon vient de faire commettre une grande faute à Mermecide ; ce Vieillard ne devoit - il pas laisser croire à la Reine qu' Agenor étoit son fils ; cette erreur le tiroit de peril , au lieu qu'en apprenant à Semiramis qu'elle est mere de ce même Agenor , il s'expose à se perdre avec lui. Je ne sçai pourquoi Semiramis ne prévient pas les desseins qu'elle doit supposer à son fils , soutenu de l'appuy de Bélus & des conseils de Mermecide. Ambitieuse & désesperée comme je la vois ici , comment ne fait-elle pas arrêter ces trois Confederés ; elle laisse néanmoins sortir Ninias & Mermecide. La voilà seule avec Phenice sa Confidente qui l'exhorte à prendre de justes mesures contre le peril qui la menace.

178 LE MERCURE

*Madame, Ninias n'a point cessé  
de vivre,*

*Et quel funeste espoir peut vous  
flater encore,*

*Puisqu'enfin Tenesis est celle qu'il  
adore ?*

*Vous seule l'ignorez, lorsque  
toute la Cour*

*Retentit dès long-tems du bruit  
de son Amour :*

*Loin d'en croire aux transports,  
qui séduisent vôtre Ame,*

*Dans ce peril pressant, songez à  
vous, Madame,*

*La Reine se livre aux fureurs de  
la Jalousie.*

*Non, je ne verrai point triompher  
Tenesis*

*Des malheurs où le sort réduit  
Semiramis :*

*Sur l'Objet, que sans doute, un  
Ingrat me préfere,*

*Il faut que je me venge & d'un  
fils & d'un frere,*

*Elle est entre mes mains, & le  
fidele Arbas,*

DE JUILLET. 179

*Au gré de mon courroux a juré  
son trépas.*

*Rentrons, c'est dans le Sang d'une  
indigne Rivale*

*Qu'il faut que ma fureur désor-  
mais se signale.*

Je ne suis pas étonné que Semiramis médite la perte de sa Rivale, cette vengeance est dans le caractère de sa Passion; mais je suis étonné qu'elle ait ordonné sa mort, & l'ait livrée au Ministre de sa vengeance, avant qu'elle la connût pour sa Rivale.

ACTE V.

Semiramis ouvre le cinquième Acte par un Monologue, où elle se retrace toutes les horreurs de sa Passion.

*Où t'iras-tu cacher? Quel gouf-  
fre assés affreux*

*Est digne d'enfermer ton Amour  
malheureux?*

Elle se juge indigne du jour.

150 LE MERCURE

*Terre, ouvre-moi ton sein, & re-  
donne aux Enfers  
Ce Monstre dont ils ont effrayé  
l'Univers.*

Ensuite, elle essaye de rejeter  
son crime sur les Dieux mêmes,  
Dogme un peu scandaleux !

*Dieux qui m'abandonnez à ces  
honteux transports,  
N'en attendez, Cruels, ni dou-  
leur, ni remors ;  
Je ne tiens mon Amour que de  
vôtre colere,  
Mais, pour vous en punir, mon  
cœur veut s'y complaire.*

Ce Monologue est interrompu  
par Phenice, Confidente de la Rei-  
ne, & par Arbas son fidèle Mi-  
nistre.

P H E N I C E.

*Fuyez, Reine, fuyez ; vos Sol-  
dats vous trahissent,  
Du nom de Ninias, tous ces  
lieux retentissent,*

A

DE JUILLET 181

A peine a-t-il parû, qu'à son terrible aspect,

Vos Gardes n'ont fait voir que crainte & que respect :

La fierté dans les yeux, & bouillant de colére,

J'ai vû lui-même encor vôtre perfide frere,

Des Soldats mutinez, échauffant la fureur,

Ordonner à grands cris le trépas de sa sœur.

Où sera vôtre azile en ce moment funeste.

SEMIRAMIS répond.

Va, ne crains rien pour moi, tant qu'un soupir me reste,

Au gré de son couroux, le Ciel peut m'accabler;

Mais ce sera toujours, sans me faire trembler.

Arbas, je sçai pour moi jusqu'où va vôtre Zéle,

Et vous êtes le seul qui me restiez fidèle;

En remettant icy la Princesse en vos mains,

Juillet 1717.

Q

*Je vous ai déclaré quels étoient  
mes desseins :*

*Allez, & vous rendez par vôtre  
obéissance,*

*Digne de mes bienfaits & de ma  
confiance :*

*Songez dans quels périls, vous  
vous précipitez,*

*Si ces ordres bien-tôt ne sont exé-  
cutés.*

Ces ordres avoient été donnés à Arbas dans le quatrième Acte ; je ne sçai pourquoi ils n'ont pas été exécutés. Mais, je comprends que ce même Arbas devroit s'apercevoir ici, qu'il court moins de péril, en refusant son ministère à la Reine désespérée, qu'il ne feroit en exécutant le meurtre qu'elle exige de lui : Ninias & Bélus sont triomphans : la Reine est trahie par sa propre Garde. Arbas est le seul de tous ses Sujets qui lui soit resté fidèle. Que fera-t-il cet Arbas ? quand il verseroit le sang de Ténéfisis, cet horrible assassinat ne feroit qu'irriter contre la Reine &

contre lui, les fureurs vengeresses de Bélus.

Arbas donc, quitte la Scene pour immoler Ténésis à la jalouse rage de Sémiramis : Ninias informé, je ne sçai comment, du péril de la Princesse, vient implorer pour elle la clémence de la Reine.

*Rendez-moi Ténésis, rendez-moi, mon Epouse, Est-ce à moi d'éprouver votre fureur jalouse.*

Semiramis insulte à la douleur de Ninias.

*Je vais sans différer, contenter votre envie.*

*Vous rendre Ténésis, mais ce sera sans vie.*

Durant cet entretien, Bélus arrive sur la Scene, émû du péril de sa fille.

*C'en est fait, pour jamais vous perdez Ténésis.*

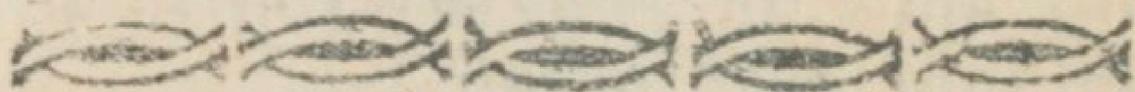
Qij

*Mais que vois-je avec vous, Sei-  
gneur, Semiramis ?*

*Eh quoi ! cette Inhumaine est en  
vôtre puissance,*

*Et ma fille & Ninus sont en-  
cor sans vengeance.*

Pendant que Semiramis se com-  
plaît dans les douleurs de Bélus  
& de Ninias, Ténésis se présente  
à ses yeux, suivie de Mermecide,  
qui l'a délivrée des mains d'Arbas.  
La Reine désespérée se donne la  
mort.



Le mot de la première Enigme  
du mois passé sonne comme la Let-  
tre P. & la mode est celui de la se-  
conde.

### ENIGME.

*Par M. le Comte de S. Gilin*

Lorsque la Nature sommeille,  
Je fais paroître mes beautés :  
Aux Champs que le jour a quittés,  
Je suis la petite Merveille :  
Mon éclat n'est point emprunté ;  
Sur la Terre je suis un Astre ,

Qui ne prédit aucun désastre.  
 De me prendre l'on est tenté ;  
 Ma lumière croît, diminuë.  
 Mais, souvent on veut m'appro-  
 cher,

Que je me dérobe à la vûë,  
 Et l'on ne sçait où me chercher.

## A U T R E.

Quoiqu'enfermé dans une Tour  
 Je suis en même temps à Rouën &  
 dans Rome ;

J'ay le second rang à la Cour,  
 Et je fers au Fripon, comme au  
 plus honnête homme.

Je suis, quoiqu'en plein jour, dans  
 un profond sommeil,  
 Je préside à chaque Ordonnance,  
 Chez le Roy même j'ay seance,  
 Et place dans chaque Conseil.

Sans me trouver jamais en Guerre ;  
 Je suis le second au Combat ;  
 Et mon secours est nécessaire,  
 Au Colonel comme au Soldat.

En un mot sans sortir d'une étroi-  
 te prison  
 Je parois toujours dans le monde.

Comme lui, ma figure est ronde,  
Et j'habite dans ta maison.

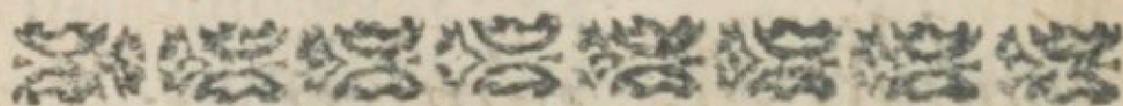
*C H A N S O N.*

Après m'avoir formé les plus ai-  
mables chaînes,

L'Amour livre mon cœur à d'éter-  
nels soupirs.

Ah ! Si les doux plaisirs font ou-  
blier ses peines

Ses Tourmens ne font pas oublier  
ses plaisirs.



*SUITE DU JOURNAL*  
*de Hongrie.*

**L**E 21. on continuoit à travail-  
ler aux lignes de Circonval-  
lation & de Contrevallation. On  
a expédié de nouveaux Ordres à  
Bude, & à Petri-Varadin sur le *Da-*  
*nube*, à Effek sur la *Drave*, & à  
Ségedin sur la *Teisse*, pour faire  
descendre avec toute la diligence  
possible, l'Artillerie & les muni-  
tions nécessaires, destinées pour ce

Jullet 1717.

A musical staff in treble clef with a common time signature (C). It contains a melody with various note values, including quarter and eighth notes, and rests. There are several ornaments (marked with 'x') and a fermata over a note. The staff ends with a double bar line and repeat dots.

Après m'avoir formé les plus aimables chaînes, l'amour livre mon cœur a d'Éternels Sou-pirs.

A musical staff in bass clef with a common time signature (C). It contains a bass line with notes and rests. There are several ornaments (marked with 'x') and a fermata over a note. The staff ends with a double bar line and repeat dots.



A musical staff in treble clef with a common time signature (C). It contains a melody with various note values, including quarter and eighth notes, and rests. There are several ornaments (marked with 'x') and a fermata over a note. The staff ends with a double bar line and repeat dots.

Ah! si ses doux plaisirs font oublier ses peines, Ses tourmens ne font pas oublier ses plaisirs, Ah!

A musical staff in bass clef with a common time signature (C). It contains a bass line with notes and rests. There are several ornaments (marked with 'x') and a fermata over a note. The staff ends with a double bar line and repeat dots.

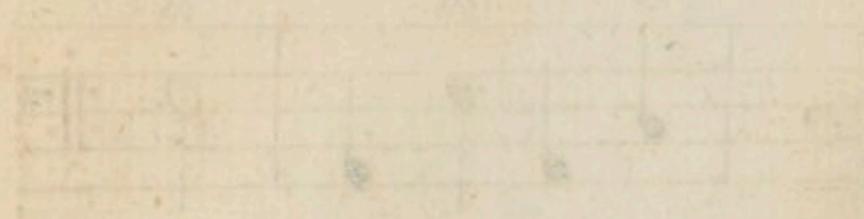
A musical staff in treble clef with a common time signature (C). It contains a melody with various note values, including quarter and eighth notes, and rests. There are several ornaments (marked with 'x') and a fermata over a note. The staff ends with a double bar line and repeat dots.

Si ses doux plaisirs font oublier ses peines, Ses tourmens ne font pas oublier ses plaisirs.

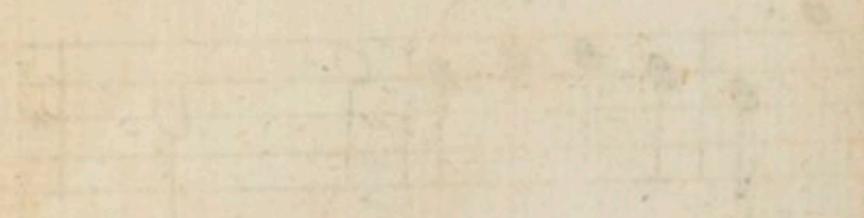
A musical staff in bass clef with a common time signature (C). It contains a bass line with notes and rests. There are several ornaments (marked with 'x') and a fermata over a note. The staff ends with a double bar line and repeat dots.



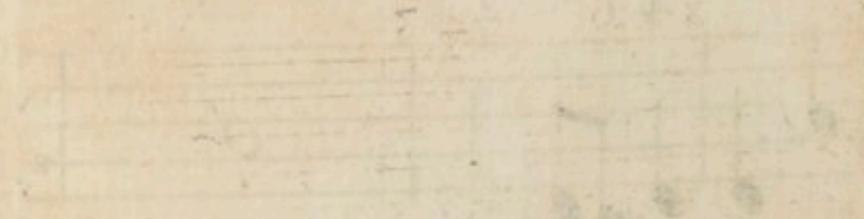
*Faint handwritten text, possibly a title or instruction.*



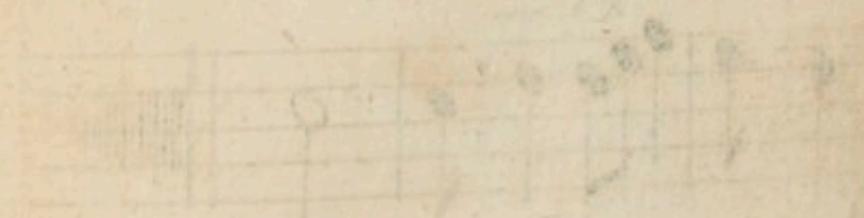
*Faint handwritten text.*



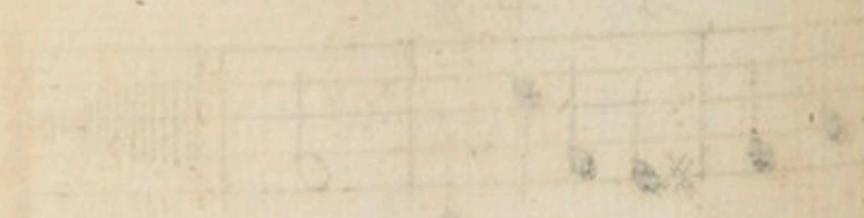
*Faint handwritten text.*



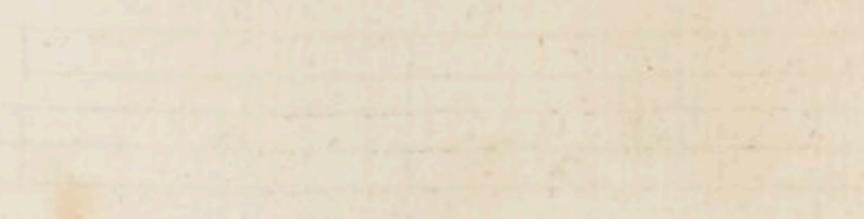
*Faint handwritten text.*



*Faint handwritten text.*



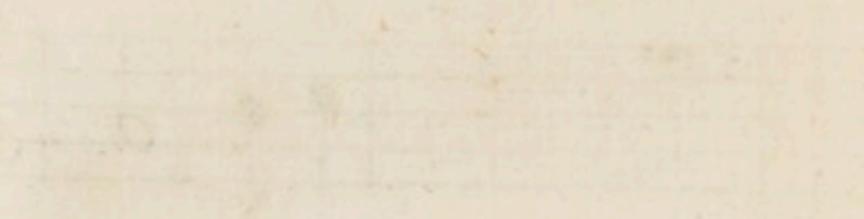
*Faint handwritten text.*



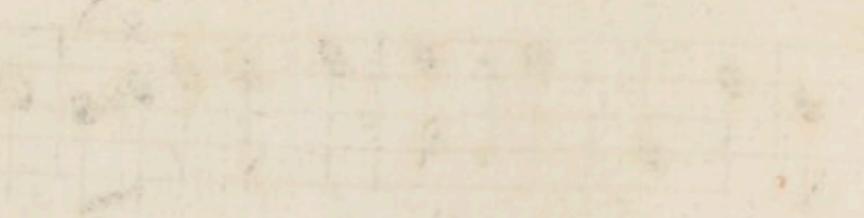
*Faint handwritten text.*



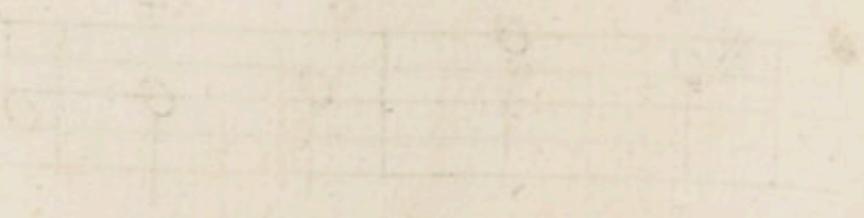
*Faint handwritten text.*



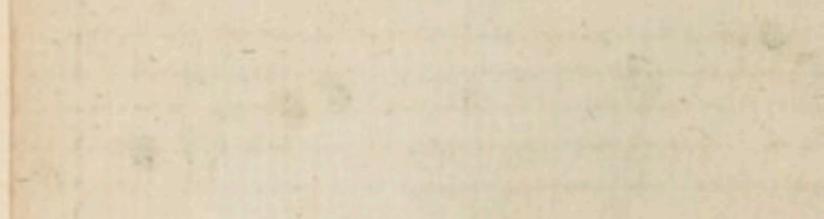
*Faint handwritten text.*



*Faint handwritten text.*



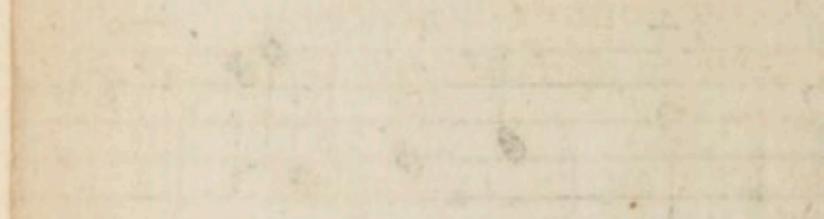
*Faint handwritten text.*



*Faint handwritten text.*



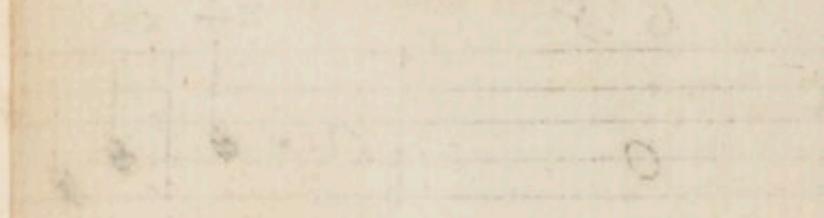
*Faint handwritten text.*



*Faint handwritten text.*



*Faint handwritten text.*



*[Faint, illegible handwriting on a page with horizontal ruling lines. The text is mostly obscured by ink bleed-through from the reverse side of the page.]*

Siege. Le feu de la Ville a été moins vif aujourd'huy qu'hier. Les Déserteurs rapportent que la Garnison est occupée à faire de nouveaux Retranchemens à une portée de fusil de leurs ouvrages avancés; à élargir & à prolonger en même tems les Rameaux de leurs Mines, vers nous: Cependant, tous les préparatifs sont disposés pour jeter un Pont sur le Danube, le plus près qu'il sera possible de Bellegrade. Nos Saïcques ont pris & conduits à bord 3. Moulins à Vaisseaux des Ennemis, qu'ils avoient apparemment détachés pour interrompre la jonction de nôtre Pont qu'ils croyoient déjà construit.

Le 23. les travaux avançoient considérablement: On a élevé une Redoute à la tête du Pont qu'on doit placer sur la Save, à l'extrémité de nôtre aîle droite, aussitôt que le Corps commandé par le General *Hauben* sera arrivé.

Le 24. le Pont du Danube étoit presque achevé: On l'établira jusques aux Marais, pour entretenir

plus facilement la communication du *Bannat*. Pour cela, on a détaché quelques Bataillons & quatre Compagnies de Grenadiers, avec quelque Cavalerie, tant pour l'avancement du travail, que pour la sûreté de nôtre Pont.

On a û avis que 13. demies Galères des Ennemis étoient arrivées à *Sémendrie* sur le Confluent de la *Morava* dans le Danube; d'autres suivront incessamment.

*Extrait d'une Lettre de la Save,*  
*du 25. Juin 1717.*

Nos gens qui sont employés à faire une Redoute à la tête du Pont du Danube, sont inquiétés sans relache par 16 Frégates des Turcs: Ils sont exposés au feu du Canon de la Ville & du Château de Bellegrade; Nous y répondons de nôtre mieux. Ainsi nous avons à combattre l'Ennemi par Terre & par Eau. Nôtre Canon a aujourd'huy coulé à fond une de leurs Frégates, avec un Moulin à Vaisseau, sans que nous ayons

reçû aucun dommage; parce que les Turcs manquent de bons Officiers d'Artillerie: Leurs Fregattes ont été obligées de remonter 400 pas vers la Ville d'*Eau*; nous les avons suivies; cependant le Grand Pont du Danube vient d'être mis à sa perfection; présentement, il nous est très facile de tirer des Fourages en abondance du Comté de Themessvar: Car, pour ce côté-ci ils sont entièrement consumés à sept lieues à la ronde; par là l'Armée Ottomane sera obligée d'en tirer fort au loin sur ses derrieres. Depuis la confirmation que l'on a eue que 13 Frégates des Ennemis étoient arrivées à Semendrie; 2. de nos Vaisseaux de guerre ont eûs ordre de descendre plus bas, pour les empêcher de monter plus haut.

Le Comte de Palfy aura le commandement de la Cavalerie & le Comte de Heister, celui de l'Infanterie, sous les ordres du Prince Eugene. Le Prince Alexandre de Vvirtemberg commandera les

Troupes de la Tranchée.

Le 25, nôtre Pont sur le Danube a été mis en état de servir; il est traversé par 127 Barques.

Le 26. le General Hauben étant arrivé sur la Save, à la droite de nôtre Armée, avec son Infanterie, le Regiment d'Anspack, & ceux de Mercy & de Caraffa Cuirassiers; outre les Milices de Gran ou des Frontieres, se dispofoit à jeter un Pont sur cette Riviere; ce qu'il ne pourra cependant exécuter qu'avec difficulté, la Save s'étant enflée depuis quelques jours considérablement. Un de nos Partis en a battu un autre des Ennemis, qui nous avoit enlevé 72. pieces de Bétail, qu'il a reprises & ramenés au Camp, avec un *Spahy* & cinq *Coruzzes* Hongrois, faits Prisonniers.

Le même jour, on travailla à la construction d'une nouvelle Redoute, à l'Angle de l'Isle, où la Save se joint au Danube, pour mieux assûrer nôtre Pont sur ce Fleuve, & empêcher les entreprises

des Saïcques Ennemies : Pour cet effet on y a placé dix pieces de Canon : Les Turcs ont fait un feu terrible, de leurs Batimens, & du Fort qui est à l'opposite, pour incommoder nos Travailleurs; ceux qui couvroient le travail, y ont répondu, de maniere qu'il n'est arrivé aucun desordre; il nous en a coûté seulement quelques hommes & quelques Chevaux.

Le 27. après avoir travaillé sans relâche, aux Lignes de Circonvallation & de Contrevallation, on les a enfin mises à leur perfection, malgré les obstacles qui s'y trouvoient, par la disette du bois propre à ces travaux.

On attendoit avec impatience les 77. Bateaux, partis de Petri-Varadin; ils sont chargez de Canons, Mortiers, Bombes, Boulets, & autres Munitions de Guerre.

Le 28. on travailloit avec ardeur à placer nôtre Pont sur la Save, & à élever un Fort à la Tête de ce Pont, pour le couvrir contre les Infidèles & leurs Batimens.

## 192 LE MERCURE

Le 29. à la pointe du jour, les Ennemis tentèrent par deux sorties, d'enlever quelques Postes avancez vers la Ligne de nôtre Aîle gauche; mais, ayant toujourns trouvé les Nôtres prêts à les bien recevoir, ils ont pris le parti de se retirer. Les Assiegez lâchèrent pendant la nuit un Moulin de Barques contre nôtre Pont du Danube, qui en fut endommagé. Heureusement le mal fut bientôt réparé.

Le 30. on acheva de perfectionner le Pont sur la Save: Par là nôtre Armée a la communication libre avec le Corps qui est entre ce Fleuve & le Danube, commandé par le General Hauben. Les Assiegez viennent escarmoucher tous les jours devant la Ligne de Contrevallation, & tirent de tems en tems dans nôtre Camp, sans beaucoup d'effet.

Le 1. de Juillet, les Assiegez firent descendre à onze heures du soir, un Bruiot plein d'Artifice, pour mettre le feu à nôtre Pont sur le Danube: Comme le vent étoit violent,

DE JUILLET 193

violent, il poussa ce Bâtiment au Bord de ce Fleuve; le feu y ayant pris, il sauta & se dissipa en l'air, sans nous causer aucun désordre. Un Transfuge de la Place a rapporté au Prince Eugène, qu'il y avoit encore six de ces Machines infernales toutes prêtes.

*Du Camp devant Bellegrade, le  
2. Juillet 1717*

Le 2. M. le Duc d'Aremberg s'est mis en marche avec un gros Détachement. La grande Armée des Turcs n'est qu'à 7. ou huit lieues de marche, éloignée de Nous; mais, quand ils verront nos Lignes, ils perdront l'envie de nous attaquer; car, nous avons des Fosses larges de 16 pieds de Roy, profonds de 8. La Crête du Parapet est de 12. Fascines intérieurement & extérieurement, & forte comme un Rempart de Ville, partout bien flanquée: Elle fera garnie au premier jour d'une quantité de Pièces de Canon. On remarque évi-

*Juillet 1717.*

R

demment une grande consternation dans la Garnison ; ce qui en fait juger , c'est qu'elle nous a laissé prendre tous nos Postes & jeter le Pont sur la Save , sans nous inquiéter beaucoup , lorsqu'elle pouvoit faire une belle résistance & retarder nos Ouvrages. Cette Garnison consiste , à ce qu'on dit, en 15000. hommes, d'autres disent 18000.

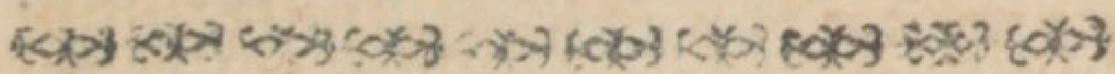
Le 3. le Comte de Hauben ût ordre d'aller occuper *Semlim* abandonné par les Turcs , & d'y camper avec son Corps de Troupes. Les deux Vaisseaux qui , avoient été jusqu'ici à l'embouchure du *Donavitz*, ont ûs ordre d'aller jeter l'Ancre au Confluent de la Save , pour couvrir ce General dans ce Poste,

Le 5. à la petite pointe du jour , les Assiégés firent un grand feu d'Artillerie sur nôtre Camp.

L'après midi , 60. tant Frégates, Galeres , que Saïcques Turques , vinrent attaquer tout à coup , & avec furie , nos deux Vaisseaux à

DE JUILLET. 195

*Semlim*; cependant, après un Combat de deux heures fort opiniâtre, les Infidèles furent contraints de se retirer. Tant que dura l'Action, le feu fut si grand de part & d'autre, que l'on ne pouvoit distinguer à cause de la fumée, nos Vaisseaux, non plus que la petite Flote des Turcs.



SUITE DU JOURNAL  
de Paris

Le 16. S. A. Royale a donné le Château de Chafville, auprès du Parc de Meudon, à M. le Prince de Talmont, qui en aura seulement la jouissance pendant sa vie, sans être tenu d'entretenir la Maison, ni les Jardins.

Le 17. M. l'Abbé du Cambou Aumonier du Roy, ci-devant Agent du Clergé, a été nommé à l'Evêché de Tarbes, vaquant depuis le mois de Décembre. 1715. Il vaut 18 à 20000 livres de rentes.

Le 18. les six Gentils-hommes

qui avoient été arrêtés par ordre de la Cour, & conduits à la Bastille & à Vincennes, en sont sortis ce matin. Ils ont été accompagnés par M. le Premier, chez M<sup>gr</sup> le Duc de Chartres. M. de Chiverny les fit entrer dans l'Appartement de ce Prince qui les reçut fort gracieusement, & les conduisit dans le Cabinet de M<sup>gr</sup> le Regent. Lorsqu'ils eurent fait leur révérence, M<sup>gr</sup> le Duc de Chartres pria S. A. R. d'oublier leurs fautes. M<sup>gr</sup> le Duc d'Orleans lui ayant accordé cette grace, il se tourna du côté des six Gentils-hommes, leur dit qu'il étoit persuadé qu'ils n'avoient pas eus de mauvaises intentions, & leur ayant recommandé d'être plus prudens à l'avenir: Il rentra dans son petit Cabinet. Les Gentils-hommes sortirent aussitôt avec M<sup>gr</sup> le Duc de Chartres.

On a eue nouvelle, que M. le Marquis d'Alincour, qui étoit resté dangereusement malade à Vienne est tout à fait rétabli. Ce jeune Sei-

DE JUILLET. 197

gneur a déjà monté à Cheval, & se prépare à partir le 20. de ce mois pour l'Armée de Hongrie.

Le 19. M. le Maréchal de Montefquieu, est revenu de Bretagne, où tout est dans une grande tranquillité.

Les Balots de M. de la Feuillade ont été portez à la Douane & plombés; ce Duc se dispose à se mettre en Route les premiers jours d'Août, pour son Ambassade de Rome.

Le 20. M<sup>gr</sup> le Duc d'Orleans alla au Conseil des Finances, où il installa M. de Fourqueux le Fils: M. de Fourqueux le Pere rentra hier dans les fonctions de sa Charge de Procureur General de la Chambre des Comptes, à laquelle il prêta un nouveau Serment.

Le 22. on representa sur le Théâtre de l'Opera, la Tragédie de Semiramis qui fut honorée de la presence de MADAME. La Piece fut fort applaudie.

Le 23. M<sup>gr</sup> le Regent nomma M. le Duc de Saint Simon, pour se joindre aux Commissaires qui tra-

vailent sur les Projets de M. le Duc de Noailles , afin de donner aux Finances une nouvelle Forme , qui aille au bien des Peuples.

M. le Chevalier de Gagnieres , qui avoit ramassé avec beaucoup de soin & de dépense , une suite très curieuse d'Estampes & de Portraits de tous les Rois , Princes & autres Personnes Illustres dans toute sorte de Genre , a laissé en mourant son Cabinet au Roy : Entre les Pieces les plus remarquables , on y voit le Portrait du Roy JEAN , fait de son vivant : C'est le plus ancien Tableau qui nous soit resté en France.

Le Pape a témoigné à M. l'Abbé d'Auvergne , la satisfaction qu'il avoit de ce qui s'est passé au Chapitre General de Cluny , où il présidoit , en lui envoyant un magnifique Présent ; sçavoir une Croix Pectorale d'Or , une Bague montée d'une fort belle Emeraude , une Crosse , un Bougeoir de Vermeil & deux Mitres en broderie d'Or & d'Argent , enrichies de Pierres

une Chape superbe, des Brodequins, & enfin tous les autres Ornaments pour officier Pontificalement.

Le 24. M. de Cely Intendant de Metz & M. de Saillant Gouverneur de la même Ville, se sont reconciliez; ils s'embrasserent en présence de M<sup>gr</sup> le Regent; & s'en retournent reprendre les fonctions de leurs Charges.

La Place de Conseiller d'Etat Ordinaire que possedoit feu M. de Harlay, a été donnée à M. Fleuriau d'Armenonville, Conseiller d'Etat de Semestre; & celle de M. d'Armenonville a été accordée à M. de Guerchois, M<sup>e</sup> des Requêtes, Intendant de la Franche-Comté, qui a épousé la Sœur de M. le Chancelier.

Le 25. M. de Guerchois fut présenté au Roy, le matin, par M<sup>gr</sup> le Regent & par M. le Chancelier.

Le 27. Madame la Duchesse de Berry vint de la Meute, pour voir l'Opera de Tancrede, qui est tous jours suivi avec empressement.

M. le Maréchal de Villeroy, par

ordre de S. M. a fait mettre en Pension au College de Beauvais, le Petit Tourville, connu à la Cour, sous le nom du Petit Officier du Roy. C'est une recompense que méritoit le des-intereffement de M. de Tourville Pere de ce jeune Enfant, par le refus qu'il a fait des avantages considerables que le Czar lui offroit pour emmener son Fils dans ses Etats.

Il y a û dans le Comté de Namur un Orage si furieux, qu'il y est tombé des grains de Grêle, pèsans cinq à six livres. Un Regiment de Dragons passant pour lors en ré-vûe dans la Campagne, en a été fort maltraité, puisque l'on compte plusieurs Soldats & Chevaux tuez ou blessez, outre beaucoup d'Hommes & de Bestiaux répardus aux Environs, qui ont ûs le même sort.

#### *ARTICLE DES MORTS.*

M<sup>re</sup> Francois-Armand de Rohan Prince de Montbazon, Colonel du Regiment de Picardie, & Brigadier des Armées du Roy, mou-

rut de la petite vérolle le 26. Juin 1717. âgé de 35 ans. Il étoit fils Aîné de Charles de Rohan, Prince de Guemené, Duc de Monbazon, Pair de France & de Charlotte-Elizabeth Cocheilet de Vauvineux. Il ne laisse point d'enfans de son Mariage avec Louise-Julie de la Tour d'Auvergne, qu'il avoit épousée au mois de Juin 1698. Elle étoit fille de Godfroy-Maurice de la Tour, Duc de Bouillon, Pair & Grand Chambelant de France, & de feuë Marie-Anne Mancini, Niece du Cardinal Mazarin. La Maison de Rohan vous doit être si connûë qu'il suffira de vous dire icy, qu'elle est une des plus anciennes, des plus puissantes & des plus illustres du Royaume. Le Regiment de Picardie qu'il avoit, a été donné à M. le Duc de Rohan : Ce Seigneur l'a cédé à M. le Prince de Montauban Guidon des Gensdarmes de la Garde, qui de son côté a remis sa Charge de Guidon, entre les mains de M. le Duc de Rohan, pour en

disposer comme il le jugera à propos.

M<sup>re</sup> Jean-Baptiste-Charles des Eriches de Brasseuse de Pressigny, Docteur en Théologie, Chanoine & Doyen de l'Eglise de Paris, depuis le 12. Decembre 1702. & Prieur de Conflans, Sainte Honorine & de Mello, mourut le 28. Juin 1717. âgé de 55. ans après une maladie très douloureuse causée par une fort grosse Pierre, qu'on lui a trouvée dans les Reins. Il sortoit d'une Famille Noble, originaire de la Ville de Melun, de laquelle il y a eu plusieurs Chevaliers de l'Ordre de Malte, dont le premier reçû, mourut l'an 1565. La Bisayeule de feu M. l'Abbé de Pressigny étoit de la Maison de la Fayette. Il y avoit près de cent ans, que le Doyené de Nôtre-Dame n'étoit sorti de la Famille de Pressigny.

M. le Cardinal de Noailles a donné le Canoniat vacant par cette Mort, à M. de Gomer de Lusancy Chanoine de Meaux, d'une Noblesse ancienne & distinguée de

la Province de Picardie. Et le 5. Juillet, le Chapitre a élu pour Doyen M<sup>re</sup> Jacques Alain de Gontaut, Chanoine & Chantre de la même Eglise : Il est de l'Illustre Maison de Gontaut, & de la Branche des Seigneurs de Cabrérés, de laquelle étoit Jeanne de Gontaut Tris-ayeule de M. le Cardinal de Noailles.

Dame Marie Magdeleine de la Fayette Epouse de M<sup>re</sup> Charles Bretagne Duc de la Tremoille & de Thoüars, Baron de Vitré, Comte de Laval, Marquis d'Espinaay, Prince de Tarente, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy & Brigadier de ses Armées, qu'elle avoit épousé le 13. Avril 1706, mourut le 6 Juillet âgée de 25 ans & huit mois, laissant un fils unique : Elle étoit fille unique d'Armand Renaud, Comte de la Fayette, Colonel du Regiment de la Fere, & Brigadier Général des Armées du Roy, mort le 12 Aoust 1694, & de Dame Jeanne Marie Magdeleine de Marillac, fille de

M. de Marillac aujourd'hui Doyen des Conseillers d'Etat; la Maison de la Fayette est originaire & une des plus anciennes & des plus Illustres de la Province d'Auvergne: Antoine Seigneur de le Fayette, cinquième Ayeul de M<sup>de</sup> la Duchesse de la Tremoille, étoit Maître de l'Artillerie sous Louis XII. & Gilbert Mottier Seigneur de la Fayette son VII. Ayeul, fut fait Maréchal de France dès l'an 1421. Ses Alliances sont avec les Maisons de Joyeuse, de Montboissier, de Polignac, de Jaucours, de Silly, d'Escars, de Vienne, Daillon du Lude, de la Tour d'Auvergne, de Rivoire, de Montmorin, d'Alégre, d'Apcher, de Bourbon-Charlus, Bourbon Busset, Dreux Morinville, de Chaumont, de Pasfeuquieres, de Broiilly, &c. & Elle subsiste encore dans la Branche des Seigneurs de Champestieres en Auvergne, connus de tout temps sous le nom de Mottier, auquel ils ont joint celui de la Fayette depuis l'extinction de la Branche

che

che des Comtes de la Fayette.

M<sup>re</sup> Louis Marquis de Montesquiou, fils unique de M<sup>r</sup> le Maréchal de Montesquiou, & Colonel du Regiment d'Isenghien, mourut de la petite verole le 5 Juillet âgé de dix-sept à dix-huit ans, c'étoit un jeune Seigneur de grande esperance, je vous instruisis suffisamment de sa Maison, qui est une des plus anciennes & des plus Illustres du Royaume, lorsqu'il eût l'agrément de ce Régiment. Le Régiment a été accordé à M. son pere, pour en disposer à sa volonté.

L'on a eû avis que M<sup>re</sup> Roger de la Roche-Foucault, Prince de Marillac, Abbé du Bec & de Fontfroide, étoit mort de la petite verole à Bude le 23 May dernier, âgé de 30 ans, il étoit fils aîné de M<sup>re</sup> François de la Roche-Foucault VIII du nom, Duc de la Roche-Foucault, & de Dame Magdeléne Charlotte le Tellier de Louvoy. Il laisse pour plus de 60000 liv. de rentes de Benefices vacants. Le Prieuré de Conflans Sainte Honori-

*Juliet 1717.*

S

ne , qui étoit à sa nomination , & dont étoit pourvû M. de Pressigny, a été donné à M. l'Abbé Tambonneau Chanoine de Nôtre-Dame , & Parent de son Eminence.

Dame Madelène Emilie de Mascranni Epouse de M<sup>re</sup> François Joachim Bernard Potier , Marquis de Gesvres , Premier Gentil-homme de la Chambre du Roy , Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie , mourût sans posterité le 9 Juillet âgée de 25 ans & neuf mois. Elle étoit fille unique de feu M<sup>re</sup> Barthelemy de Mascranny , Maître des Requêtes , & de Dame Jeanne Baptiste le Fevre de Caumartin. La Famille de Mascranny est une des plus anciennes du Pais des Grisons , elle fut attirée en France , tant par la sollicitation de Messieurs de Gondy , dont ils étoient Parens, qu'à cause des Guerres qui désoloient tout le Pais. Les Terres & les grands biens qu'elle y possédoit , joins à plusieurs Eglises que ses Ancêtres y ont fondées , paroissent autant de monumens de son ancienneté.

Louis XIII. l'honora d'une Fleur de Lys dans ses Armoiries. Il y a près de 100 ans qu'elle a entrée dans l'Ordre de Malthe. Les Auteurs qui ont écrit de la Ville de Chavannes, font mention de cette Maison, comme de l'une des plus distinguées dans le Pais des Grisons: Voyez le grand Atlas de Bleu d'Avity &c.

M. de Buzanval ci-devant Lieutenant des Gendarmes mourut le . . . de Juillet, âgé de plus de 80. ans.

M<sup>re</sup> Achille de Harlay Comte de Beaumont, Conseiller d'Etat Ordinaire, fils du feu Premier Président de ce nom, décéda le 23. après une très longue maladie, en sa 49. année. Il ne laisse qu'une fille mariée depuis quelques années, avec M. le Prince de Tingry, fils puîné de M. le Maréchal de Luxembourg.

M<sup>re</sup> Nicolas Dongois Greffier en Chef du Parlement, mourut le 23. Juillet, âgé de 83. ans. Sa Charge est possédée présente-

ment par M. Gilbert de Voisin qui en avoit la survivance. Il est second fils de Mr Gilbert, Président de la Chambre des Enquêtes qui avoit épousé la fille unique de M. Dongois.

*M A R I A G E.*

Le 20. du mois dernier M. Poncher Avocat General des Requêtes de l'Hotel, fils unique de M. Poncher ancien Me des Requêtes, épousa M<sup>lle</sup> Arnaud, fille unique de feu M. Arnaud, cy-devant Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres & depuis Fermier General.

*Si l'Epithalame que M. Marais de la Tour a fait sur ce mariage, ne m'avoit pas été envoyée trop tard, je me serois fait un plaisir d'en orner le Mercure.*

S U P P L E' M E N T.

*Extrait d'une Lettre écrite du Camp devant Bellegrade le 24. Juin 1717, par un General Allemand à M. le Comte de Gergy, Envoyé de France à Ratisbonne.*

**S** On A. S. M<sup>gr</sup> le Comte de Charolois, n'a point encore d'E-

quipages ; il se fert des Tentés & des Chevaux du Prince Eugene, qui lui rend tous les honneurs qui font dûs à un Prince du Sang de France ; il jouit d'une santé parfaite, & se fait autant admirer par sa figure que par la vivacité de son esprit, & la grandeur de son courage, il semble qu'il n'ait fait autre chose toute sa vie que le métier de la Guerre ; il est à cheval des journées entières par une chaleur extrême, & passe les nuits froides qui y succèdent, dans les Marais du Danube, couché entre deux fascines: Telle est la vie qu'il a menée dans nos dernières marches ; ce qu'il y a de bon, c'est qu'il y dort comme à Chantilly, & qu'il n'a que meilleur appetit à son réveil ; il est poly & honnête pour tout le monde. Il a dîné aujourd'huy chez M. le Duc d'Aremberg, où j'étois témoin de tout ce que j'ai l'honneur de vous mander.

*Extrait d'une Lettre de la Rochelle*

*du 5. Juillet 1717.*

La petite Révolution qui vient d'arriver à la Martinique, est une Nouvelle qui mérite bien que je vous en communique les particularitez : Pour mieux vous mettre au fait, il est à propos de sçavoir que :

Dans l'Établissement du Conseil de Marine, les Negorians de Nantes, de la Rochelle & de Bordeaux, avoient représenté que M. Duquêne, Gouver. General, & M. de Vaucresson Intendant ayant accordé aux Anglois d'apporter des Farines à la Martinique en échange de Sucre; le Commerce de France en avoit beaucoup souffert, parce que les Bâtimens François étant obligez de donner leurs Marchandises à bas prix, & étant contraints de recevoir en troque du Sucre, que les Anglois avoient fait réhausser; ils en recevoient un préjudice considerable. Sur cette représentation, on rapella M. Duquêne & M. de Vaucresson. Le Conseil substitua

au premier M. de la Varenne, & au second M. de Ricourart : Ces M<sup>rs</sup> firent à leur arrivée dans l'Isle des recherches exactes de ceux qui avoient commercé avec les Etrangers, & imposèrent un nouveau Droit de 30. s. par quintal de Sucre. Ce nouvel Etablissement, dans un Pais où le Peuple se croit presque independant, ayant aigri les Esprits, les Sieurs Dubuth Lieutenant Colonel de Milice, & Hauterive, Procureur General du Conseil Supérieur, formèrent le dessein de tirer l'Isle de la Servitude, où ils prétendoient qu'elle étoit tombée ; ils envoyèrent des Billets à tous les Habitans de la Colonie, avec ordre de se trouver un certain jour à plusieurs Rendez-vous, & d'y venir armez, sous peine de la vie, & de voir leurs Habitations brûlées. Quoique M. de la Varenne fût averti, qu'il se tramoit quelque chose, il négligea cet avis, persuadé que ces Insulaires ne prendroient pas la resolution des'assembler ; il partit même deux jours

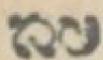
après, accompagné de M. l'Intendant & de tous les Conseillers du Conseil Supérieur, pour aller faire la Visite du Quartier du Diamant, où s'étoit fait le principal Commerce avec les Anglois, & faire condamner les Coupables. Après plusieurs Recherches & Informations, il revint dîner à l'Habitation de M<sup>e</sup> Papin sur la Riviere du Lamentin; les Mécontents avec leurs Chefs en étant informez, entourèrent la Maison, où le General étoit à Table avec l'Intendant; & que que-  
uns étant entrez dans la Cour, ils cassèrent les Vitres de la Salle, où ces Messieurs étoient assemblez. Le General se leva, & menaça de faire pendre les Insolens qui perdoient le respect dû à son Caractere. Là-dessus, le Sr Dubuth s'avança, & le saisissant, lui dit, de ne plus parler sur ce ton, parce que la vie dépendoit présentement de la volonté des Habitans, il le fit monter avec l'Intendant dans une Chambre haute, & mit un Corps de Gardes à la Porte; le lendemain les Mé-

contens les conduisirent au Bourg du Fort Saint Pierre, & les ayant renfermez dans la Maison d'un Particulier, ils proposèrent 4. partis differens, au sujet de leurs Prisonniers. Ils se déterminèrent enfin, à les renvoyer. Les Srs Dubuth & Hauterive, ayant fait venir le Capitaine d'un petit Bâtiment de la Rochelle, appelé le Gedeon qui alloit partir, le firent jurer de remettre les deux Prisonniers en France, de porter à la Poste de la Rochelle les Paquets qu'ils adressoient au Roy, pour justifier leur conduite; ils tirèrent le General & l'Intendant de la Prison où ils étoient, les firent conduire à Bord du Gedeon, & leur défendirent de leur Autorité privée, de remettre les pieds dans l'Isle. Pour mieux s'assurer de la Route du Vaisseau, ils les firent accompagner par deux Pirogues bien armées, jusqu'à 12. lieues au large. Le General & l'Intendant arrivèrent, enfin icy le 3. de cemois au soir, très fatiguez de la

traverse, ayant été fort tourmentez de la Mer, à cause de la petitesse de leurs Bâtimens. Le Capitaine a même été obligé de leur prêter du Linge, pour changer. ils n'avoient plus que pour deux jours de vivres, quand ils ont abordé à la Rochelle. Nous apprenons cependant, que tout est calme dans l'Isle, & que les habitans se soumettront toujours aux ordres de la Cour.

Il n'est que trop ordinaire au Gazetier d'Amsterdam, d'avancer dans l'Article de Paris, quantité de Faits faux, sur la foy des Mémoires qu'on lui envoie; tel est le suivant, dans le Supplément des Nouvelles d'Amsterdam du 16. Juillet 1717. on y lit ces paroles. *Les Peres Tenier, l'Allemand & Tournemine ont été voir M. l'Archevêque de Reims à S. Thierry, près de Reims, où il demeure.* Il est certain que le Pere Tournemine n'a point été absent du College; si on avoit besoin de Témoins pour attester cette vérité, on produiroit plus de 700. personnes qui de-

meurent dans cette Maison, & qui pour la plûpart, l'ont vû tous les jours, sans compter beaucoup d'autres. De plus il me paroît qu'on lui donne des Compagnons de Voyage, auxquels ses amis sçavent qu'il ne seroit pas aisé de le joindre. Je pourrois rapporter plusieurs autres Erreurs semblables, qu'il seroit cependant utile de relever, pour rendre témoignage à la Verité.



Le Sieur Bailleul Géographe, demeurant sur le Petit Pont attendant le Grand Monarque, a gravé un très-beau Plan de Bellegrade, avec tous les nouveaux Ouvrages que les Turcs y ont faits. Il y a joint la Carte des Environs de cette Place, très exactement levée sur les lieux.

On vend chez Coutelier, Quai des Augustins, les Comedies de Terence, traduites par Madame Dacier. Nouvelle Edition.

## A P P R O B A T I O N.

**J**'Ai lû par Ordre de Monseigneur le Chancelier le *Mercure* de Juillet 1717. où je n'ay rien trouvé, qui en puisse empêcher l'impression. Fait à Paris ce 29. Juillet 1717.

TERRASSON.

## T A B L E.

<b>R</b> eflexions sur l'Art de parler en Public,	5
Épître en Vers à M. le Duc de Noailles, par M. le Grand.	37
Sur l'Amour par le même.	41
Le Pantheon Bachique.	45
Madrigal sur un Nœud d'Épée.	50
Bouquet.	51
Journal de Hongrie.	51
État des Troupes de l'Armée Imperiale.	65
Suite du Journal de Rome.	69
Journal de Paris.	91
Lettres Curieuses.	117
Fable sur la Grossesse de S. A. S. Madame la Princesse de Cony, par M. Fuselier.	127
A Mlle de Lu, Fable allegorique, par M. le Chevalier de S. Jory.	131
Le Merite & la Fortune, Fable.	135
Reflexions sur la Tragedie de Semiramis.	139
En g. es.	184
Chanson.	186
Suite du Journal de Hongrie.	187
Suite du Journal de Paris.	195
Article des Morts.	210
Mariage.	208
Supplément.	210
Extrait d'une Lettre de la Rochelle.	210

